



Assemblée générale

Distr. générale
5 août 2021
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 128 a) de l'ordre du jour

Renforcement du système des Nations Unies : renforcement du système des Nations Unies

Notre Programme commun

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Nous sommes à un tournant de l'histoire.

Alors que l'humanité fait face à la plus grande épreuve collective qu'elle ait eu à surmonter depuis la Seconde Guerre mondiale, elle doit réagir de toute urgence et n'a que deux choix possibles : celui du délitement ou celui du sursaut.

La maladie à coronavirus (COVID-19), en venant mettre en péril la santé de toutes et tous, détruire les économies et les moyens de subsistance et aggraver la pauvreté et les inégalités, n'en finit pas de bouleverser le monde.

Les conflits continuent de faire rage et ne cessent de s'aggraver.

Les effets catastrophiques des changements climatiques – famine, inondations, incendies, canicules – menacent notre existence même.

Partout sur la planète, la pauvreté, les discriminations, la violence et l'exclusion privent des millions de personnes de leurs droits d'accès aux biens et services de première nécessité : santé, sécurité, vaccination, eau potable, alimentation et éducation.

Les gens se détournent chaque jour davantage des valeurs de confiance et de solidarité – c'est-à-dire des valeurs dont nous avons précisément besoin pour reconstruire notre monde et assurer à nos semblables et à la planète un avenir meilleur et durable.

Le bien-être et l'avenir même de l'humanité ne pourront être assurés que si, pour atteindre les objectifs vitaux communs à toutes et tous, nous nous montrons solidaires et agissons comme le ferait une grande famille mondiale.

Et ce, dans l'intérêt des êtres humains, de la planète, de la prospérité et de la paix.

L'année dernière, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, les États Membres ont fait le constat que les difficultés auxquelles nous nous heurtions étaient toutes liées les unes aux autres, par-delà les



frontières et tout ce qui nous sépare. Ces difficultés, ce n'est que par des mesures tout aussi étroitement liées et dans le cadre d'un multilatéralisme revitalisé que nous pourrions les surmonter, l'ONU devant être au centre de nos efforts.

Les États Membres m'ont prié de leur présenter des recommandations visant à faire progresser notre programme commun, lesquelles sont rassemblées dans le présent rapport.

Pour établir ce rapport, nous nous sommes concertés avec de nombreux interlocuteurs, y compris les États Membres, des leaders d'opinion, des jeunes, des représentants de la société civile, ainsi que le système des Nations Unies et ses nombreux partenaires.

Un même message s'est fait partout entendre : le choix d'agir ou de rester passifs que nous faisons aujourd'hui est sans appel : il conduira soit à la poursuite du délitement, soit, par un sursaut salutaire, à un avenir meilleur, plus vert et plus sûr.

C'est à nous de faire ce choix, qui est sans doute notre dernière chance.

C'est pourquoi **Notre Programme commun** est avant tout un programme d'action, qui vise à hâter la mise en œuvre des accords existants, notamment les objectifs de développement durable.

En premier lieu, **le moment est venu de renouer avec la solidarité mondiale** et de trouver de nouveaux moyens de collaborer en vue du bien commun. Il nous faut notamment établir un plan de vaccination mondial qui permettrait de vacciner contre la COVID-19 les millions de personnes qui n'ont toujours pas accès à ce moyen de protection vital. Il nous faut également prendre d'urgence des mesures audacieuses face au dérèglement climatique, à la perte de biodiversité et à la pollution – triple crise qui détruit notre planète.

En deuxième lieu, **le moment est venu de refonder le contrat social entre gouvernants et citoyens et, plus largement, au sein de chaque société**, afin de rétablir la confiance et faire respecter les droits humains dans leur globalité. Les citoyens doivent pouvoir constater une amélioration de leur vie quotidienne. Il faut également assurer la participation active et égale des femmes et des filles, sans laquelle il ne peut y avoir de vrai contrat social. Il faut prévoir d'améliorer les mécanismes de gouvernance de façon qu'ils puissent fournir de meilleurs biens publics, faire entrer la protection sociale dans une nouvelle ère – celle d'une protection sociale universelle assortie d'une couverture sanitaire et d'un droit à l'éducation, au développement des compétences, à un travail décent et au logement – et assurer d'ici 2030 l'accès universel à Internet, qui serait reconnu comme un droit humain fondamental. J'invite tous les pays à mener des consultations inclusives approfondies afin de recueillir la parole de leurs citoyennes et citoyens et leur vision de l'avenir.

En troisième lieu, **le moment est venu de mettre fin à l'« infodémie » qui fait des ravages aux quatre coins de la planète** et de défendre un consensus construit collectivement sur l'expérience et portant sur les faits, la science et la connaissance. La guerre menée contre la science doit cesser. Toutes les décisions politiques et budgétaires doivent reposer sur la science et l'expertise ; je préconise ainsi l'adoption d'un code de conduite mondial visant à promouvoir l'intégrité de l'information publique.

En quatrième lieu, **le moment est venu de combler un vide manifeste dans la façon dont nous mesurons la prospérité et le progrès économiques**. Lorsqu'on comptabilise le profit sans tenir compte de l'humain ni de la planète, nous n'avons qu'une image incomplète de ce que coûte vraiment la croissance économique. Tel qu'il est conçu, le produit intérieur brut (PIB) ne fait pas état des destructions humaines et environnementales causées par certaines activités économiques. Je préconise l'adoption de nouveaux indicateurs qui viendraient compléter le PIB et permettraient de bien

analyser l'incidence des activités économiques et la façon dont nous pouvons et devons mieux aider les habitants et la planète.

En cinquième lieu, **le moment est venu de réfléchir sur le temps long, d'en faire davantage pour les jeunes générations et les générations futures et de mieux se préparer aux problèmes de demain.** On trouvera ici des recommandations devant permettre aux diverses catégories de jeunes de participer mieux et davantage tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, notamment par une amélioration de leur représentation politique et une transformation de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'apprentissage tout au long de la vie. Je propose en outre de revisiter le rôle du Conseil de tutelle, de mettre sur pied un Laboratoire pour l'avenir, d'adopter une Déclaration sur les générations futures et de créer un poste d'Envoyé(e) spécial(e) des Nations Unies dont la mission serait de veiller à ce que toute décision politique et budgétaire soit prise compte tenu de son impact sur les générations futures. Nous devons également être mieux préparés à prévenir et à combattre les grands risques mondiaux. Il est impératif que l'Organisation publie régulièrement un Rapport de prospective stratégique et d'étude des risques mondiaux. Enfin, je propose la création d'une Plateforme d'urgence qui serait activée en cas de crise mondiale complexe.

En sixième lieu, **l'heure est venue de mettre sur pied un système multilatéral plus solide et plus inclusif, travaillant davantage en réseau et dont le socle serait le système des Nations Unies.** Un multilatéralisme efficace suppose une ONU tout aussi efficace, capable de s'adapter aux problèmes du monde dans le plein respect des buts et principes énoncés dans la Charte. Je propose dans ce sens d'adopter un nouvel agenda pour la paix, d'assurer un dialogue multipartite sur l'espace extra-atmosphérique, de nouer un Pacte numérique mondial et d'organiser tous les deux ans un Sommet entre les membres du Groupe des Vingt et du Conseil économique et social, le Secrétaire général et les chefs des institutions financières internationales. Comme nous aurons besoin dans toutes nos entreprises d'une participation plus forte de toutes les parties prenantes, nous entendons établir un Groupe consultatif pour les autorités locales et régionales.

Depuis 75 ans, l'Organisation des Nations Unies est l'enceinte où l'humanité se réunit lorsqu'il lui faut apporter des solutions aux problèmes du monde : conflits, faim, éradication des maladies, espace extra-atmosphérique, numérique, droits humains, désarmement. En ces temps de division, de fracture et de défiance, cette enceinte est plus que jamais nécessaire si l'on veut offrir à l'ensemble de la planète un avenir meilleur, plus vert et plus pacifique. Dans le prolongement du présent rapport, j'entends demander à un **Conseil consultatif de haut niveau**, dirigé par d'anciens chefs d'État et de gouvernement, de dresser la liste des biens publics mondiaux et des autres domaines d'intérêt commun qui pourraient grandement bénéficier d'une amélioration de la gouvernance et de proposer des solutions sur la manière d'y parvenir.

Dans cet esprit, je propose de tenir un **Sommet de l'avenir** en vue de forger un nouveau consensus mondial sur ce à quoi notre avenir devrait ressembler et sur les moyens que nous pouvons déployer aujourd'hui pour le faire advenir.

L'humanité a montré par le passé qu'elle était capable de grandes choses lorsqu'elle agissait unie. Notre Programme commun est notre feuille de route pour retrouver cet esprit positif et commencer à reconstruire notre monde et à rétablir la confiance mutuelle dont nous avons si désespérément besoin en ce moment de l'histoire.

Le moment est venu de franchir les nouvelles étapes de notre voyage commun, dans un esprit de solidarité à l'égard de toutes les femmes et de tous les hommes et à leur service.

PRINCIPALES PROPOSITIONS ASSOCIÉES AUX 12 ENGAGEMENTS

figurant dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

GRANDS RENDEZ-VOUS



Toutes les mesures proposées ici s'inscrivent dans le cadre des objectifs de développement durable et sont conçues pour en hâter la réalisation.



1. Ne laisser personne de côté

- Un nouveau contrat social ancré dans les droits humains
- Une nouvelle ère pour la protection sociale universelle, comprenant la couverture sanitaire et la garantie des moyens d'existence, en faveur des 4 milliards de personnes qui en sont actuellement privées
- Renforcement de l'action en faveur du logement convenable, de l'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie, et du travail décent
- Inclusion numérique
- Sommet social mondial en 2025
- Définition d'indicateurs venant compléter le PIB



2. Protéger notre planète

- Réunion des dirigeants avant le bilan mondial prévu en 2023
- Engagement à atteindre l'objectif de 1,5 °C et à parvenir d'ici 2050 au plus tard à une réduction à zéro des émissions
- Déclaration d'urgence climatique et consécration d'un droit à un environnement sain
- Mesures de soutien aux pays en développement
- Mesures d'adaptation et de résilience
- Fin de la construction de nouvelles centrales au charbon après 2021 et élimination progressive des subventions aux énergies fossiles
- Prise en compte de l'environnement dans les modèles économiques, mécanismes de fixation du prix du carbone et engagements crédibles de la part des acteurs financiers
- Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020
- Transformation des systèmes alimentaires aux fins de la durabilité, de la nutrition et de l'équité
- Décision de l'Assemblée générale sur la question des menaces que font peser les changements climatiques sur le territoire des États et sur la prévention des déplacements environnementaux, la protection des déplacés environnementaux et les solutions à apporter aux situations créées par ces déplacements



3. Promouvoir la paix et prévenir les conflits

- Nouvel agenda pour la paix :
 - Réduire les risques stratégiques (armes nucléaires, cyberguerre, armes autonomes)
 - Renforcer la prospective internationale
 - Refonder la lutte menée contre toutes les formes de violence
 - Investir dans la prévention et la consolidation de la paix, y compris le Fonds pour la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix
 - Appuyer la prévention régionale
 - Placer les femmes et les filles au cœur de la politique de sécurité
- Utilisation pacifique, sûre et durable de l'espace extra-atmosphérique, notamment dans le cadre d'un dialogue multipartite sur l'espace extra-atmosphérique



4. Respecter le droit international et faire régner la justice

- Recours aux droits humains comme moyen de remédier aux problèmes, y compris l'adoption d'un ensemble complet de lois antidiscriminatoires et la promotion de la participation
- Application des droits humains au cyberspace, aux questions nouvelles et aux nouvelles technologies
- Reconnaissance de l'accès universel à Internet comme droit humain
- Plus grande stabilité financière des mécanismes de protection des droits humains
- Garantie d'une identité juridique pour toutes et tous, fin de l'apatridie et protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des réfugiés et des migrants
- Nouvelle vision de l'état de droit
- Plan d'action mondial pour le développement et l'application effective du droit international



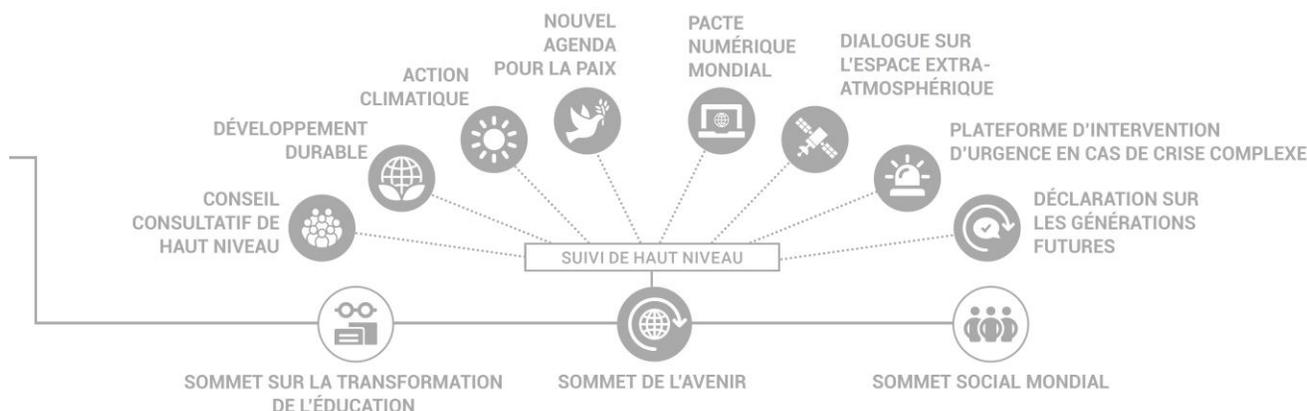
5. Attribuer une place centrale aux femmes et aux filles

- Abroger les lois discriminatoires à l'égard des femmes
- Promouvoir la parité des genres, y compris par des quotas et des mesures spéciales
- Favoriser l'inclusion économique des femmes, notamment en investissant dans les services à la personne et en apportant un appui aux entrepreneuses
- Donner la parole aux jeunes femmes
- Éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment au moyen d'un plan d'intervention d'urgence



6. Instaurer un climat de confiance

- Code de conduite mondial visant à promouvoir l'intégrité de l'information publique
- Amélioration de l'accueil du public dans les institutions publiques et des services essentiels
- Campagnes nationales visant à recueillir la parole des citoyennes et citoyens, qui seront invités à donner leur vision de l'avenir
- Mesures de lutte contre la corruption dans le cadre posé par la Convention des Nations Unies contre la corruption
- Réforme du système fiscal international
- Structure commune dédiée à l'intégrité financière et à la lutte contre les flux financiers illicites



7. Améliorer la coopération numérique

- Pacte numérique mondial :
 - Connecter toute la population à Internet, y compris toutes les écoles
 - Éviter la fragmentation d'Internet
 - Protéger les données
 - Appliquer les droits humains dans le cyberspace
 - Prévoir une mise en jeu de la responsabilité en cas de diffusion de contenus discriminatoires et trompeurs
 - Œuvrer à la réglementation de l'intelligence artificielle
 - Reconnaissance des communs numériques comme biens publics mondiaux



8. Moderniser l'Organisation des Nations Unies

- Conseil consultatif de haut niveau dirigé par d'anciens chefs d'État et de gouvernement et chargé de réfléchir aux moyens d'améliorer la gouvernance des biens publics mondiaux
- Politique à l'échelle du système qui place les personnes au centre, compte tenu de l'âge, du genre et des éléments de la diversité
- Accroître l'écoute, la participation et la concertation (y compris par voie numérique), dans le prolongement de la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU et de Notre Programme commun
- Réalisation de la parité hommes-femmes au sein du système des Nations Unies d'ici 2028
- Rétablissement, auprès du Secrétaire général, du Conseil consultatif scientifique
- Les cinq axes du changement pour l'ONU 2.0 : innovation, données, prospective stratégique, souci du résultat, sciences comportementales



9. Assurer un financement durable

- Sommet biennal entre le Groupe des Vingt, le Conseil économique et social, le Secrétaire général et les chefs des institutions financières internationales en vue d'œuvrer à une économie mondiale durable, inclusive et résiliente, notamment par les moyens suivants :
 - Stimuler l'investissement dans les objectifs de développement durable, y compris au moyen d'une « alliance de la dernière ligne droite » visant à aider les grands oubliés des efforts déployés pour atteindre les objectifs
 - Prévoir des incitations plus souples en matière de recherche-développement
 - Remédier aux faiblesses de l'architecture de la dette
- Rendre le système commercial multilatéral plus équitable et plus résilient et revitaliser l'Organisation mondiale du commerce
- Élaborer de nouveaux modèles d'activité
- Améliorer le processus budgétaire de l'ONU



10. Favoriser les partenariats

- Réunions annuelles entre l'ONU et les dirigeants de toutes les organisations régionales
- Renforcement de la collaboration entre le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et les banques régionales de développement
- Intensification des échanges avec les parlements, les autorités infranationales et le secteur privé
- Désignation de points de contact avec la société civile dans toutes les entités des Nations Unies
- Action du Bureau des Nations Unies pour les partenariats en vue de renforcer l'accès et l'inclusion, y compris l'accessibilité en ligne



11. Être à l'écoute des jeunes et travailler à leurs côtés

- Jeunes
 - Supprimer les obstacles à la participation politique et mesurer les progrès accomplis au moyen de l'indicateur « Les jeunes en politique »
 - Bureau des Nations Unies pour la jeunesse
 - Sommet sur la transformation de l'éducation en 2022
 - Baromètre du redressement pour suivre l'évolution des jeunes sur le marché de l'emploi et leurs parcours professionnels
 - Coalition de grande ambition pour la création d'emplois dans l'économie verte et l'économie numérique
- Générations futures
 - Sommet de l'avenir en 2023
 - Assurer une réflexion à long terme, notamment dans le cadre d'un Laboratoire des Nations Unies pour l'avenir
 - Assurer la représentation des générations futures, notamment en revisitant la mission du Conseil de tutelle, en adoptant une Déclaration sur les générations futures et en désignant un(e) Envoyé(e) spécial(e) des Nations Unies pour les générations futures



12. Se préparer

- Création d'une Plateforme d'urgence qui sera activée en cas de crise mondiale complexe
- Publication tous les cinq ans par l'ONU d'un Rapport de prospective stratégique et d'étude des risques mondiaux
- Santé publique mondiale :
 - Établir un plan de vaccination mondial
 - Renforcer les moyens d'action de l'Organisation mondiale de la Santé
 - Renforcer la sécurité sanitaire et la préparation aux urgences sanitaires partout dans le monde
 - Accélérer la mise au point de produits et l'accès aux technologies de la santé dans les pays à revenu faible et à revenu intermédiaire
 - Prévoir une couverture sanitaire universelle et prendre en compte les déterminants de la santé

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Un coup de semonce	7
A. Le choix qui s'offre à nous	9
B. Une plus grande solidarité	11
C. Notre Programme commun	13
II. Nous, les peuples : un nouveau contrat social ancré dans les droits humains	13
A. Éléments constitutifs du nouveau contrat social	14
B. La confiance	15
C. Inclusion, protection et participation	18
D. Mesurer et valoriser ce qui est bon pour les gens et pour la planète	24
III. Générations futures : façonner leur avenir	26
A. Solidarité avec les jeunes générations	27
B. Solidarité avec les générations futures	32
IV. Nations grandes et petites : une nouvelle donne mondiale pour produire des biens publics mondiaux et atténuer les risques les plus graves	34
A. Protéger les communs mondiaux et produire des biens publics mondiaux	34
B. Atténuer les principaux risques	52
C. Prochaines étapes	55
V. Objectifs et principes : adapter l'Organisation des Nations Unies à une ère nouvelle	57
A. Pour le Secrétariat et le système des Nations Unies	58
B. Pour examen par les États Membres	63
VI. Aller de l'avant	65
Annexe	
Notre Programme commun : déroulement des consultations	66

I. Un coup de semonce

1. Il y a soixante-quinze ans, le monde sortait d'une série de catastrophes : deux guerres mondiales successives, un génocide, une terrible pandémie de grippe et une dépression économique à l'échelle du globe. Réunis à San Francisco, les fondateurs de l'ONU firent une promesse : préserver les générations futures du fléau de la guerre ; proclamer à nouveau la foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites ; créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect du droit international ; favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. Ces femmes et ces hommes, qui croyaient en l'action collective et en sa capacité à faire advenir un monde meilleur, ont fondé l'ONU pour donner corps à leur rêve.

2. La Charte des Nations Unies est un accomplissement exceptionnel. Depuis 1945, les normes et les institutions internationales ont apporté l'indépendance, la paix, la prospérité, la justice, les droits humains, l'espoir et un soutien à des milliards de personnes. Pour beaucoup d'autres, en revanche, ces aspirations n'ont jamais été pleinement réalisées et semblent aujourd'hui s'éloigner. Trop de gens ne profitent pas des chances et des avantages que procurent la technologie et le développement économique et, si nous n'agissons pas rapidement, leur avenir s'annonce sombre.

3. Révélant notre vulnérabilité commune et nos liens d'interdépendance, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est le plus grand défi adressé à l'humanité depuis la Seconde Guerre mondiale. Elle met en évidence les craintes qui entourent les droits humains, dévoile et exacerbe les fragilités et les inégalités profondes de nos sociétés et, en se prolongeant, elle accroît le désenchantement à l'égard des institutions et des dirigeants politiques. Le nationalisme vaccinal s'est manifesté dans bien des endroits du globe. Enfin, la pandémie nous éloigne encore davantage des objectifs de développement durable, qui devaient être atteints dans moins de 10 ans.

4. Parallèlement, un nouvel élan collectif est né de la pandémie, les gens ayant conjugué leurs forces face à une menace authentiquement universelle. La planète doit encore s'unir afin de produire et de distribuer assez de vaccins pour tout le monde. Tout en nous rappelant la place vitale occupée par l'État dans le règlement des problèmes, la pandémie a montré que bien d'autres acteurs y avaient leur part : les villes, les entreprises, les scientifiques, les soignants, les chercheurs, la société civile, les médias, les groupes confessionnels et les particuliers. Dès lors qu'une même menace pèse sur chacun et chacune d'entre nous, nous n'avons d'autre recours que la coopération et la solidarité, au sein des sociétés et entre nations.

Les coûts de la COVID-19

- **D'après les estimations**, le PIB mondial a baissé de **3,5 % en 2020**.
- La pandémie a fait basculer **124 millions de personnes dans l'extrême pauvreté**. La hausse de la pauvreté engendrée par la COVID-19 aggravera les inégalités entre les genres puisque les femmes seront plus nombreuses à tomber dans l'extrême pauvreté.
- En 2020, **près d'un tiers** des habitants du monde (2,37 milliards de personnes) n'ont **pas eu accès à une alimentation adéquate**, soit une hausse de près de 320 millions de personnes en un an seulement.
- Selon des estimations préliminaires, **la mortalité infantile pourrait avoir augmenté de 45 %**, du fait des défaillances des services de santé et des difficultés d'accès à la nourriture.
- **En 2020, le nombre total d'heures travaillées a diminué de 8,8 %**, soit l'équivalent de 255 millions d'emplois à temps plein.
- Les restrictions de déplacement, l'isolement et l'insécurité économique ont rendu **les femmes plus vulnérables aux violences domestiques** partout sur la planète.

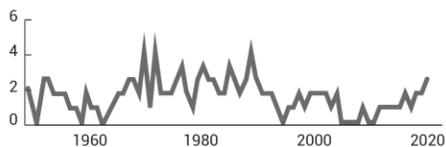
QUELQUES RÉUSSITES DU SYSTÈME MULTILATÉRAL

PAIX



En dépit des tensions, des conflits et des violences qui persistent au niveau international, le système multilatéral construit autour de l'ONU a permis d'éviter une troisième guerre mondiale ou un holocauste nucléaire.

Conflits interétatiques, 1946–2020



Source : Institut international d'Oslo de recherches sur la paix, 2020.

DROITS HUMAINS



La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) a permis à des milliards de personnes de vivre plus longtemps, dans des conditions plus sûres et plus dignes.



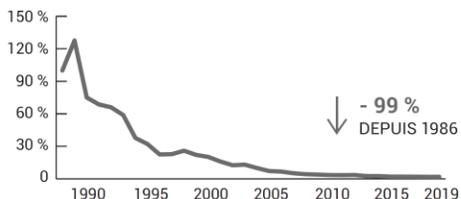
80 % des États Membres ont ratifié au moins quatre des grands traités internationaux relatifs aux droits de l'homme; tous les États Membres en ont ratifié au moins un.

Source : HCDH, 2021.

ENVIRONNEMENT



Évolution des émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone depuis le Protocole de Montréal (niveau de référence : 100 % en 1986).



Source : PNUE, 2021.

ACTION HUMANITAIRE



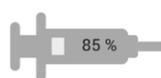
En 2020, l'ONU et les organisations partenaires ont fourni une aide humanitaire à plus de 98 millions de personnes dans 25 pays.

Source : Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, 2021.

SANTÉ



À l'issue de la campagne mondiale menée par l'OMS pendant 10 ans, au cours de laquelle plus de 500 millions de vaccins ont été administrés, la variole a été officiellement éradiquée en 1980.



Aujourd'hui, 85 % des enfants du monde sont vaccinés et protégés des maladies débilitantes.

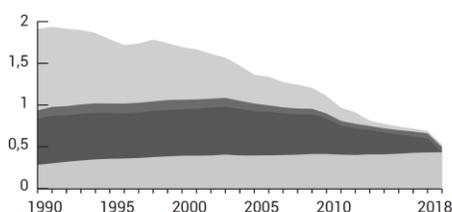
Source : OMS, 2020.

ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ



- Asie de l'Est et Pacifique
- Asie du Sud
- Reste du monde
- Afrique subsaharienne

Nombre total de personnes vivant dans l'extrême pauvreté (en milliards)



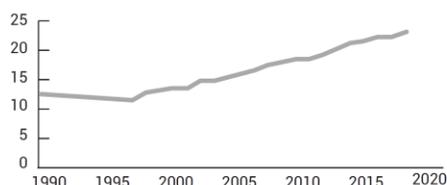
Source : Banque mondiale, 2018.

ÉGALITÉ DES GENRES



90 % des États Membres de l'ONU ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ou y adhèrent.

Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (en pourcentage)



Source : Division de statistique, 2021.

A. Le choix qui s'offre à nous

5. Ne nous faisons pas d'illusions. La COVID-19 semblera anecdotique au regard des problèmes qui menacent si nous ne tirons pas la leçon des échecs qui ont coûté des vies et détruit des moyens de subsistance. Nos anticipations de l'avenir nous placent à tout le moins face à un choix radical : continuer comme avant et prendre le risque du délitement et de la crise perpétuelle ; ou bien, par une action concertée, surmonter les obstacles pour mettre sur pied un système international au service des populations et de la planète. La COVID-19 est un avertissement : on aurait tort de l'ignorer et de ne pas saisir les opportunités qu'elle fait naître.

LE CHOIX QUI S'OFFRE À NOUS : SCÉNARIO DU DÉLITEMENT ET DE LA CRISE PERPÉTUELLE



DES PANDÉMIES MEURTRIÈRES



- La COVID-19 est endémique et le virus ne cesse de muter
- Les pays les plus riches accaparent les vaccins, rien n'est prévu pour leur distribution équitable
- Les systèmes de santé sont débordés
- Rien n'est fait pour se préparer aux futures pandémies
- Certains pays sont plus pauvres en 2030 qu'avant la pandémie

UNE PLANÈTE INHABITABLE



- Les émissions nées de l'activité humaine ne baissant pas, la planète se réchauffe de plus de 2 °C au cours du XXI^e siècle
- Canicules, inondations, sécheresses, cyclones tropicaux et autres phénomènes extrêmes sont sans précédent par leur ampleur et leur fréquence, se produisent à des moments de plus en plus inattendus et frappent des régions qui étaient épargnées jusque alors
- L'Arctique est libre de glace en été, la majeure partie du pergélisol a disparu et le niveau des mers augmente fortement chaque année
- Un million d'espèces sont au bord de l'extinction, les pertes de biodiversité étant irréversibles
- Plus d'un milliard de personnes vivent dans des régions où la chaleur est si forte que leur vie est menacée

DES INÉGALITÉS DÉSTABILISATRICES



- Les droits humains sont de moins en moins respectés
- La pauvreté s'accroît; emplois et sources de revenus disparaissent massivement
- Les biens publics, dont les systèmes d'éducation et de protection sociale, sont sous-financés
- Les protestations s'étendent dans tous les pays et sont violemment réprimées dans bien des cas
- La technologie alimente les divisions
- De nouvelles façons de faire la guerre sont inventées, à un rythme plus rapide que les nouveaux moyens de pacification

SIGNAUX D'ALERTE



– 9 200 milliards de dollars
Estimation du coût supporté par l'économie mondiale rien qu'en 2021 si les pays en développement n'ont pas un accès équitable aux vaccins contre la COVID-19

Source : Chambre de commerce internationale, 2021.



Les activités humaines sont incontestablement responsables de la hausse des concentrations de gaz à effet de serre depuis à peu près 1750, ce qui a entraîné un réchauffement d'environ 1,1 °C entre 1850 et 1900

Source : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2021.



36 pays à faible revenu sont surendettés ou risquent fort de le devenir (février 2021)

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2020.



Les mammifères et les oiseaux portent jusqu'à 827 000 virus susceptibles d'infecter l'être humain

Source : Institut international du développement durable, 2021.



Le taux d'extinction est désormais 10 à 100 fois plus élevé qu'à n'importe quel autre moment au cours des 10 derniers millions d'années

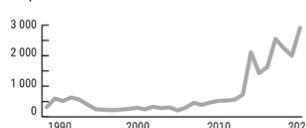
Source : ONU, 2019.



D'ici 2050 il pourrait y avoir plus de plastique que de poissons dans la mer

Source : PNUE, 2020.

Hausse rapide des conflits non étatiques depuis 2010



Source : Institut international d'Oslo de recherches sur la paix, 2020.

CONSÉQUENCES POUR LE MULTILATÉRALISME



Érosion du contrat social et montée des tensions géopolitiques



Les institutions internationales pâtissent d'un manque d'investissements et fonctionnent de moins en moins bien, les deux phénomènes se renforçant



L'unilatéralisme l'emporte sur la solidarité



Les faits, la science et la connaissance ne font plus consensus

LE CHOIX QUI S'OFFRE À NOUS : SCÉNARIO DU SURSAUT ET ESPOIR D'UN AVENIR MEILLEUR, PLUS VERT ET PLUS SÛR



UN RELÈVEMENT DURABLE



- Les vaccins sont distribués à grande échelle et de façon équitable
- En cas de nouvelles pandémies, des vaccins peuvent être produits en 100 jours et distribués partout dans le monde en douze mois
- Les personnes vivant dans des pays en crise ou en conflit peuvent accéder à une vie meilleure
- L'architecture internationale de la dette a été révisée
- Les incitations économiques ont été remodelées pour favoriser les biens publics mondiaux
- Des progrès ont été réalisés dans la lutte contre les flux financiers illicites et l'évitement fiscal et dans le financement de l'action climatique
- Les systèmes financiers et économiques soutiennent des modèles de croissance plus durables, plus résilients et plus inclusifs

UNE PLANÈTE ET UNE HUMANITÉ EN BONNE SANTÉ



- La hausse de la température dans le monde est limitée à 1,5 °C
- Tous les pays et secteurs achèvent leur décarbonisation d'ici 2050
- Les pays frappés par les urgences climatiques reçoivent un appui
- Une transition vers une nouvelle organisation du travail, plus juste, est assurée
- L'écosystème, en état de fonctionner, est préservé dans l'intérêt des générations futures
- Les sociétés sont équipées pour s'adapter aux effets des changements climatiques et assurer leur résilience

CONFIANCE ET PROTECTION SOCIALE



- Attachement inébranlable à l'universalité et à l'indivisibilité des droits humains
- Socles de protection sociale universels, offrant notamment une couverture sanitaire universelle
- Accès universel aux réseaux numériques
- Éducation de qualité, perfectionnement des compétences et apprentissage tout au long de la vie
- Progrès dans la lutte contre les inégalités, notamment les inégalités de genre et les inégalités raciales et économiques
- Relations de partenariat d'égal à égal entre les institutions et leurs usagers ainsi qu'entre les collectivités et en leur sein, de façon à renforcer la cohésion sociale

SIGNES D'ESPOIR



D'ici 2030, 146 millions de personnes (dont 74 millions de femmes et de filles) sortent de l'extrême pauvreté grâce à des investissements dans la gouvernance, la protection sociale, l'économie verte et la numérisation

Source : PNUD, 2020.



Les technologies existantes sont à même de réduire aujourd'hui 75 % des émissions de méthane, jusqu'à 40 % sans coût net.

Source : PNUE, 2021.



La transition vers des modèles de croissance durable à faible émission de carbone pourrait générer d'ici 2030 des gains économiques directs de 26 000 milliards de dollars par rapport aux modèles traditionnels

Source : ONU, 2021.

CONSÉQUENCES POUR LE MULTILATÉRALISME



Nouvelle ère pour le multilatéralisme : les pays et les autres parties prenantes s'emploient à régler les problèmes les plus importants



Le système international agit rapidement au profit de toutes et tous dans les situations d'urgence



Tous les acteurs répondent de leurs engagements



L'ONU est un espace de collaboration suscitant la confiance et réunissant des acteurs toujours plus nombreux et divers

B. Une plus grande solidarité

6. En 2020, lors du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, des citoyens du monde entier ont exprimé leur foi dans la coopération internationale, s'inquiétant toutefois de l'écart qui existait entre les espérances qu'elle faisait naître et la réalité de leur quotidien. Les États Membres se sont fait l'écho de cette préoccupation dans la déclaration qu'ils ont faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation (voir la résolution 75/1 de l'Assemblée générale), se disant déterminés à respecter les engagements qu'ils avaient pris antérieurement et demandant qu'on leur présente des recommandations visant à faire avancer notre programme commun et à relever les défis actuels et futurs.

7. Nous entendons répondre ci-après à ces aspirations, en faisant le point des problèmes et en proposant des mesures qui s'appuient sur ce qui marche et remédient à ce qui ne marche pas. Le multilatéralisme a beaucoup évolué depuis la création de l'ONU et preuve a été faite que nous pouvions nous rassembler pour élaborer des solutions collectives, même si nous aurions dû nous y atteler plus souvent, mieux, et de façon plus inclusive.

8. Toutes les mesures proposées dans le présent rapport supposent **une plus grande solidarité**. Solidarité ne veut pas dire charité. Dans un monde interconnecté, la solidarité va de soi : elle invite à travailler ensemble, sur la base du constat que nous sommes liés les uns aux autres et qu'aucune société ou aucun pays ne peut résoudre seul ses problèmes. Elle postule que

QU'ENTEND-ON PAR « SOLIDARITÉ » ?



La solidarité est une « valeur fondamentale en vertu de laquelle il faut résoudre les problèmes nés de la mondialisation en répartissant les coûts et les charges équitablement, conformément aux principes fondamentaux de l'équité et de la justice sociale, et en veillant à ce que ceux qui souffrent ou sont le moins avantagés reçoivent une aide de ceux qui sont le plus favorisés » (résolution 57/213 de l'Assemblée générale).

nous avons tous des responsabilités les uns envers les autres, du fait de notre humanité commune et de la dignité inhérente à tout être humain et compte tenu de notre diversité et de la grande disparité des besoins et des moyens. L'importance qu'elle revêt a été mise en pleine lumière par la COVID-19 et la course de vitesse contre les variants – même dans les pays où l'on vaccine beaucoup. Personne n'est à l'abri du virus tant que tout le monde ne l'est pas. Le constat est le même pour la biodiversité, sans laquelle nul ne peut survivre, ou pour l'action climatique. L'absence de solidarité explique le terrible paradoxe qui s'est fait jour : plus nécessaire que jamais, la coopération internationale se dérobe pourtant chaque jour davantage.

9. Ce n'est qu'en s'employant résolument à renforcer la solidarité – dans chaque pays, entre les générations et au sein même du système multilatéral – que nous pourrions éviter le délitement généralisé et ouvrir une brèche vers un avenir meilleur. Le présent rapport trace **la voie à suivre : refonder en premier lieu le contrat social** ; s'adapter aux enjeux du siècle ; faire une place aux jeunes et aux générations futures ; **nouer un nouveau pacte mondial**.

10. Pour que nous puissions travailler ensemble, il est indispensable que, dans chaque pays, existe un **contrat social** fort, ancré dans les droits humains. S'il n'est gravé dans aucun texte, un tel contrat n'en influe pas moins en profondeur sur les gens, dont il assoit les droits et obligations et détermine les perspectives qui s'offrent à eux dans la vie. Il est également essentiel à la coopération internationale, les relations entre pays ne pouvant fonctionner si le lien interne est rompu. Les inégalités, la méfiance et l'intolérance que nous observons dans beaucoup de pays et de régions

et que les effets dévastateurs de la pandémie de COVID-19 n'ont fait qu'accentuer donnent à penser que le moment est venu de se doter d'un contrat social adapté à une nouvelle ère, une ère dans laquelle les particuliers, les États et les autres acteurs s'emploient ensemble, en vrais partenaires, à instaurer la confiance, à accroître la participation et l'inclusion et à redéfinir ce qu'on entend par « progrès humain ».

11. Le renforcement de la solidarité au niveau national doit s'accompagner d'un nouvel engagement envers **les jeunes et les générations futures**, à qui le préambule de la Charte des Nations Unies fait une promesse solennelle. Il y a longtemps déjà que nous aurions dû nous montrer plus solidaires des jeunes d'aujourd'hui, qui ont le sentiment que nos systèmes politiques, sociaux et économiques les ignorent et sacrifient leur avenir. Nous devons leur offrir une meilleure éducation et de meilleurs emplois et leur permettre de participer davantage à l'invention de leur futur. Nous devons en outre trouver le moyen de prendre systématiquement en compte l'intérêt des 10,9 milliards de personnes qui devraient naître pendant le siècle, principalement en Afrique et en Asie. Le sursaut n'aura lieu que si nous réfléchissons et agissons ensemble en leur nom dans une perspective de long terme.

12. Pour renforcer la solidarité au sein des sociétés et entre les générations, il nous faut **un nouveau pacte au niveau mondial**. Le but de la coopération internationale au XXI^e siècle est d'atteindre un ensemble d'objectifs communs vitaux dont dépend le bien-être – et même la survie – de l'espèce humaine. En particulier, il nous faut mieux protéger **les communs mondiaux** et offrir davantage de **biens publics mondiaux** – à savoir ces biens dont profite l'humanité tout entière et dont la gestion ne doit pas incomber à un seul État ou à une seule entité. Pour beaucoup, ces objectifs figurent déjà dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Je pense qu'il est grand temps que les États Membres, en collaboration avec les parties prenantes concernées, élaborent des stratégies pour les atteindre et renforcent notamment la gouvernance multilatérale des communs mondiaux et des biens publics mondiaux. Par ailleurs, nous devons mieux maîtriser les **risques majeurs**, en tirant les leçons de l'action menée face à la COVID-19.

13. Enfin, les États ont à leur disposition une organisation dont l'objet même est de régler les problèmes internationaux par la coopération. L'ONU est présente aux quatre coins de la planète, tous les pays y siègent et ses activités couvrent l'ensemble des besoins humains. Ses valeurs fondamentales – la paix, la justice, la dignité humaine, l'équité, la tolérance et, bien sûr, la solidarité – ne sont l'apanage d'aucune région du globe et se retrouvent dans toutes les cultures et toutes les religions. Sans rien renier de ses objectifs et principes fondamentaux, l'Organisation doit toutefois évoluer face à un monde en mutation, être plus inclusive et plus efficace et travailler davantage en réseau.

C. Notre Programme commun

14. Plusieurs textes tracent déjà la voie vers un monde meilleur, notamment les suivants : la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres instruments internationaux relatifs aux droits humains, le Programme 2030 et les objectifs de développement durable, l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Ce ne sont là que quelques exemples parmi les multiples résolutions et instruments internationaux soigneusement élaborés pendant soixante-quinze ans et dont l'ensemble forme un legs inestimable. Nous pouvons et devons nous appuyer sur ces textes et nous employer encore davantage à les appliquer.

ARTICULATION ENTRE NOTRE PROGRAMME COMMUN ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable sont au cœur de Notre Programme commun. Le Programme 2030 est un plan d'action pour l'humanité, la planète, la prospérité et la paix, qui vise à réaliser les droits humains pour tous et l'égalité des genres. Intégrés et indissociables, les objectifs concilient les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale. Nombre de mesures proposées ici visent à hâter la réalisation des objectifs, compte tenu notamment des besoins à cet égard et des retards causés par la pandémie de COVID-19. De même, les actions déjà entreprises au titre du Programme 2030 serviront à l'exécution de Notre Programme commun.

15. Néanmoins, le monde a changé, faisant naître de nouveaux besoins dont la satisfaction nécessite de nouvelles façons de penser et de s'organiser. Si nous voulons renforcer la solidarité et ouvrir la voie du sursaut pour la planète et l'humanité, il nous faut à la fois retenir le meilleur de nos accomplissements passés et envisager l'avenir de l'œil le plus créatif possible. Les mesures proposées dans le présent rapport sont urgentes, porteuses de transformation et couvrent les carences les plus graves. Les fondateurs de l'ONU s'étaient réunis dans le but de préserver les générations futures du fléau de la guerre : à notre tour à présent, réunissons-nous pour préserver les générations futures de la guerre, mais aussi des changements climatiques, des pandémies, de la faim, de la pauvreté, de l'injustice et des nombreux autres maux que nous peinons encore à imaginer. Tel est Notre Programme commun.

II. Nous, les peuples : un nouveau contrat social ancré dans les droits humains

16. La COVID-19 nous rappelle toute l'urgence du choix qui nous incombe. Certes, la solidarité a commencé à s'effriter dans de nombreuses sociétés bien avant la pandémie. Il est désormais plus difficile de gouverner, alors même que le sentiment d'injustice s'accroît, que le populisme se répand et qu'apparaissent des programmes nationalistes qui prônent le repli sur soi, préconisent des remèdes simplistes et des semblants de solution et propagent des théories du complot. La fracture se creuse entre les citoyens et les institutions qui les servent, beaucoup se sentant laissés pour compte et ne croyant plus que le système leur profite ; les mouvements sociaux et les manifestations se multiplient ; la crise de confiance qu'alimente la perte d'une vérité et d'une compréhension communes ne cesse de s'approfondir. On s'interroge sur la façon de faire société et de partager une planète bien fragile, sur la nature des liens

fondamentaux qui nous unissent et sur la manière d'engager le dialogue avec celles et ceux qui sont en désaccord avec nous ou se sentent lésés ou exclus.

17. À l'origine de cette situation, l'érosion du contrat social – à savoir, l'accord qui règne au sein d'une société sur la façon de régler les problèmes communs, de maîtriser les risques et de mettre en commun les ressources pour fournir des biens publics, ou encore sur la manière d'assurer le bon fonctionnement des institutions et normes collectives. Le contenu précis de ces normes réciproques diffère d'une société à l'autre, mais leur existence est universelle.

18. Tout contrat social est appelé à évoluer en fonction des circonstances. Chaque révolution, guerre, effondrement économique ou autre catastrophe vient immédiatement l'éprouver et fragiliser la société qui, si elle ne s'adapte pas rapidement, risque la rupture. Du fait de la COVID-19, tous les pays du globe ont connu en même temps un bouleversement radical, ce qui n'était pas arrivé depuis des décennies. Le choc s'est produit alors même que notre incapacité à nous aider les uns les autres et à prendre soin de la planète était déjà patent à bien des égards. Il nous faut d'urgence élaborer un nouveau contrat social, à la lumière notamment de la pandémie – un contrat social ancré dans les droits humains envisagés sous leurs multiples aspects –, qui associe un bien plus grand nombre d'acteurs à la résolution de problèmes de plus en plus complexes et interdépendants.

QU'EST-CE QUE LE « *CONTRAT SOCIAL* » ?

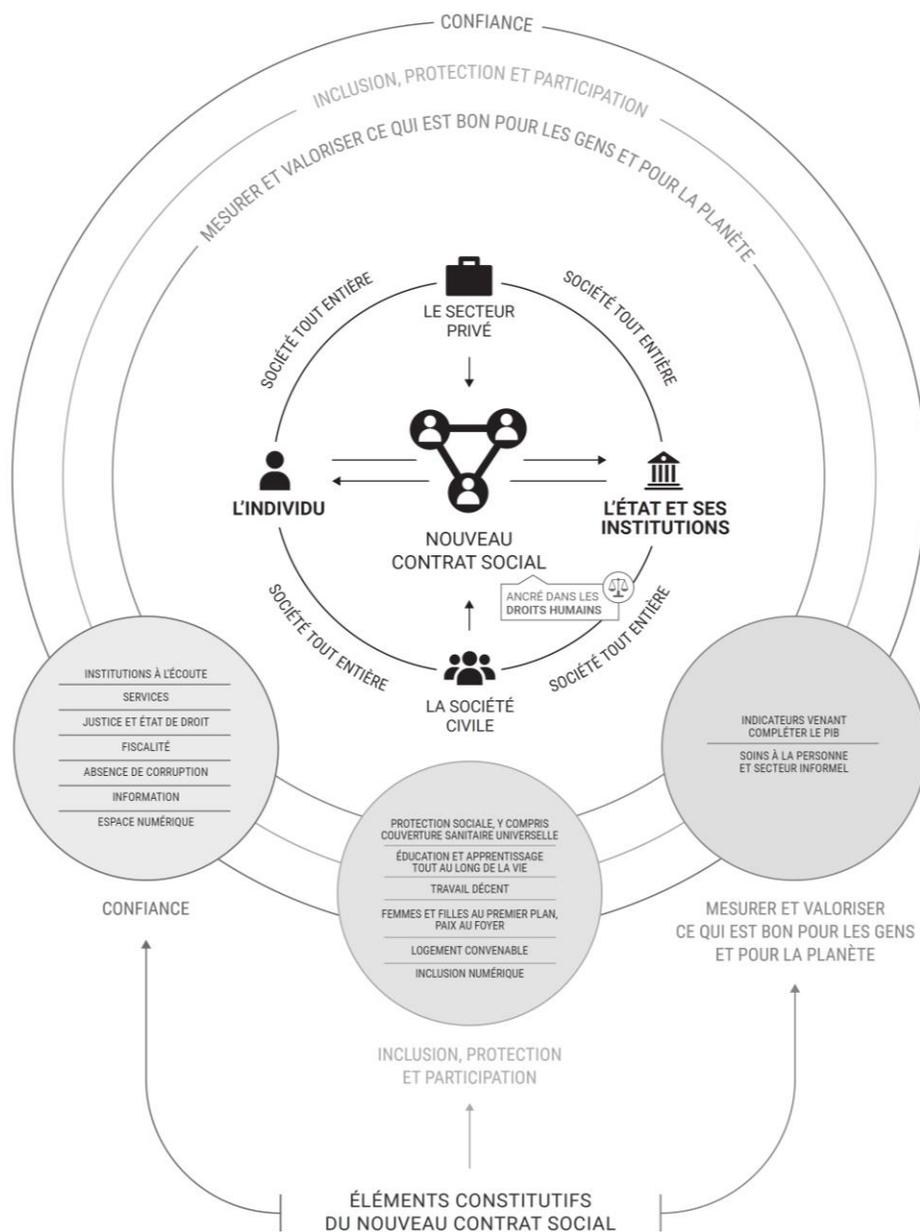


Par « contrat social », on se réfère communément à une théorie issue de la philosophie occidentale, notamment européenne. Toutefois, les notions qui lui sont associées, en particulier l'idée qu'il existe des obligations réciproques entre les personnes, les familles, les groupes et leurs dirigeants, se retrouvent dans toutes les régions et traditions religieuses, notamment en Afrique, dans les Amériques, en Asie et au Moyen-Orient.

A. **Éléments constitutifs du nouveau contrat social**

19. Le contrat social prend racine aux niveaux national et infranational et il appartient à chaque société d'en définir l'armature précise. Néanmoins, tout contrat social a une dimension supranationale. D'une part, maints problèmes auxquels font face les sociétés et dont elles subissent les effets sont mondiaux ; d'autre part, c'est la solidarité interne qui donne appui à la coopération internationale. J'entends donc mobiliser l'ensemble du système des Nations Unies afin d'aider les pays à se doter d'un contrat social ancré dans les droits humains. Compte tenu des consultations menées aux fins de Notre Programme commun, je suis arrivé à la conclusion que trois éléments devaient entrer dans la composition d'un contrat social adapté au XXI^e siècle : **a) la confiance ; b) l'inclusion, la protection et la participation ; c) la nécessité de mesurer et de valoriser ce qui est bon pour les gens et pour la planète.** Les idées reprises ici, que chaque société, région ou culture formule différemment, font consensus au sein de la communauté internationale qui, dans l'enceinte de l'ONU, a consacré plusieurs grands principes, comme la solidarité, le respect des droits humains, l'obligation de rendre des comptes et l'égalité, et dont elle a donné une image concrète dans le Programme 2030 en s'engageant à « ne laisser personne de côté ».

LE NOUVEAU CONTRAT SOCIAL



B. La confiance

20. Instaurer la confiance et combattre la défiance – non seulement entre les citoyens et leurs institutions mais aussi entre personnes et entre groupes de la société – est la plus grande tâche qui nous incombe. **La confiance envers les personnes et la confiance dans les institutions** sont toutes deux essentielles et se renforcent mutuellement, mais les recommandations formulées ci-dessous concernent principalement la seconde. Partout dans le monde la confiance dans les grandes institutions s'est effondrée, du fait de leur incapacité – réelle ou perçue – à remplir leur mission, à être justes, transparentes et inclusives, à fournir une information fiable et à améliorer la vie des gens. Ainsi, en raison de la défiance réciproque entre

populations et gouvernants, il a été très difficile de maintenir un consensus autour des restrictions sanitaires adoptées face à la COVID-19. En revanche, la pandémie a été mieux combattue dans les pays où la confiance dans les institutions publiques (tout comme la confiance interpersonnelle) est plus élevée. Les problèmes qu'il nous faudra gérer à l'avenir nécessiteront d'atteindre des niveaux de confiance interpersonnelle et institutionnelle égaux, voire supérieurs, à ceux qu'on trouve dans les pays les mieux lotis à cet égard.

21. Les gens souhaitent être entendus et prendre part aux décisions qui les touchent. Les institutions pourraient améliorer la façon dont elles recueillent la parole de leurs usagers et prennent en compte leurs avis et, notamment, se rapprocher des groupes qui sont souvent négligés, comme les femmes, les jeunes, les minorités et les personnes en situation de handicap. Pour commencer, j'invite les gouvernements à **recueillir la parole de leurs citoyens et à leur demander de donner leur vision de l'avenir**. Une telle enquête pourrait être menée par voie numérique, de façon qu'elle soit la plus large et la plus inclusive possible, dès lors que des mesures sont prises par ailleurs pour atteindre les 3,8 milliards de personnes qui n'ont pas accès à Internet. Je m'engage pour ma part à veiller à ce que l'ONU continue d'être à l'écoute des populations de la planète, dans le prolongement des consultations que nous avons tenues récemment sous des formes inédites.

22. À l'origine de la défiance, il y a l'incapacité des institutions, aussi ouvertes soient-elles à la participation de leurs administrés, à **fournir à la population ce dont elle a le plus besoin**, en particulier les services de base. La part respective du public et du privé dans la fourniture des **biens publics**, dont la santé, l'éducation, l'accès à Internet, la sécurité et l'accueil des enfants, varie d'une société à l'autre. Toutefois, c'est à l'État qu'il revient d'établir et de renforcer le cadre réglementaire permettant d'assurer le bon fonctionnement de ces services et la bonne exécution des obligations des divers prestataires. Ce que nous rappelle notamment la COVID-19, c'est la place que tient l'État dans la diffusion d'une information fiable et la fourniture de biens et de services de qualité, surtout en temps de crise. Les institutions peuvent analyser et réduire les obstacles administratifs qui empêchent les usagers d'accéder à leurs services. La numérisation des services d'administration publique peut-être un moyen d'en améliorer la transparence et de les rendre plus accessibles, à condition que des dispositions soient prises en faveur des populations qui n'ont pas accès aux réseaux. À l'heure où les choses évoluent rapidement, j'encourage les sociétés à déterminer les biens publics qu'elles jugent les plus essentiels et auxquels elles sont le plus attachées, à la lumière des objectifs de développements durable, et à réfléchir aux meilleurs moyens d'en assurer la fourniture, à laquelle le secteur public et le secteur privé doivent tous deux contribuer. J'exhorte également les pays à **investir dans les systèmes publics et à se doter d'une fonction publique de qualité**, les fonctionnaires étant les principaux contacts entre l'État et les citoyens. À cet égard, le système international doit mieux aider les pays qui n'en ont pas la capacité ni les moyens financiers de réaliser ces investissements.

23. **La justice tient une grande place dans le contrat social**. Partout dans le monde, la défiance se nourrit de ce que les populations, confrontées aux inégalités et à la corruption, n'ont pas le sentiment que l'État et ses institutions leur rendent justice. Alors même que les pays se sont engagés, dans le cadre du Programme 2030, à promouvoir l'état de droit et à garantir à tous un égal accès à la justice (cible 16.3 des objectifs de développement durable), dans nombre d'entre eux la justice n'est réservée qu'à une minorité. Que ce soit en matière pénale, civile ou administrative, on estime que les besoins de justice de 1,5 milliard de personnes ne sont pas satisfaits – personnes qui, privées du recours au droit, sont dans l'incapacité de se protéger de la violence et de la criminalité, de faire valoir leurs droits ou de régler pacifiquement leurs différends. Dans un certain nombre de pays, le droit demeure discriminatoire

envers les femmes qui, dans les faits, ne jouissent que des trois quarts des droits reconnus aux hommes. Lorsque les représentants de l'ordre et de la loi abusent de leurs pouvoirs en toute impunité, le ressentiment s'accroît et le contrat social s'érode encore davantage. La défiance se nourrit également de la **corruption**, dont les premières victimes sont les femmes et qui exacerbe les inégalités et coûte au monde des milliers de milliards de dollars chaque année. Au cours de nos consultations, j'ai entendu des États Membres expliquer comment, en transformant le système judiciaire, on pouvait renforcer les liens qui cimentent la société. À l'appui des efforts déployés pour placer la personne au cœur du système judiciaire, j'entends promouvoir une **nouvelle vision de l'état de droit**, dans le prolongement de l'objectif de développement durable n° 16 et de la Déclaration de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international adoptée en 2012 (voir la résolution 67/1). Nous examinerons comment l'assistance apportée par l'ONU en matière d'état de droit peut aider les États, les collectivités et les individus à refonder le contrat social et à en faire le socle d'une paix durable. Il importe également à cet égard d'accélérer **la lutte contre la corruption**, dans le cadre posé par la Convention des Nations Unies contre la corruption.

24. La **fiscalité** est l'un des outils les plus puissants dans la main des États – sans l'impôt, ils ne pourraient pas investir dans les biens publics ni encourager le développement durable. C'est également par l'impôt que les États devraient envisager de réduire les formidables inégalités de richesses : le symbole serait fort après une pandémie qui a fait perdre leur emploi à des millions de personnes et amputé la marge de manœuvre budgétaire des pays, alors même que la fortune des milliardaires a atteint de nouveaux sommets. De même, la fiscalité peut favoriser une transition durable et juste dès lors que l'État : subventionne non plus les activités qui endommagent l'environnement mais celles qui le préservent et le valorisent ; soumet à l'impôt les émissions de carbone et les autres activités polluantes plutôt que les personnes ou les revenus ; applique aux industries extractives un régime de redevance juste ; canalise les ressources vers les investissements durables. Ces mesures pouvant avoir un impact différent selon les pays, les secteurs et les contribuables, il importe tout particulièrement de veiller à ce qu'elles ne créent pas de nouvelles inégalités et à ce que ceux qu'elles semblent désavantager reçoivent une compensation ou une aide. Par ailleurs, des pays de tous niveaux de richesse peinent à mobiliser leurs ressources domestiques. La résolution de ce problème, qui permettrait de renforcer l'appui apporté à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, s'inscrit dans le cadre du financement du développement. Toute nouvelle approche de la fiscalité doit faire une place aux principes de durabilité et prendre en considération les vues et les capacités des pays en développement.

25. Plus généralement, au vu de la hausse des échanges et des investissements transfrontaliers et de la numérisation croissante de l'économie, il est nécessaire de réformer **le système fiscal international** tout en comblant les failles qui permettent aux entreprises d'échapper à l'impôt et en remédiant aux méfaits de la concurrence fiscale. Le G20 s'est entendu sur une nouvelle architecture fiscale internationale et, afin de résoudre les difficultés de la collecte fiscale nées de la mondialisation et de la numérisation, a décidé d'instaurer à l'échelle mondiale un taux d'imposition minimal sur les sociétés, dont les modalités d'application sont étudiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les discussions étant toujours en cours, il faut veiller à prendre en compte les vues de tous les États, sachant notamment qu'un même taux d'imposition peut avoir des effets asymétriques sur les pays selon leur niveau de développement. Par ailleurs, on pourrait envisager d'imposer les profits de l'économie numérique ou les créations de la technologie financière, dont les cryptomonnaies, ou encore d'instaurer un impôt pour le développement numérique, l'idée étant que les sociétés qui ont bénéficié pendant des

décennies d'un Internet libre et ouvert financent en partie l'accès au réseau des 3,8 milliards de personnes qui en sont toujours privées et la sécurisation du cyberspace. Je propose en outre de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre l'évasion fiscale, les pratiques agressives d'évitement fiscal, le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites, notamment par la mise sur pied d'une **nouvelle structure commune dédiée à l'intégrité financière, dont l'objet serait de combattre les flux financiers illicites** et qui réunirait principalement l'ONU, les institutions financières internationales, l'OCDE, les grands centres financiers et les organisations de la société civile compétentes dans le domaine. Cette structure pourrait également être chargée de promouvoir la transparence et le respect des obligations, en fournissant des données et diverses informations, et d'œuvrer à des accords de lutte contre les flux financiers illicites.

26. **Internet** a bouleversé nos sociétés tout comme l'avait fait l'imprimerie, nous forçant à réimaginer complètement notre rapport conceptuel et éthique à la connaissance, à la communication et à la cohésion. Tout en rendant l'information plus accessible et en nous permettant de communiquer et de nous concerter plus rapidement, l'ère numérique, et tout particulièrement les médias sociaux, ont favorisé la fragmentation et les « chambres d'écho ». La notion d'objectivité – ou simplement l'idée qu'on puisse aspirer à la vérité ou à ce qui s'en approcherait le plus – est de plus en plus contestée. À vouloir donner la même importance à des opinions concurrentes, il arrive qu'on manque d'impartialité et qu'on déforme les faits et par là même le débat public. La désinformation à grande échelle et la remise en question des faits scientifiquement établis mettent en péril la survie de l'humanité. Tout en défendant vigoureusement la liberté d'expression partout dans le monde, nous devons encourager les sociétés à dégager en leur sein, sur une base empirique, **un consensus sur les faits, la science et la connaissance, lesquels sont un bien public**. Nous devons faire en sorte que le mensonge soit de nouveau répréhensible. Dans chaque pays, les institutions peuvent être les gardiennes des faits si elles combattent la désinformation, les discours de haine et le harcèlement en ligne, dont sont notamment victimes les femmes et les jeunes filles. Je demande instamment que l'on redouble d'efforts pour produire et diffuser des informations fiables et dûment vérifiées. L'ONU joue à cet égard un rôle clé, qu'elle peut encore renforcer en prenant pour modèle le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le Groupe consultatif scientifique de l'Organisation météorologique mondiale et l'initiative Verified sur la COVID-19. D'autres mesures sont possibles : apporter un appui aux médias indépendants d'intérêt public ; réglementer les médias sociaux ; renforcer le régime juridique de la liberté d'information et du droit à l'information ; donner une place prépondérante à l'avis des scientifiques et des experts, par exemple en associant les commissions scientifiques aux procédures de décision. Sous l'égide de l'ONU, les États, les médias et les organes de réglementation pourraient réfléchir à l'adoption d'un **code de conduite mondial visant à promouvoir l'intégrité de l'information publique**. Enfin, compte tenu des inquiétudes et de la méfiance qui entourent la technologie et la sphère numérique, le moment est venu désormais de considérer **les communs numériques comme un bien public mondial** et de les réglementer et de les gérer comme tels (chap. IV).

C. Inclusion, protection et participation

27. Le contrat social doit garantir les conditions permettant à toutes et à tous de mener une vie décente et de participer à la société sans que personne ne soit laissé de côté, comme le prévoit le Programme 2030. Cela suppose de prendre des mesures visant à combattre les discriminations, à assurer la protection des droits humains et à garantir que chacune et chacun puisse satisfaire ses besoins essentiels, étant entendu

que l'alimentation, la santé, l'eau et l'assainissement, l'éducation et le travail décent sont des droits fondamentaux. Tout en nous employant à bâtir un avenir plus vert et plus durable, nous devons également veiller à partager, de façon que chaque être humain ait des opportunités et vive en sécurité. Dès lors qu'une société produit des laissés-pour-compte, la porte est ouverte à la division – parmi et entre les populations, les groupes ethniques et les religions – et à l'instabilité, aussi bien sur le plan national qu'international.

28. Pendant la pandémie de COVID-19, les **systèmes de protection sociale**, qui ont permis de sauver des vies et empêché l'effondrement des économies, ont fait la preuve de leur utilité. Si les États n'avaient pas renforcé en hâte leur filet de protection, les dommages économiques auraient pu être bien pires. Ce constat vaut aussi pour des crises antérieures. Nous devons poursuivre sur cette lancée et nous employer à faire entrer la protection sociale dans une nouvelle ère : c'est seulement ainsi que l'on pourra bâtir des sociétés pacifiques, ne laisser personne de côté et éliminer l'extrême pauvreté. J'exhorte les États à prendre rapidement les mesures permettant d'instaurer **une protection sociale universelle** couvrant notamment les

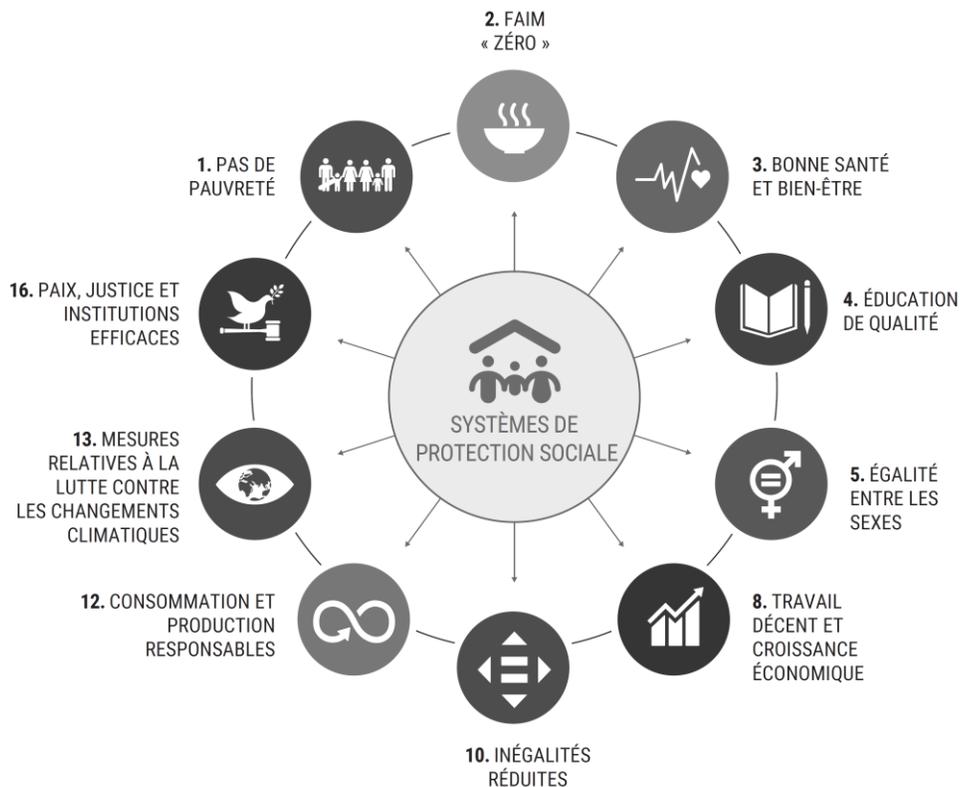
4 milliards de personnes qui en sont toujours privées, conformément à la cible 1.3 des objectifs de développement durable. Cette protection, dont les formes et les modalités peuvent varier, doit, au minimum, assurer à toutes et à tous un accès aux soins de santé et garantir un revenu de base pour les enfants, les personnes incapables de travailler et les personnes âgées. La mise en place d'une couverture universelle passe également par l'extension progressive de la protection sociale aux travailleurs du secteur informel. Pour faire advenir cette nouvelle ère, j'entends demander au système des Nations Unies de collaborer avec les États Membres en vue d'identifier les ressources qui pourraient être investies dans les systèmes de protection sociale, selon les besoins, et de voir notamment si les mesures suivantes pourraient être prises : **sanctuariser les dépenses et fixer leur montant** en pourcentage PIB ; réorienter les dépenses publiques ; combattre la corruption et les flux financiers illicites par des moyens éprouvés ; mettre en œuvre des politiques budgétaires progressives ; améliorer la transparence, la participation et la responsabilité en matière budgétaire. La création d'un Fonds mondial pour la protection sociale – projet auquel réfléchit l'Organisation internationale du Travail (OIT) – pourrait aider les pays à augmenter progressivement le montant des sommes qu'ils consacrent à la protection sociale. En s'employant à bâtir une économie mondiale plus équitable et plus durable et à fournir des liquidités aux pays vulnérables très endettés, les institutions financières internationales et les États peuvent également contribuer à accroître la marge de manœuvre budgétaire des pays, leur permettant ainsi d'allouer des fonds aux programmes sociaux essentiels (chap. IV). De même, si tous les donateurs consacraient 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement – tel est l'objectif officiel qui leur est fixé –, cela changerait radicalement la capacité de nombreux pays de financer leur développement humain, y compris leur système de protection sociale.

Investir dans la protection sociale

- **La fortune des milliardaires a augmenté de plus de 3 900 milliards de dollars** entre mars et décembre 2020, alors même que 4 milliards de personnes restent privées de toute forme de protection sociale.
- **92 % des femmes africaines travaillent dans le secteur informel**, ce qui les exclut des systèmes de sécurité sociale.
- **78 milliards de dollars seraient nécessaires aux pays à bas revenu** pour se doter d'un socle de protection sociale, y compris une couverture sanitaire, dont profiteraient au total 711 millions de personnes.

LES SYSTÈMES DE PROTECTION SOCIALE

LES SYSTÈMES DE PROTECTION SOCIALE SONT INDISPENSABLES À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



29. J'encourage les États à forger un consensus post-pandémique sur d'autres mesures directement liées au contrat social. **L'éducation** (chap. III) et le développement des compétences doivent mieux préparer les personnes à s'adapter aux transitions, notamment technologiques, démographiques et climatiques, qu'elles auront à connaître durant leur vie. J'appelle à la reconnaissance officielle d'un **droit universel à l'apprentissage tout au long de la vie** et à la reconversion professionnelle, auquel il serait donné effet par des lois, des politiques et des dispositifs élaborés à cet effet. Par ailleurs, des possibilités de **travail décent** pour toutes et tous sont indispensables à une prospérité partagée. Alors que le travail et les emplois se transforment rapidement, il faut définir un socle de droits et de protections pour tous les travailleurs, quel que soit leur statut, comme le prévoit la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail. Les travailleurs ne devraient pas supporter tous les risques pesant sur leurs revenus, leur temps de travail ou leur situation en cas de maladie ou de chômage. Il importe d'investir dans les secteurs les plus à même de créer des emplois nombreux et de bonne qualité (économie verte, services à la personne, numérique), aussi bien par le biais de financements publics d'ampleur que par des incitations visant à attirer des investissements privés à long terme allant dans le sens du développement et du bien-être humains. Il faut en outre se doter de plans d'action pour intégrer les travailleurs du secteur informel dans l'économie formelle et tirer parti de la pleine participation des femmes au marché du travail. Le droit à un **logement convenable**, visé à la cible 11.1 des objectifs de développement durable, a montré tout son intérêt lors de l'adoption de mesures de santé publique face à la pandémie. Les grandes opérations d'hébergement menées

pendant cette période ont révélé ce qu'il était possible de faire lorsque la volonté politique était au rendez-vous.

30. Afin de faire le point des engagements que nous aurons pris dans ce domaine et des progrès accomplis alors que le monde se remet de la COVID-19, un **Sommet social mondial pourrait être organisé en 2025**. Ce serait l'occasion de débattre tous ensemble selon des modalités originales en donnant corps aux valeurs qui sont au fondement du contrat social comme la confiance et l'écoute. Le document qui serait adopté à l'issue du Sommet, portant sur diverses questions (socles de protection sociale universelle, y compris la couverture sanitaire universelle, logement convenable, éducation pour tous, travail décent), pourrait venir mettre à jour la Déclaration de Copenhague sur le développement social adoptée en 1995, ce qui donnerait un nouvel élan à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

31. La plus grande ressource de l'humanité est sans doute sa capacité d'action collective, qui est pourtant amputée de moitié depuis longtemps du fait des discriminations visant les femmes. Il ne peut y avoir de vrai contrat social sans la participation active et égale **des femmes et des filles**. Quand les femmes dirigent et participent aux décisions sur un pied d'égalité avec les hommes, quand leur intégration économique est assurée, c'est l'humanité tout entière, hommes et femmes confondus, qui en profite. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing et le Plan mondial d'accélération pour l'égalité entre les femmes et les hommes nous montrent la voie à suivre. J'exhorte les États Membres et les autres parties prenantes à prendre cinq mesures, toutes liées les unes aux autres et porteuses de transformations : a) assurer la réalisation pleine et entière de l'égalité des droits, notamment en abrogeant toutes les lois discriminatoires visant les femmes (cible 5.1 des objectifs de développement durable) ; b) promouvoir la parité hommes-femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux de décision, y compris par des quotas et des mesures spéciales ; c) faciliter l'inclusion économique des femmes, notamment en investissant massivement dans l'économie des services à la personne, en assurant l'égalité des salaires et en apportant un plus grand soutien aux entrepreneuses ; d) prendre mieux en compte la voix des jeunes femmes ; e) arrêter, à titre prioritaire, un **plan d'intervention d'urgence** destiné à hâter l'éradication de la violence à l'égard des femmes et des filles, auquel le système des Nations Unies apportera son appui et qui s'accompagnera d'une campagne mondiale visant à éliminer toute norme sociale qui tolère, excuse ou occulte ce type de violence, conformément à la cible 5.2 des objectifs de développement durable. Ce plan s'inscrira dans le cadre de l'action multipartite menée en vue de réduire sensiblement toutes les formes de violence dans le monde (chap. IV).

LES INÉGALITÉS DE GENRE

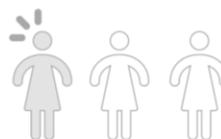
DISCRIMINATION



En moyenne, **75 %** seulement des droits reconnus aux hommes sont également reconnus aux femmes.

Source : Banque mondiale, 2021.

VIOLENCE



Au cours de sa vie, **1 femme sur 3** subira des violences sexuelles ou physiques de la part de son partenaire ou des violences sexuelles de la part d'un tiers.

Source : OMS, 2021.



Dans 88 pays, des lois restreignent le type d'emploi que les femmes peuvent occuper et le nombre d'heures qu'elles peuvent travailler.

Ces lois s'appliquent au total à **1,6 milliard** de femmes.

Source : Banque mondiale, 2021.



Plus de **1,4 milliard** de femmes ne bénéficient d'aucune protection juridique contre la violence domestique, sexuelle ou économique.

Source : Banque mondiale, 2018.

MANQUES À GAGNER POUR L'ÉCONOMIE

Les inégalités de genre sont **très préjudiciables au PIB mondial**.



32. J'encourage les États Membres à agir davantage encore en faveur de l'égalité des genres au sein des instances intergouvernementales onusiennes. L'examen des méthodes de travail de la **Commission de la condition de la femme** entrepris en 2021 pourrait être l'occasion de réévaluer le rôle de la Commission à l'égard des autres organes intergouvernementaux et de réfléchir à la manière de tirer parti de la dynamique multipartite insufflée par le Forum Génération Égalité. Pour sa part, l'ONU entend assurer la parité des genres à tous les niveaux hiérarchiques d'ici 2028. Nous lancerons par ailleurs un examen des capacités du système des Nations Unies (personnel, ressources, structure organisationnelle) afin de déterminer si celui-ci est en mesure de considérer l'égalité de genres comme une priorité et d'en faire une réalité dans toutes les entités.

33. Tout contrat social repose sur un attachement sans équivoque aux droits humains. Dans mon Appel à l'action en faveur des droits humains, j'ai défini sept grands domaines d'intervention, qui figurent également dans Notre Programme commun. C'est à condition d'assurer la pleine mise en œuvre de **tous les droits humains** que nous pourrons nous relever de la pandémie et refonder le contrat social. Indivisibles et universels, se renforçant mutuellement, les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels ne sont pas de simples services dont le prix est fixé par le marché, mais des éléments indispensables à l'édification de sociétés plus inclusives. En développant et en protégeant l'espace civique, on fortifie les sociétés et on les rend plus résilientes, grâce à tout ce qu'apportent le droit de participer, la liberté d'expression et les droits d'association et de réunion. Les États ont certes l'obligation de respecter les droits humains, mais, au-delà de cet aspect, il faut bien comprendre que ces droits sont également **un moyen de régler les problèmes et de remédier aux motifs de mécontentement**, non seulement au niveau individuel mais aussi collectif. Des exemples toujours plus nombreux nous montrent qu'il est possible de façonner les institutions de manière qu'elles puissent fonctionner sans porter atteinte aux droits humains. Nous savons en outre que des institutions respectueuses des droits renforcent le contrat social, protégeant les sociétés tout comme les personnes.

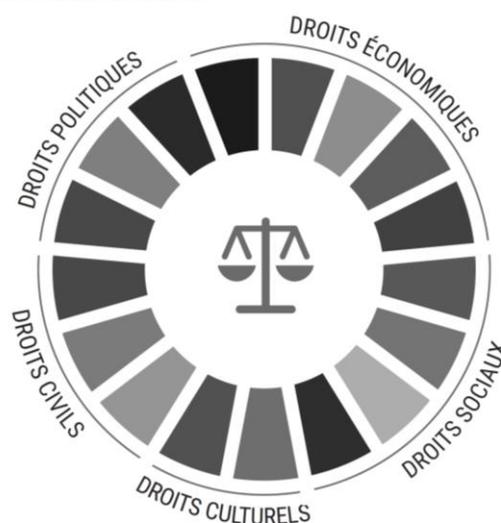
34. **Le racisme, l'intolérance et la discrimination** subsistent dans toutes les sociétés, comme on a pu le constater lors de la pandémie quand des groupes ont été pris comme boucs émissaires et accusés de propager le virus. Il faut enfin, et sans attendre, se doter d'un arsenal complet de lois antidiscriminatoires, réprimant notamment les discriminations fondées sur la race, l'appartenance ethnique, l'âge, le genre, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Il convient également d'élaborer des stratégies favorisant une plus grande participation aux affaires publiques de celles et ceux qui longtemps ont été marginalisés, y compris les

PRIMAUTÉ DES DROITS HUMAINS

« *Les droits humains* sont universels et indivisibles. Nous devons **appréhender les droits humains de telle sorte qu'aucun être humain ne soit oublié** et en défendant tous les droits : économiques, sociaux, culturels, civils et politiques. »

– Appel à l'action du Secrétaire général en faveur des droits humains

Indispensables pour régler les problèmes, les droits humains permettent de **préserver vies et moyens de subsistance** et de prévenir le mécontentement.



92 % des objectifs de développement durable sont liés aux droits humains et aux normes encadrant le travail.

Les droits humains sont au service de **l'ensemble de la société** – et non pas au service exclusif de l'individu – et au cœur du **contrat social**.

minorités et les groupes autochtones. On pourrait aussi recourir davantage aux mécanismes des droits de l'homme, dont l'examen périodique universel, et je soutiens d'ailleurs les modifications apportées aux modalités de cet examen par le Conseil des droits de l'homme dans les nouvelles lignes directrices.

35. En 2023, nous célébrerons le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et les trente ans de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne sur les droits de l'homme. À l'approche de cette date, le moment est venu de faire un bilan, de revivifier nos valeurs communes et de renouveler notre réflexion sur les droits humains. Ainsi, par exemple, nous pourrions entreprendre de modifier ou de préciser la façon dont les cadres et les normes dans ce domaine, notamment ceux portant sur la liberté d'expression, les discours de haine et le harcèlement, la vie privée, le « droit à l'oubli » et les neurotechnologies, s'appliquent aux **grandes questions de demain** et peuvent concourir à la prévention des abus dans l'espace numérique et le monde technologique. Le droit à un environnement sain mérite également un débat approfondi. Le moment est peut-être aussi venu de donner pleinement effet à ce droit humain qu'est l'accès universel à Internet, en prenant rapidement des mesures pour connecter au réseau d'ici 2030 les 3,8 milliards de personnes qui ne le sont pas encore, notamment les catégories trop souvent négligées, comme les femmes, les populations autochtones et les personnes âgées. L'ONU est prête à collaborer avec les États, les entreprises et la société civile afin de trouver, dans le respect du droit international des droits de l'homme, de nouveaux moyens d'empêcher la diffusion de fausses informations et de contenus préjudiciables et dangereux pour la vie humaine, dont les effets provoqueraient moins de perturbations que les mesures utilisées actuellement (interruption générale de l'accès à Internet, blocage massif et filtrage des services).

36. Enfin, pour garantir à chaque être humain une existence officielle, il est indispensable de prendre des mesures qui assurent à toutes et à tous une identité juridique (cible 16.9 des objectifs de développement durable) et mettent fin à l'**apatridie**, de combler les vides juridiques et de produire des données ventilées par âge, genre et selon des critères de diversité. Les personnes en situation de déplacement nécessitent qu'on leur apporte une attention, une aide et une protection particulières. Alors même que les restrictions dues à la pandémie de COVID-19 ont fortement entravé la mobilité et que de nombreux réfugiés et migrants se sont retrouvés bloqués, les déplacements n'ont quant à eux pas cessé de croître. En prenant des mesures qui assurent la protection, l'assistance et la prise en charge des **personnes déplacées dans leur propre pays**, inspirées des travaux du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes, on peut éviter à ces hommes et ces femmes d'être laissés de côté. J'exhorte les gouvernements et les autres parties prenantes à progresser dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, notamment en veillant au respect du principe de non-refoulement – un principe fondamental –, en ouvrant les procédures d'asile aux réfugiés, en protégeant et en faisant respecter les droits de toutes les personnes en situation de déplacement, quel que soit leur statut, en prêtant appui aux pays d'accueil et en ouvrant les services publics essentiels **aux réfugiés et aux migrants**.

D. Mesurer et valoriser ce qui est bon pour les gens et pour la planète

37. Alors même que notre planète connaît des changements rapides et dangereux, les modèles économiques restent fondés sur une expansion et une croissance infinies, sans égard pour les grands systèmes qui sont au fondement de la vie et du bien-être. Il nous faut emprunter un chemin qui protège les personnes et la planète et permette un développement durable. Cela exige de réviser en profondeur ce qu'on entend par

« prospérité » et « progrès », de changer notre façon de les mesurer et nos dispositifs d'incitation et d'évaluer autrement nos politiques.

38. Nous devons d'urgence établir des indicateurs de progrès qui viennent compléter le **PIB**, comme la cible 17.19 des objectifs de développement durable nous invite à le faire d'ici 2030. Nous savons que le PIB ne prend pas en compte le bien-être humain, la durabilité de la planète et les services non marchands (dont les services à la personne non rémunérés) et qu'il n'envisage pas les effets distributifs de l'activité économique. Plus on pêche, plus on déforeste, plus on brûle de combustibles fossiles, plus le PIB augmente, ce qui est absurde : alors même qu'on détruit la nature, on comptabilise un surcroît de richesses ! Ces questions sont débattues depuis des décennies. Le moment est venu de nous engager collectivement à utiliser des indicateurs complémentaires. Si nous ne franchissons pas ce pas, il sera impossible d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés en matière de biodiversité, de pollution et de climat. J'entends consulter le Président de l'Assemblée générale et celui du Conseil économique et social sur la meilleure façon d'avancer sur cette question. Quelle que soit la démarche choisie, les États Membres, les institutions financières internationales et les experts en statistiques, sciences et politiques publiques devront se réunir afin de retenir un ou plusieurs indicateurs complémentaires pouvant mesurer une croissance et une prospérité inclusives et durables, à la lumière des travaux de la Commission de statistique du Secrétariat de l'ONU. Il leur faudra également s'entendre sur la façon dont les systèmes comptables nationaux et mondiaux intégreront de nouvelles données et créer des dispositifs de publication régulière dans le cadre des statistiques officielles. En attendant, j'invite les États Membres et les autres parties prenantes à commencer d'ores et déjà à utiliser le nouveau Cadre de comptabilité écosystémique du Système de comptabilité environnementale et économique et le cadre pour la population et les conditions sociales et à passer en revue les divers indicateurs complémentaires ou alternatifs existants, dont l'indice de développement humain, l'indice de richesse globale, l'indicateur de progrès véritable, l'indice de pauvreté multidimensionnelle et l'indice de développement humain ajusté aux inégalités.

39. En repensant le PIB, il nous faudra trouver un moyen de prendre en compte les services à la personne et les activités du secteur informel de l'économie. La plus grande partie des activités de soin à la personne dans le monde ne sont pas rémunérées et incombent aux femmes et aux filles, ce qui perpétue l'inégalité économique entre les femmes et les hommes. L'impact économique de la COVID-19 et les pertes d'emploi qu'elle a entraînées ont également frappé plus durement les femmes ; ainsi, plus que jamais, les milliers de milliards de dollars correspondant aux milliards d'heures de soins effectuées chaque année par les femmes sans être rémunérées se sont évaporés. En repensant l'économie des services à la personne, on veillera non seulement à comptabiliser dans les modèles économiques la valeur des services non rémunérés, mais aussi à investir dans des services de qualité rémunérés relevant des services publics de base et des dispositifs sociaux, notamment en améliorant les rémunérations et les conditions de travail (cible 5.4 des objectifs de développement durable). Plus largement, il nous faudra également trouver le moyen de comptabiliser et de valoriser les nombreuses activités relevant du secteur informel.

III. Générations futures : façonner leur avenir

40. En 1945, le monde s'était engagé à préserver « les générations futures » du fléau de la guerre. Aujourd'hui, alors que l'éventail des menaces est bien plus vaste et que le maintien même de la vie humaine sur terre n'est pas assuré, nous sommes bien loin de pouvoir tenir une telle promesse. Les jeunes générations voient les nombreux périls qui, dans le monde d'aujourd'hui, pèsent sur leur avenir. Nous ressentons déjà les effets des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution, cette triple crise planétaire étant vouée à s'aggraver encore de façon irréversible. De nombreux jeunes ne croient pas que les institutions et les dirigeants puissent répondre à leurs préoccupations, la pandémie de COVID-19 n'ayant fait que mettre davantage en relief les problèmes existants. Pour refonder le contrat social, il nous incombe de renforcer la solidarité entre les générations. Les jeunes doivent avoir la certitude qu'ils ont un rôle à jouer dans la société et que leur avenir est viable et, parallèlement, pouvoir constater que la société croit et investit en eux.

41. Ces générations dont il faut se montrer plus solidaires, ce sont à la fois les jeunes d'aujourd'hui, mais aussi leurs enfants et petits-enfants. Les problèmes de l'humanité – réchauffement et dégradation de la planète, maîtrise des nouvelles technologies (intelligence artificielle et édition génomique par exemple), vieillissement de la population, urbanisation, transformation de la protection sociale – sont des problèmes qui s'inscrivent dans la durée et qui continueront à évoluer au fil des générations. La quatrième révolution

SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS

Les décisions prises aujourd'hui vont façonner l'avenir des jeunes générations et des générations futures.



SOLIDARITÉ AVEC LES JEUNES GÉNÉRATIONS

 Écoute et participation

 Éducation de qualité

 Emplois durables

SOLIDARITÉ AVEC LES GÉNÉRATIONS FUTURES

 Réflexion à long terme

 Représentation des générations futures

PRÉSERVER L'AVENIR

 UNE PLANÈTE SAINTE

 DES INSTITUTIONS SOLIDES

 SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE

 ÉDUCATION ET EMPLOI

 PRÉPARATION

industrielle est l'un des plus importants tournants de l'histoire récente. La façon dont les gens vivent, travaillent, mangent et interagissent est appelée à se transformer en profondeur. Pourtant, lorsque nous définissons nos grandes orientations politiques et économiques, nous continuons à privilégier le court terme et le statu quo, sacrifiant sur l'autel du gain immédiat le bien-être à long terme de l'humanité et de la planète. Les décisions que nous prenons aujourd'hui viendront façonner l'évolution de la planète pendant des siècles. « Nous, les peuples » : par ce « nous » qui ouvre la Charte des Nations Unies, il faut entendre aussi toutes les générations du XXI^e siècle, à savoir tous les hommes et les femmes qui viendront après nous, dont nous devons protéger les intérêts et à qui il faudra léguer un monde viable.

42. Ce sont les jeunes générations et les générations futures qui devront supporter les conséquences de nos actions ou de notre inaction. S'il convient certes de distinguer ces deux catégories, il n'en faut pas moins trouver les moyens de donner un plus grand poids à leurs intérêts collectifs et de faire en sorte que nos systèmes permettent de préserver leur avenir. Cette volonté de renforcer la solidarité entre les générations anime toutes les mesures proposées dans le présent rapport, l'idée étant qu'un nouveau contrat social fondant l'avenir ne doit pas être conçu uniquement par celles et ceux qui n'en verront pas la pleine réalisation de leur vivant.

A. Solidarité avec les jeunes générations

43. Jamais dans l'histoire le monde n'a compté autant de jeunes : on en dénombre aujourd'hui 1,8 milliard, dont quelque 90 % vivent dans les pays en développement. Jamais non plus les jeunes n'ont été aussi instruits et aussi bien connectés. Pourtant, ces jeunes n'en continuent pas moins de se heurter à toutes sortes d'obstacles qui les empêchent de réaliser pleinement leur potentiel. Environ 267 millions d'entre eux, âgés de 15 à 24 ans, n'ont pas d'emploi, sont déscolarisés ou ne suivent pas de formation, parmi lesquels deux tiers de femmes, à qui reviennent d'abord, du fait des attentes sociales liées à leur sexe, les travaux domestiques non rémunérés et les emplois du secteur informel. Ne faisant qu'aggraver la situation, la pandémie a également révélé de grandes disparités entre jeunes des pays développés et jeunes des pays les moins avancés dans l'accès à Internet, les uns et les autres n'ayant pas été pareillement en mesure de poursuivre leur scolarité à distance pendant la fermeture des écoles. Aux dires des jeunes, nos systèmes ne sont pas à leur écoute, ne prennent pas au sérieux leurs préoccupations et ont des visées à court terme.

44. Répondre aux attentes des jeunes et les associer véritablement aux procédures de décision est une tâche qui produira des résultats rapides, tout en permettant de renforcer le capital humain et la cohésion sociale à long terme. Les mesures proposées ci-après correspondent aux priorités exprimées par les jeunes lors des consultations menées dans le cadre de l'élaboration de Notre Programme commun et à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU.

Pouvoir s'exprimer

45. Pour permettre aux jeunes de participer aux décisions qui les concernent, certains pays ont recours à des dispositifs (conseils de jeunes, parlements de jeunes, congrégations de jeunes) qui, n'ayant parfois qu'un rôle de façade, restent souvent en marge des véritables lieux où s'élaborent les politiques. En général, les jeunes qui protestent se méfient viscéralement de la classe politique et souhaitent être associés véritablement aux décisions. Il arrive que, de leur côté, les autorités répriment les jeunes quand ils manifestent pacifiquement, leur reprochent leur inexpérience et refusent de voir en eux des partenaires et des égaux, les considérant au mieux comme des assistés, au pire comme une menace. Au niveau mondial, une place officielle a

certaines été faite aux jeunes dans certaines instances intergouvernementales – sur la paix et la sécurité, le développement durable, les changements climatiques, les droits humains et l'action humanitaire –, mais leur participation n'est parfois qu'anecdotique et rien ne garantit que celles et ceux qui y siègent soient représentatifs (par leur origine géographique, leur genre, leur situation économique ou selon d'autres critères de diversité).

46. Conformément aux engagements qu'ils ont pris dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation – être à l'écoute des jeunes et travailler à leurs côtés –, les États Membres sont invités à améliorer **la représentation politique des jeunes**, y compris des jeunes femmes et des filles. Ils pourraient abaisser l'âge de vote et l'âge d'éligibilité aux fonctions électives et renforcer le rôle des instances composées de jeunes. Pour que toutes les catégories de jeunes bénéficient de ces mesures, il leur faudra sans doute également combattre des normes et stéréotypes sociaux attachés au genre ou liés à diverses formes de marginalisation. De leur côté, les jeunes sont invités à saisir les opportunités qui s'offrent à eux, y compris en exerçant leur droit de vote. En collaboration avec d'éminents chercheurs et des institutions universitaires, j'entends réfléchir à la création d'un **indicateur « Les jeunes en politique »**, qui permettrait de rendre compte de l'ouverture de l'espace politique dans les différents pays du monde, ouverture à laquelle aspirent indubitablement les jeunes générations, et de mesurer la participation des jeunes à la vie politique.

47. Au sein du système des Nations Unies, le lien avec les jeunes peut encore être renforcé, par exemple par la tenue de consultations régulières, à condition de prendre en compte la diversité et de se rapprocher des catégories marginalisées. Nous entendons accroître encore davantage la place des jeunes dans nos activités d'appui électoral et de consolidation de la paix, en veillant notamment à renforcer les capacités des organisations et des réseaux locaux de jeunes. Si nos envoyés pour la jeunesse successifs ont permis de faire mieux connaître les questions relatives aux jeunes partout dans l'Organisation, il nous revient désormais de pérenniser leur action et de permettre à l'ONU d'honorer ses engagements. Je propose de créer au Secrétariat un **Bureau des Nations Unies pour la jeunesse**, qui absorberait les activités du Bureau de l'Envoyé pour la jeunesse, dont il poursuivrait l'action de sensibilisation à haut niveau, et qui assurerait au sein du système la coordination des questions relatives aux jeunes et veillerait à ce que celles-ci soient dûment prises en compte dans les activités humanitaires et les activités pour la paix, le développement durable et les droits humains. Parallèlement, mon Envoyée pour la jeunesse formulera des recommandations sur les moyens **de renforcer la diversité parmi les jeunes qui participent aux procédures de délibération et de décision de l'ONU et d'améliorer la contribution qu'ils apportent aux travaux** – recommandations qui seront soumises à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social et à leurs organes subsidiaires. Les activités précitées se feront en concertation avec les jeunes du monde entier et en coordination avec les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes.

Apprendre

48. Droit humain fondamental, **l'éducation de qualité** (dont l'éducation préscolaire) est l'un des grands facteurs d'égalité sociale, l'outil qui donne aux jeunes la faculté de s'exprimer et de contribuer au contrat social. C'est aussi le socle sur lequel se construisent la tolérance, la paix, les droits humains et la

durabilité. Elle est pourtant aujourd'hui en pleine crise. Du fait de la COVID-19, qui a infligé aux systèmes éducatifs un choc sans précédent dans l'histoire, plus de 90 % des enfants du monde ont dû interrompre leur scolarité. De nombreux élèves, notamment parmi les filles et les jeunes femmes, risquent de ne jamais reprendre l'école, ce qui pourrait avoir de graves répercussions sur leurs droits, sur l'égalité, ainsi que sur le développement des futures générations. Avant même la pandémie, environ 258 millions d'enfants et de jeunes n'étaient pas scolarisés, tandis que, parmi celles et ceux qui fréquentaient l'école, un grand nombre ne maîtrisaient pas les savoirs fondamentaux en lecture et en mathématiques. Dans les pays en développement comme dans les pays développés, les étudiants se plaignent de quitter le système scolaire sans posséder les outils dont ils auraient besoin pour s'adapter et réussir dans un monde en mutation rapide, notamment dans des domaines comme la maîtrise des outils numériques, la citoyenneté mondiale ou le développement durable. Facteur aggravant, l'éducation préscolaire et l'apprentissage tout au long de la vie – deux éléments essentiels aux individus et à la société dans son ensemble – font défaut dans la plupart des pays.

L'impact de la COVID-19 sur l'éducation

- Un an après le début de la pandémie de COVID-19, **les écoles étaient encore fermées pour la moitié des élèves dans le monde**, ce qui a contribué en partie à faire augmenter les mariages d'enfants et le travail des enfants.

49. Notre priorité doit être d'aider les enfants et les jeunes à combler les lacunes scolaires résultant de la pandémie, tout en œuvrant à transformer les systèmes éducatifs de façon qu'ils puissent permettre aux élèves et étudiants de s'épanouir pleinement. J'entends me faire le héraut de l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes et tous et organiser **en 2022 un Sommet sur la transformation de l'éducation**, le but étant d'accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4. À l'occasion de ce Sommet, on veillera à forger une vision commune de l'éducation, en s'appuyant sur les travaux menés par la Commission internationale sur Les futurs de l'éducation et en tirant parti des autres avancées obtenues dans le domaine, comme la reconstitution du fonds du Partenariat mondial pour l'éducation et la création du Mécanisme mondial de coopération dans l'éducation. Nous devons nous doter d'une feuille de route qui garantisse que tout enfant apprenne à lire, écrire et compter et acquière les autres compétences de base. Les systèmes éducatifs doivent être modernisés et connectés, de façon que l'élève soit au cœur des apprentissages et que l'enseignement soit plus dynamique, inclusif et collaboratif. Nous ne réussissons dans cette voie que si nous reconnaissons le rôle crucial joué par les enseignants et que si nous en faisons nos partenaires pour transformer les écoles et les universités. Plusieurs questions cruciales seront abordées lors du Sommet : l'équité, les obstacles à l'éducation pour les filles et les jeunes femmes, le passage de l'école à l'emploi, les moyens de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et la reconversion professionnelle. On s'intéressera aussi aux moyens de remédier à l'insuffisance des financements destinés à la transformation des systèmes éducatifs nationaux, notamment en examinant comment recourir à la Facilité internationale de financement pour l'éducation et mobiliser d'autres ressources nationales et internationales. L'inclusion numérique sera également au cœur des débats, les participants étant invités à s'inspirer des projets existants comme l'initiative Giga, dont l'objectif est que toutes les écoles soient connectées à Internet d'ici 2030. Enfin, on réfléchira aux autres ressources à investir dans le secteur éducatif, notamment en ce qui concerne la

formation des enseignants de demain et les outils pédagogiques numériques en accès libre. Seront associés aux préparatifs du Sommet les gouvernements, des étudiantes et étudiants, des enseignantes et enseignants et les entités des Nations Unies compétentes, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Union internationale des télécommunications (UIT), ainsi que le secteur privé et les grandes entreprises technologiques, qui peuvent avoir un rôle à jouer dans la transformation numérique des systèmes éducatifs.

LA CRISE ÉDUCATIVE



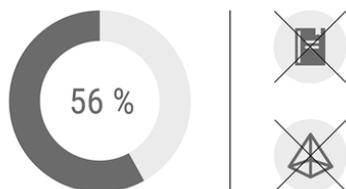
COVID-19
Les fermetures d'écoles causées par la COVID-19 ont privé d'enseignement plus d'un milliard d'élèves et d'étudiants, ce qui pourrait leur faire **perdre 10 000 milliards de dollars** de revenus au cours de leur vie active.



Source : Banque mondiale, 2020.



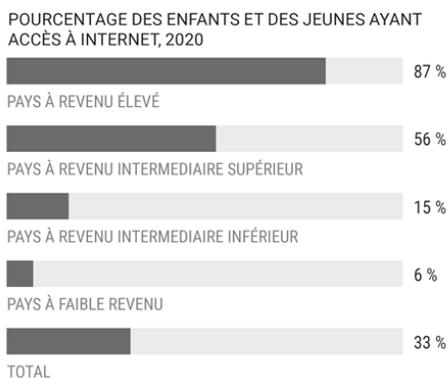
COMPÉTENCES DE BASE
Plus de la moitié des **enfants (56 %)** ne sauront pas lire ou ne posséderont pas les **compétences de base en mathématiques** à la fin du primaire.



Source : UNESCO, 2017.



INCLUSION NUMÉRIQUE
Réinventer l'éducation, cela signifie développer la maîtrise des outils numériques et investir dans les infrastructures numériques afin de **combler la fracture numérique**.



Source : UIT, 2020.



DÉFICIT DE FINANCEMENT
Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, le **déficit de financement** par rapport aux besoins nécessaires pour atteindre l'objectif de développement durable n° 4 (Éducation de qualité) s'élève au total à **148 milliards de dollars par an**.



Source : UNESCO, 2020.

Prosperer

50. Autre priorité définie par les jeunes : avoir accès à des **emplois décents** et avoir des **perspectives économiques** à long terme. La pandémie de COVID-19 se fait durement sentir pour les jeunes qui travaillent ou qui cherchent à entrer sur le marché de l'emploi,

Les répercussions de la COVID-19 sur l'emploi des jeunes

- À l'échelle mondiale, l'emploi des jeunes a diminué de 8,7 % en 2020, contre 3,7 % pour les adultes plus âgés.

en particulier les jeunes femmes. Beaucoup trop se résignent à travailler dans le secteur informel ou à occuper des postes mal payés pour lesquels ils ou elles sont surqualifiés, sans jamais satisfaire leurs aspirations et réaliser leur plein potentiel, ce qui perpétue le sous-développement et le manque de rentrées fiscales pour les pays à bas revenu et à revenu intermédiaire inférieur. Il faut s'attacher en priorité à former les jeunes, à leur permettre de se perfectionner et de se reconverter le cas échéant, ainsi qu'à les accompagner vers l'emploi et l'entrepreneuriat à la fin de leurs études. Il faut également veiller à ce que les emplois décents qui leur sont proposés leur assurent un avenir durable, notamment grâce à un marché du travail propice à une économie à faibles émissions et résiliente face aux changements climatiques.

51. Dans le cadre des politiques macroéconomiques et industrielles qu'ils adopteront au sortir de la pandémie pour relancer l'emploi, les États Membres sont invités à prévoir des **garanties-jeunes pour l'emploi**, qu'ils pourraient élaborer en se servant de l'indicateur NEET (jeunes déscolarisés et sans emploi ni formation). D'autres mesures pourraient être prises : étendre les filets de protection sociale aux jeunes travailleurs ; réduire les obstacles aux études supérieures et à l'intégration au marché du travail, notamment les discriminations, y compris celles fondées sur le genre ; développer l'apprentissage et la formation technique et professionnelle ; réserver une place aux jeunes dans le dialogue social et les instances de décision. Comme eux-mêmes le demandent avec insistance, les jeunes pourraient également être accompagnés dans la création d'entreprises, que ce soit par la dotation d'un capital de départ ou par des formations à la gestion, aux outils numériques et aux compétences relationnelles utiles aux entrepreneurs. À l'appui de l'action des États et dans le prolongement de l'Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes, l'ONU entend adopter, en collaboration avec les institutions financières internationales, un **baromètre du relèvement**, qui permettra de suivre, d'ici à 2025 et après – dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable –, la performance des jeunes sur le marché de l'emploi ainsi que leurs parcours professionnels. Par ailleurs, elle entend favoriser, par une action concertée, l'adoption des nouvelles technologies et l'investissement dans les économies vertes, ce qui pourrait créer 24 millions d'« emplois d'avenir » d'ici 2030. Il s'agirait par exemple de former une **coalition « de grande ambition »**, dont l'objet serait de promouvoir la création d'emplois dans l'économie verte et l'économie numérique et qui réunirait les ministères compétents (finances, plan, travail, éducation), les jeunes et les principaux acteurs des 20 pays dont le marché du travail et la population active devraient croître le plus vite au cours de la prochaine décennie, l'accent étant mis sur l'égalité d'accès des femmes et des filles et la transition du secteur informel vers l'économie formelle.

B. Solidarité avec les générations futures

52. Prendre soin de la jeunesse permettra certes d'améliorer considérablement le sort de nos contemporains, mais les problèmes complexes auxquels nous faisons face actuellement sont voués à se perpétuer sur plusieurs générations. Or, ce sont les décisions que nous prenons aujourd'hui sur le climat, la technologie ou le développement qui détermineront directement les moyens de subsistance des 10,9 milliards de personnes qui devraient encore naître au cours de ce siècle, principalement en Afrique et en Asie.

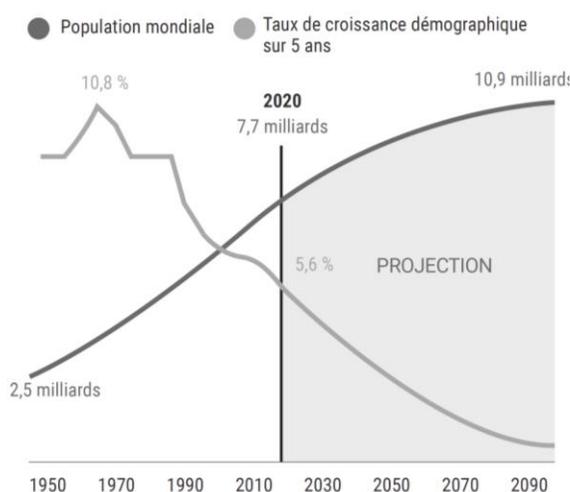
53. Le principe d'**équité intergénérationnelle** – fondé sur l'idée que les générations présentes ont des responsabilités envers les générations futures – est enraciné dans diverses traditions culturelles et religieuses et se trouve dans la Charte des Nations Unies. En 1987, la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, constatant que la « prodigalité » des contemporains « ferm[ai]ent rapidement toutes les portes aux générations futures », demandait que des mesures radicales soient prises en faveur de celles-ci. Par la suite, divers instruments internationaux sur le développement durable et l'environnement, ainsi que la Déclaration de l'UNESCO sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures, ont consacré l'idée que le bien-être des générations futures devait être sauvegardé, mais sans que des mesures concrètes soient nécessairement prises, au niveau national comme au sein du système multilatéral. Toutes nos décisions ont continué de faire la part belle au court terme.

54. Toutes les propositions figurant dans le présent rapport promeuvent des mesures qui, *in fine*, sont favorables aux générations futures. J'invite néanmoins les États et

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE A ATTEINT UN PIC À LA FIN DES ANNÉES 1960

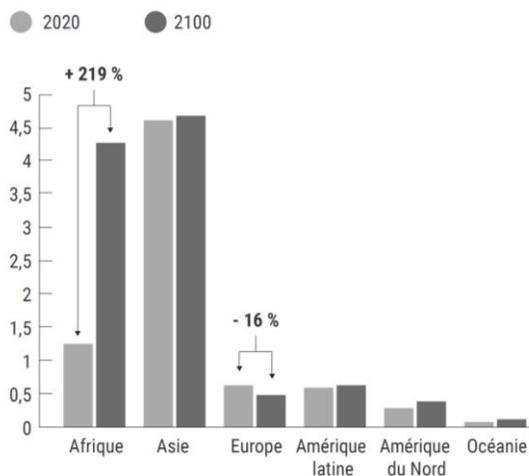
Croissance de la population mondiale, 1950–2100



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2019.

PROJECTIONS DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE À L'HORIZON 2100 : LA POPULATION DE L'AFRIQUE CONNAÎT LA PLUS FORTE HAUSSE, CELLE DE L'EUROPE DÉCLINE

Population mondiale en 2020 et 2100 (en milliards)



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2019.

les autres parties prenantes à **envisager des mesures visant expressément à assurer la prise en compte des intérêts des générations futures** dans les procédures de décision nationales et mondiales. On trouvera ci-après des exemples de telles mesures, dont il reviendra à chaque État de fixer les modalités au niveau national le cas échéant. La prise en compte des intérêts des générations futures nécessite une double adaptation : d'une part, renforcer nos capacités d'analyse et d'appréciation de l'avenir et intégrer la réflexion à long terme dans toutes les grandes politiques et prises de décision ; d'autre part, prévoir, à tous les niveaux de gouvernance, des instances et des instruments ayant pour objet de protéger les intérêts des générations futures.

Mener une réflexion intergénérationnelle à long terme

55. Des forces puissantes nous poussent à ne raisonner qu'à court terme. Notre époque est celle de l'accélération et de l'éphémère : cours qui s'envolent et s'effondrent sur les marchés, dynamiques politiques qui évoluent constamment, innovations technologiques qui s'enchaînent, tout cela exige des réactions rapides et des résultats immédiats. Pourtant, nous avons aujourd'hui des moyens de penser à long terme que nous n'avons jamais eus auparavant. Grâce aux modélisations technologiques, climatiques et démographiques, nous disposons de scénarios qui, construits sur une foule de données, nous projettent jusqu'à la fin du XXI^e siècle voire au-delà. Nous savons par exemple que nos émissions de carbone, à leur niveau actuel, entraînent à l'échelle planétaire des changements de température qui auront un impact irréversible sur chacun et chacune d'entre nous. Nous devons puiser dans cette connaissance pour agir. Dès à présent, l'analyse, la planification et la réflexion à long terme doivent être au cœur de la gouvernance nationale et du système multilatéral. Nous devons faire en sorte que notre réflexion et nos institutions s'inscrivent dans le temps long.

56. L'ONU entend revoir ses procédures de travail et renforcer ses capacités à la lumière de cette exigence. En particulier, elle compte réaliser à l'avenir des études d'impact de ses principaux programmes et politiques, organiser des rencontres entre les spécialistes de la prospective et de la planification du système des Nations Unies et ses partenaires multilatéraux, établir régulièrement des rapports sur les tendances de fond et les risques de catastrophe (voir chap. IV) et collaborer avec nombre d'acteurs (États, universités, société civile, secteur privé, organisations caritatives) en vue de renforcer la prospective stratégique et la préparation aux catastrophes et de se doter de mécanismes de décision anticipée qui valorisent l'avenir sans l'ignorer. Cet ensemble d'activités pourrait être placé sous les auspices d'un « **Laboratoire pour l'avenir** » et permettre aux États et aux autorités infranationales, entre autres, de renforcer leurs capacités et de faire connaître leurs bonnes pratiques, dans le dessein d'améliorer la réflexion à long terme, l'action prospective et leur capacité d'adaptation.

Représenter les générations futures

57. Par définition, les générations futures ne participent pas aux décisions actuelles et sont dans l'incapacité d'exprimer de quelconques besoins. Pour mettre en œuvre le principe d'équité intergénérationnelle, on pourrait donc imaginer de créer des instances chargées d'agir en leur nom, en qualité de mandataire, ainsi que des instruments visant à mieux protéger leurs intérêts.

58. Au niveau national, certains pays ont créé des **comités pour l'avenir** ou nommé des **commissaires aux générations futures**, dont le rôle est de conseiller les gouvernements et les organismes publics sur les effets que pourraient avoir leurs décisions sur les générations à venir. Les autres États pourraient s'inspirer de ces

exemples pour mettre en place des dispositifs similaires. Au niveau multilatéral, les États Membres et d'autres acteurs sont de plus en plus nombreux à demander que les générations futures soient représentées dans le système des Nations Unies et proposent notamment de nommer un(e) commissaire ou un(e) médiateur(trice) pour les générations futures, de créer une commission mondiale des gardiens de l'avenir, ou bien encore de confier cette mission au Conseil de tutelle. Afin d'explorer ces idées et leur faisabilité, m'inspirant ainsi d'une proposition faite par mon prédécesseur en 2013, je propose de nommer un ou une **Envoyé(e) spécial(e) pour les générations futures** dont le rôle serait de représenter les intérêts des femmes et hommes encore à naître au cours de ce siècle. Il ou elle pourrait également contribuer aux travaux menés par le système multilatéral pour favoriser la réflexion à long terme et la prospective, notamment dans le cadre du Laboratoire pour l'avenir susmentionné. L'une de ses premières tâches serait d'examiner, de concert avec les États Membres, la possibilité de confier au Conseil de tutelle la charge de porte-voix des générations futures (voir chap. V).

59. Les États Membres pourraient également envisager d'inscrire dans leur constitution et leur droit interne les obligations à l'égard des générations futures, comme maints pays l'ont déjà fait. Les juridictions nationales font une place de plus en plus grande aux intérêts des jeunes générations et des générations futures, tout particulièrement lorsqu'elles sont saisies de questions environnementales ou liées aux changements climatiques. Au niveau international, ces initiatives pourraient être rassemblées dans une **Déclaration sur les générations futures**. Inspirée de la Déclaration de l'UNESCO susmentionnée, cette Déclaration pourrait venir préciser les obligations à l'égard des générations futures et prévoir un mécanisme permettant de mettre en commun les bonnes pratiques et de rendre compte de la façon dont les systèmes de gouvernance s'occupent des problèmes à long terme.

IV. Nations grandes et petites : une nouvelle donne mondiale pour produire des biens publics mondiaux et atténuer les risques les plus graves

60. La refonte du contrat social à l'échelle nationale et le renforcement de la solidarité intergénérationnelle doivent également trouver leur écho dans une nouvelle donne au niveau mondial. La COVID-19 est venue nous rappeler que nous sommes plus interconnectés et interdépendants que nous ne l'avons jamais été dans l'histoire de l'humanité. Si la coopération internationale a permis d'atténuer certains problèmes, la pandémie a également fait éclater au grand jour l'existence de graves lacunes qui compromettent l'efficacité de l'action multilatérale, au moment où celle-ci était pourtant plus nécessaire que jamais. Nous ne pouvons pas nous permettre d'ignorer ces lacunes si nous voulons être prêts à faire face aux menaces peut-être plus extrêmes, qui risquent de peser sur nous et de mettre en péril notre existence même. Pour parvenir à changer ainsi la donne, il nous faut renouveler de fond en comble les principes et pratiques de l'action collective au niveau mondial, tout en tirant parti de ce qui marche et de ce qui a été accompli.

A. Protéger les communs mondiaux et produire des biens publics mondiaux

61. Les concepts jumeaux de communs mondiaux et de biens publics mondiaux sont utilisés dans divers contextes et domaines, notamment en droit et en économie. Bien qu'il n'en existe pas de définitions universellement reconnues, ces concepts nous offrent un point de départ utile pour dresser un état des lieux. Par **communs**

mondiaux, on entend généralement les ressources naturelles ou culturelles que nous partageons et qui sont d'intérêt général, et notamment les quatre communs mondiaux ne relevant d'aucune juridiction nationale que sont la haute mer, l'atmosphère, l'Antarctique et l'espace extra-atmosphérique – tous en crise. Par biens publics, on entend les biens et services fournis à l'ensemble de la société et qui lui profitent. À l'échelle nationale, il peut s'agir de l'éclairage public, des services d'incendie, du contrôle de la circulation ou de l'eau potable. **La nature mondiale de certains biens publics est reconnue depuis longtemps**, en ce qu'ils ne peuvent être fournis de manière adéquate par un seul État et qu'ils ont trait au bien-être de l'humanité dans son ensemble. Cela va des aspirations mondiales à la paix à des considérations pratiques, telles que la réglementation de l'aviation civile internationale. En fin de compte, ce qui caractérise ces domaines de grande valeur, c'est qu'il est de plus en plus urgent de les protéger et que nous ne pouvons le faire qu'ensemble. Toutefois, le système multilatéral ne favorise toujours pas les stratégies, les investissements ou la solidarité nécessaires, ce qui nous rend toutes et tous vulnérables face aux crises, qu'il s'agisse de santé publique mondiale, comme le montre la COVID-19, de l'économie et du système financier, à preuve la crise financière de 2008 et le choc actuel lié à la COVID-19, ou de la santé de notre planète, menacée par la triple crise planétaire des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution.

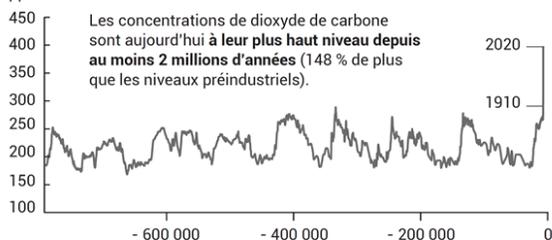
62. Lors des consultations organisées sur le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU et sur Notre Programme commun, beaucoup ont fait valoir qu'il fallait renforcer la gouvernance de nos communs mondiaux et des biens publics mondiaux. Pour ce faire, nul besoin de créer de nouvelles institutions. Ce qu'il faut plutôt, c'est prendre de nouvelles résolutions et adopter de nouvelles façons de travailler ensemble, adaptées aux défis que nous devons relever et à la diversité des acteurs – venus des secteurs public ou privé ou de la société civile – qui sont en mesure de contribuer aux solutions. Ce sont les choix que nous faisons aujourd'hui qui décideront de l'avenir : délitement ou sursaut. Ces choix, c'est aux États Membres qu'il revient en fin de compte de les faire, avec le soutien des autres parties prenantes concernées.

DÉGRADATION DES COMMUNS : PROJECTIONS

ATMOSPHÈRE

Concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère : tendances sur 800 000 ans

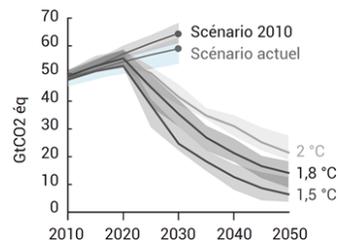
Concentrations moyennes de dioxyde de carbone dans le monde ppm



Source : United States Environmental Protection Agency, 2020.

Émissions mondiales de GES : projections, en fonction des différents scénarios

Note : Les projections ne tiennent pas compte des engagements annoncés au début de l'année 2021.



Source : PNUE, 2020.

ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE

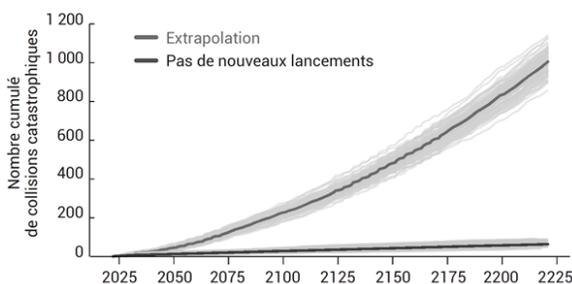
Plus il y a d'objets en orbite, plus la probabilité de collision est forte. Chaque collision crée de nouveaux débris dans une réaction en chaîne qui **risque de rendre l'espace inutilisable pour des générations.**



Orbite inférieure (2 000 km)

Débris spatiaux

Source : Agence spatiale européenne, 2021.



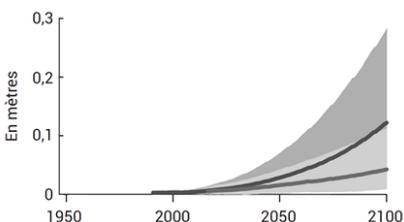
ANTARCTIQUE

Perte de masse de la calotte glaciaire de l'Antarctique

Source : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2019.

en mètres d'équivalent niveau de la mer, par rapport à 1986-2005

● Hausse de 1,5 °C ● Hausse de 4,3 °C

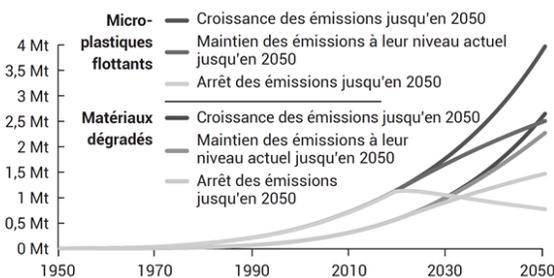


HAUTE MER

Pollution de la mer : projections

Source : Lebreton et al., 2019.

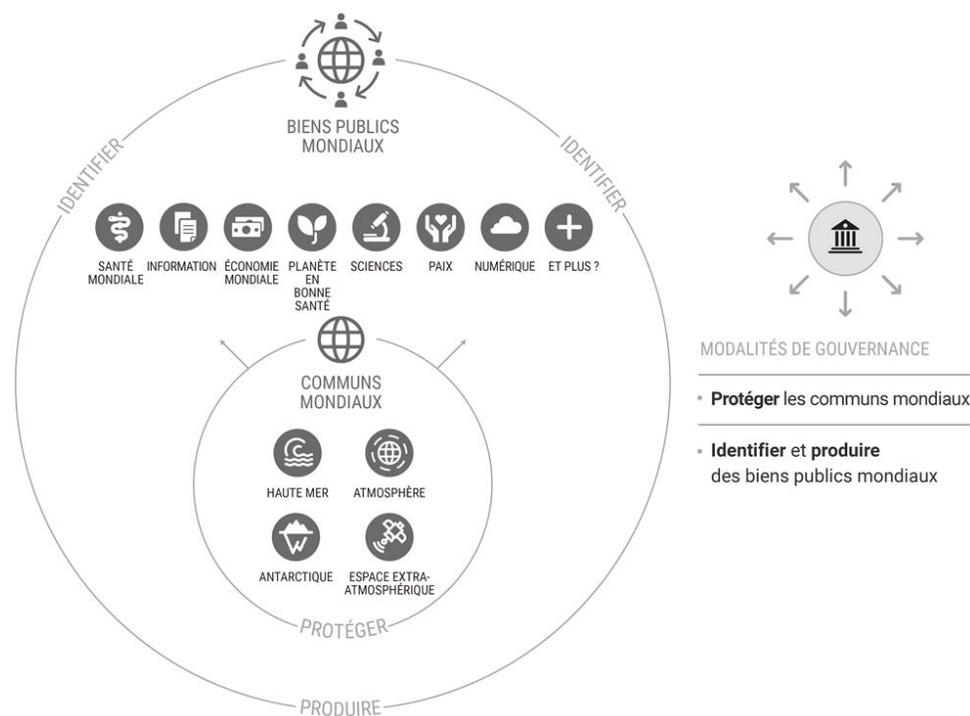
Même si l'on retient un scénario extrêmement ambitieux (aucune émission supplémentaire dans l'océan d'ici à 2020), **le niveau de microplastiques dans l'océan pourrait doubler d'ici le milieu du siècle, les déchets plastiques déjà accumulés se dégradant lentement en petits morceaux.**



63. À partir des consultations approfondies que nous avons tenues et à la lumière de la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, je passe en revue ci-après certains domaines d'intérêt international qui pourraient être considérés comme des biens publics mondiaux pour lesquels il faut agir. J'examine également les moyens de mieux les gérer ou protéger. Dans certains domaines, des accords solides ont été passés et il existe une dynamique réelle, mais ils sont sans commune mesure avec la gravité du problème ou leur application laisse à désirer. Dans d'autres cas, les accords ou plans d'action en place sont datés, parcellaires ou à l'état d'ébauche.

BIENS PUBLICS MONDIAUX ET COMMUNS MONDIAUX

PRODUIRE ET PROTÉGER



Santé mondiale

64. Notre incapacité à tenir compte des signaux annonciateurs d'une possible pandémie et à collaborer plus efficacement après l'apparition du virus a un coût qui sera ressenti pendant des générations et des générations. Nous devons veiller à ce que cela ne se reproduise plus jamais. Des mécanismes permettant de gérer efficacement et de manière proactive la santé comme un bien public mondial sont essentiels pour la survie et la sûreté des êtres humains. Pour être en mesure d'appliquer la plupart des propositions formulées dans le présent rapport, nous devons d'abord nous efforcer de mettre fin à la pandémie et nous en relever. Nous devons également combler les lacunes et réduire les inégalités qui nous ont rendus si vulnérables en premier lieu, en nous inspirant de ce qui a marché et en tirant des leçons de nos échecs.

65. La gouvernance de la santé mondiale est sous-financée, cloisonnée et biaisée, rien n'étant fait pour plus d'équité dans ce domaine. Les améliorations apportées au cours des dernières décennies en réponse à des crises spécifiques n'ont pas toujours été menées jusqu'au bout ou dans leur intégralité. Le leadership mondial n'a pu pleinement jouer son rôle en raison du caractère limité du mandat de l'Organisation

mondiale de la Santé, et de son sous-financement chronique, d'autant que 80 % de son budget annuel de 2 milliards de dollars sont des contributions préaffectées, ce qui nuit à l'indépendance de l'organisation et l'empêche de remplir son mandat. Cependant, même face à des problèmes qui, s'ils ne peuvent être ignorés, sont difficiles à régler, il importe de ne pas perdre de vue ce qui a bien fonctionné, grâce notamment à un solide écosystème de partenariats, ainsi qu'aux mesures prises récemment pour renforcer l'OMS, le Règlement sanitaire international (2005) et les capacités régionales, telles que les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies. Si le virus était apparu il y a une décennie ou avant, il aurait eu des effets encore plus dévastateurs. L'amélioration de la surveillance de la santé, les progrès scientifiques et les partenariats public-privé ont permis le développement de tests rapides, de traitements et de vaccins efficaces contre la COVID-19, ce qui était une véritable gageure.

66. Les recommandations du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie constituent un bon point de départ. Je souscris à bon nombre de ses conclusions et formule ci-après plusieurs autres propositions.

67. La lutte contre la pandémie de COVID-19, et notamment la course à la vaccination et contre les variants, sera le test le plus important de l'efficacité du multilatéralisme à court terme. À la mi-juillet 2021, plus de 3,4 milliards de doses de vaccin avaient été administrées dans le monde, mais de manière inégale, ce qui place l'humanité tout entière dans une situation de vulnérabilité. Nous avons besoin de plus de 11 milliards de doses pour que soit dépassé le seuil de 70 % de la population mondiale vaccinée et pour pouvoir ainsi mettre fin à la phase aiguë de cette pandémie. Pour ce faire, il faudra consentir le plus grand effort de santé publique de l'histoire. En somme, nous avons besoin d'un **plan de vaccination mondial** pour : a) au moins doubler la production de vaccins et assurer leur distribution équitable en utilisant le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 (Mécanisme COVAX) comme plateforme ; b) coordonner l'exécution et le financement de ce plan ; c) aider les pays à se préparer à déployer les programmes de vaccination, tout en s'attaquant au problème véritable de la réticence à la vaccination. Pour y parvenir, j'ai convoqué une équipe spéciale d'urgence qui rassemble tous les pays disposant de capacités de production des vaccins, l'OMS, l'Alliance GAVI et les institutions financières internationales capables de traiter avec les entreprises pharmaceutiques et fabricants, ainsi que d'autres grandes parties prenantes. Cet effort doit être sous-tendu par un meilleur partage des progrès de la technologie et du savoir-faire, et notamment par le renforcement ou la création de capacités de production locales dans le monde entier. Il est essentiel que l'action menée soit durable, afin que nous soyons mieux préparés pour réagir à la prochaine urgence sanitaire.

ARGUMENTS EN FAVEUR D'UNE PLUS GRANDE COOPÉRATION : COMPARAISON DE TROIS TRAJECTOIRES FACE À LA COVID-19



Sources : Fondation pour les Nations Unies et Metabiota, 2021.

Note : Ces estimations sont basées sur des simulations concernant l'évolution et l'impact potentiels de la pandémie de COVID-19 selon différents niveaux de coopération multilatérale. Des données démographiques et données sur la mobilité des populations contemporaines ont été utilisées pour procéder à ces simulations, qui couvrent la période allant du début de la pandémie au 28 février 2021, soit environ la première année de la crise.

Abréviations : CEPI = Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies; MERS = syndrome respiratoire du Moyen-Orient; SARS = syndrome respiratoire aigu sévère.

^a Estimation du nombre total de décès; le nombre des cas de COVID-19 et de décès déclarés pour la même période est inférieur, car ils n'ont pas tous été déclarés.

68. La gouvernance à long terme de la santé mondiale doit être davantage axée sur la prévention, la préparation et l'équité. Il y a plusieurs domaines dans lesquels une action collective s'impose de toute urgence. Premièrement, **l'indépendance, l'autorité et le financement de l'OMS** doivent être renforcés. Cela passe par une plus grande stabilité et autonomie financières reposant sur la non-affectation des ressources, la consolidation du financement et la reconstitution du reste du budget. Comme l'a recommandé le Groupe indépendant, il faut également donner à l'OMS les moyens d'agir en ce qui concerne les orientations normatives, générales et techniques et l'évaluation, ainsi qu'assurer son plein accès à l'information et au partage d'information. L'OMS doit jouer un rôle de direction et de coordination de l'action d'urgence menée en cas de pandémie, et ses bureaux de pays doivent être

dotés des ressources et des équipements nécessaires pour donner suite aux demandes d'aide technique des gouvernements qui souhaitent se préparer aux pandémies et orchestrer leur riposte.

69. Deuxièmement, **la sécurité sanitaire mondiale et la préparation** (en particulier les investissements dans la préparation aux pandémies et à d'autres problèmes sanitaires) doivent être renforcées grâce à une volonté politique sans faille et à un véritable leadership aux plus hauts niveaux. J'encourage les États à tenir compte des recommandations formulées par le Groupe indépendant, notamment en mettant à jour leur plan national de préparation aux crises sanitaires et en prenant part au processus d'examen périodique universel par les pairs qui permet aux pays de rendre compte de leur action et d'échanger leurs connaissances. Le système international de préparation et de riposte aux pandémies, y compris les systèmes d'alerte précoce, la capacité indépendante de vérification de l'OMS et le contrôle des nouveaux agents pathogènes, doit être financé de manière adéquate et prévisible, par exemple au moyen d'un dispositif ancré sur les mécanismes de financement de la santé mondiale déjà existants de manière à éviter toute fragmentation. Je demande aux États collectivement de s'engager à augmenter les financements internationaux aux fins de la prévention des pandémies et de la préparation, comme recommandé par le Groupe indépendant de haut niveau du G20 sur le financement des communs mondiaux pour la préparation et la riposte aux pandémies. Nous avons également besoin de meilleurs outils pour assurer le respect du Règlement sanitaire international (2005). Je salue l'heureuse initiative des États membres de l'OMS concernant la mise au point d'un instrument de préparation et de riposte aux pandémies. La plateforme pour les urgences complexes proposée ci-dessous pourrait aussi servir en cas de pandémie, en complément des mesures que prendrait l'OMS pour renforcer son système de surveillance mondial et déclarer les urgences de santé publique de portée internationale.

70. Troisièmement, à partir du modèle de l'Accélérateur ACT, il convient d'accélérer **le développement de produits et l'accès aux technologies de la santé** dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, en particulier pour les maladies infectieuses négligées ou émergentes, ainsi qu'au regard d'un éventail plus large de menaces sanitaires, telles que la résistance aux antimicrobiens. Cela suppose des chaînes de fabrication et d'approvisionnement plus résilientes, y compris au niveau régional, ainsi que l'adoption de mesures incitatives qui conditionnent les investissements dans la recherche-développement à l'obtention de résultats en matière de santé, plutôt qu'aux profits, par exemple grâce à des systèmes de récompense ou à des « fonds d'impact pour la santé » permettant d'encourager les innovations. On pourrait également envisager des transferts de technologie et l'inclusion de dispositions concernant l'octroi de licences à titre volontaire dans les accords lorsque de l'argent public est investi dans la recherche-développement.

71. Enfin, la COVID-19 a révélé les profondes répercussions qu'ont les crises sanitaires mondiales sur le plan social. Certains gouvernements ont pris des mesures pour mettre en place une couverture sanitaire universelle, y compris en matière de santé mentale, et tous les pays sont invités à suivre sans retard leur exemple. Les mesures visant à agir sur les déterminants sociaux de la santé revêtent également une importance cruciale. Il faut donc reconnaître l'interconnexion entre les personnes, les animaux, les plantes et le milieu qu'ils ont tous en commun, par exemple grâce à l'approche « Une seule santé » ; réduire la pollution ; éliminer les risques qui hypothèquent nos systèmes alimentaires ; réduire la pauvreté et les inégalités de genre ; promouvoir la biosécurité mondiale.

Pour une économie mondiale qui profite à toutes et tous

72. La pandémie de COVID-19 n'est qu'un énième rappel de la vulnérabilité qui est la nôtre face aux chocs économiques. Des améliorations ont rapidement été apportées aux systèmes mondiaux afin d'éviter une récession mondiale après la crise de 2008, mais l'économie mondiale continue de présenter les mêmes angles morts que les politiques économiques nationales, notamment la tendance à juger du succès des approches adoptées par des indicateurs limités qui mesurent le profit et la croissance à court terme, ainsi que les effets pervers des pratiques suivies dans le monde des affaires qui voient l'intérêt des actionnaires placé au-dessus de celui de toutes les autres parties prenantes. La pandémie a également mis en évidence d'autres problèmes, notamment la seule prise en compte du PIB dans l'octroi de l'aide internationale, sans égard pour d'autres facteurs de risque et de vulnérabilité, le manque de résilience du commerce international et des chaînes d'approvisionnement, et l'aveuglement d'un système qui refuse d'investir ce qu'il faut dans une campagne mondiale de vaccination qui pourrait sauver un demi-million de vies en 2021 et ajouter 9 000 milliards de dollars à l'économie mondiale jusqu'en 2025, un profit qui dépasserait de loin les coûts d'une telle entreprise, estimés à 50 milliards de dollars.

73. Les caractéristiques d'une économie mondiale durable et équitable sont celles d'un bien public mondial qui exige une coopération internationale solide et suppose une nouvelle conception de l'interdépendance existant entre l'économie, les populations et la planète. La gouvernance économique est le fait d'un petit nombre d'États et d'acteurs financiers, elle reste « à part » dans les questions à l'ordre du jour de la communauté internationale et dans la prise de décision, malgré les efforts louables déployés par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, entre autres, pour mieux prendre en compte le développement durable, les droits humains et la préparation et la résilience. Dans l'esprit des propositions qui ont été faites pour que soit créé un Conseil de sécurité économique, et dans le droit fil de la collaboration observée pendant la pandémie, je propose la tenue d'un **Sommet biennal au niveau des chefs d'État et de gouvernement entre les membres du G20 et ceux du Conseil économique et social, en présence du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et des responsables des institutions financières internationales**, afin d'œuvrer à la mise en place d'une économie mondiale plus durable, plus inclusive et plus résiliente. Cela nous permettrait de tirer plus fréquemment parti de l'ensemble des avantages comparatifs des organes concernés et de mieux exploiter le processus intergouvernemental sur le financement du développement durable. Cette réunion biennale serait l'occasion de se pencher notamment sur des questions telles que le financement innovant à très long terme du développement durable et les moyens de donner un « coup de pouce à l'investissement » en faveur des objectifs de développement durable pour promouvoir une transition verte et juste pour tous les pays qui en ont besoin, l'adoption de mesures incitatives plus souples pour la recherche-développement afin de favoriser l'innovation et la mise au point d'un processus permettant de remédier aux failles fissurant de longue date l'architecture de la dette internationale. Un accord pourrait également être recherché sous la forme d'une « alliance de la dernière ligne droite » qui permette d'intensifier les mesures visant tout particulièrement celles et ceux qui sont les grands oubliés des efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable.

74. Pour être plus équitable et plus résilient, le **système commercial** doit être ouvert, fondé sur des règles, transparent et non discriminatoire. En pleine revitalisation, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se modernise pour tenir compte des réalités du XXI^e siècle, telles que le commerce électronique et l'économie numérique, portes d'entrée dans le commerce international pour les micro-, petites et moyennes entreprises et pour les femmes. Il est par ailleurs indispensable d'aligner le

commerce international sur l'économie verte et circulaire, notamment en élargissant les négociations sur les biens et services environnementaux. Nous devons renoncer aux approches protectionnistes qui voient l'accent mis sur le commerce à n'importe quel prix, quelles que soient ses répercussions, et leur préférer un système favorisant l'adoption de pratiques porteuses de bien-être et la conclusion d'accords commerciaux multilatéraux efficaces. Cela signifie également qu'il faut promouvoir et valoriser la capacité technologique, l'innovation et la résilience des pays en développement, notamment par un assouplissement des droits de propriété intellectuelle, la facilitation des transferts de technologies, un soutien aux échanges et la limitation du recours aux restrictions commerciales, en particulier en cas de pandémie mondiale. Il est essentiel de rétablir un mécanisme efficace de règlement des différends afin de faire retomber les tensions commerciales.

75. Dans une économie mondiale résiliente, plus nombreux seraient les pays à même d'aider leur propre population, grâce au financement du développement durable lié aux objectifs de développement durable. Pour cela, il faut que les secteurs publics et les acteurs privés disposent de ressources suffisantes et qu'ils comprennent qu'ils contribuent à la fourniture de biens publics mondiaux et en bénéficient. Le renforcement de la coopération mondiale visant à promouvoir l'intégrité financière en s'attaquant à **la fraude fiscale endémique et à l'évasion fiscale agressive**, ainsi qu'aux flux financiers illicites, n'a que trop tardé (voir chap. II). Des mesures destinées à accroître l'équité, telles que l'imposition minimale des sociétés au niveau mondial et des impôts de solidarité, enverraient un signal clair, à savoir que les entreprises privées et les personnes les plus riches au monde, qui sont celles qui bénéficient le plus des modèles économiques en place, doivent contribuer au bien public national et mondial. La recherche d'un consensus sur des indicateurs qui viendraient compléter le PIB aurait tout à gagner à ce que l'on cesse, sous l'impulsion des institutions financières internationales et de l'Organisation des Nations Unies, de se baser sur le PIB pour déterminer l'accès aux financements et aux aides concessionnelles. On pourrait accorder davantage de poids aux indices de vulnérabilité aux chocs extérieurs et aux critères se rapportant aux risques systémiques. Les banques multilatérales de développement pourraient également réviser leur fonctionnement et leurs règles de gestion des actifs afin d'être mieux à même de soutenir les investissements dans les pays en développement.

76. Pour parvenir à instaurer cette nouvelle économie mondiale, il faut adopter de nouveaux **modèles d'activité** afin de mieux connecter les entreprises, les marchés et la société. Les entreprises solides et durables sont celles qui sont ancrées dans les valeurs mondiales que sont les droits humains et droits du travail, la durabilité environnementale et la lutte contre la corruption, toutes consacrées dans le Pacte mondial des Nations Unies. Il est crucial que le monde des affaires mène une action coordonnée pour aligner ses pratiques sur les objectifs mondiaux, notamment les objectifs de développement durable.

77. Enfin, il n'y a toujours pas eu de négociations préalables quant à la forme que pourrait prendre le rassemblement d'acteurs compétents en cas de crise économique mondiale. Comme en cas de pandémie, la plateforme pour les interventions d'urgence en cas de crise (chap. IV.B ci-dessous) pourrait servir en cas de crise ou de choc économiques d'échelle ou de magnitude suffisantes. En plus d'être préparés, nous devons tout faire pour investir dans la résilience et la prévention des crises ; c'est pourquoi l'adoption de modèles et de politiques économiques axés sur la durabilité, le bien-être et l'avenir, que nous ne cessons de recommander tout au long du présent rapport, est la mesure la plus importante qui soit.

Une planète saine pour toutes les personnes qui l'habitent

78. La guerre que nous menons contre la nature est suicidaire. Nous risquons de franchir des seuils sans retour, d'accélérer des crises qui pourraient mettre des siècles, voire des millénaires, à s'inverser. Notre climat, notre environnement et notre planète sont des communs mondiaux essentiels qui doivent être protégés pour toutes et tous, aujourd'hui et demain. La température est déjà de 1,2 degré Celsius supérieure aux niveaux préindustriels et elle continue d'augmenter. Le Groupe d'experts

intergouvernemental sur l'évolution du climat nous a prévenus au mois d'août 2021 : il existe un risque réel que nous dépassions le seuil dangereux d'un réchauffement de 1,5 degré Celsius à court terme. Chaque fraction de degré représente des vies, des moyens de subsistance, des biens, des espèces et des écosystèmes perdus. Nous devrions réduire considérablement les émissions chaque année, pour parvenir à une réduction de 45 % d'ici à 2030 et à **zéro émission nette d'ici à 2050**, comme l'a bien expliqué le Groupe d'experts, et pourtant, la température continue d'augmenter. Nous devrions préparer nos populations, nos infrastructures, nos économies et nos sociétés pour qu'elles soient davantage résilientes face aux changements climatiques, et pourtant, l'adaptation et la résilience restent gravement sous-financées.

79. Nous sommes largement d'accord quant à ce qu'il convient de faire. L'Accord de Paris est un grand succès, qui a vu toutes les nations rassemblées autour d'une cause commune pour lutter contre les changements climatiques et s'adapter à ses effets. Pour que les objectifs de l'Accord de Paris puissent être atteints, à la lumière des conclusions de la science, toutes les parties et tous les acteurs doivent présenter des plans climatiques à l'horizon 2030 qui soient plus ambitieux et prendre des mesures et initiatives concrètes pour réaliser la promesse d'un avenir à zéro émission nette, et notamment sans nouvelle production de charbon après 2021, en abandonnant les subventions aux combustibles fossiles au profit de l'énergie renouvelable et en fixant un prix du carbone. Nous devons adopter **un ensemble de mesures de solidarité crédible en faveur des pays en développement**, qui consistera à honorer l'objectif de 100 milliards de dollars par an, à allouer 50 % des fonds pour le climat à l'adaptation et à la résilience et à proposer des activités d'appui et de renforcement des capacités dans le domaine technique, toutes mesures qui seront revues à la hausse à mesure que les besoins grandiront. Les banques multilatérales et autres institutions financières internationales doivent aligner leurs portefeuilles sur l'Accord de Paris. Le processus de négociation d'un nouvel objectif de financement climatique pour l'après-2025, qui doit être lancé en 2021, doit aussi tenir compte des besoins des pays en développement et y répondre.

80. Il est tout aussi important d'œuvrer à l'échelle mondiale à l'organisation d'une transition juste pour promouvoir le travail décent et créer des emplois de qualité, ce qui en retour favoriserait l'action et l'ambition climatiques. D'après de nombreuses études, notamment de l'OIT, le passage de l'économie grise et à l'économie verte permettra la création de millions d'emplois d'ici à 2030. J'appelle tous les pays à suivre les Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous et à en faire la norme minimale pour garantir l'accomplissement de progrès en ce qui concerne l'offre d'un travail décent pour tous. L'Organisation des Nations Unies soutiendra sans réserve cette

Transition vers une économie verte

- La pollution de l'air causée par la combustion des **combustibles fossiles, des produits chimiques et d'autres polluants fait 7 millions de morts** chaque année, et a un coût d'environ 5 000 milliards de dollars par an.
- Le passage à une économie verte pourrait entraîner **des gains économiques directs d'un montant de 26 000 milliards de dollars de plus jusqu'en 2030** et créer plus de 65 millions d'emplois sobres en carbone.

transition juste et les efforts déployés pour faire en sorte que des sociétés florissantes et prospères voient le jour au sortir de la transition vers un avenir à zéro émission nette.

81. Certains signes semblent indiquer que le monde prend conscience du danger. Une coalition mondiale d'États Membres de plus en plus nombreux, dont tous les pays du Groupe des Sept, de villes et d'entreprises s'est engagée à parvenir à **zéro émission nette d'ici à 2050** et à fixer les objectifs intermédiaires stricts et crédibles nécessaires pour y parvenir. Porté par les jeunes, le mouvement social visant à enrayer les changements climatiques et à accélérer la coopération internationale s'est étendu à tous les continents et à tous les pays. Le prix des énergies renouvelables baisse rapidement, la fin du charbon est en vue et les technologies sont déployées à un rythme qui devrait permettre de réduire rapidement les émissions pendant la décennie en cours. Nous avons encore les moyens de limiter le réchauffement à 1,5 degré Celsius par rapport aux niveaux préindustriels, d'augmenter les investissements pour promouvoir la résilience et de lutter contre la perte d'écosystèmes et de biodiversité. Mais pour ce faire, nous devons organiser une gouvernance climatique et environnementale plus rapide, plus souple et plus efficace pour permettre des transitions justes.

82. À la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2021, **tous les pays devraient s'engager à atteindre l'objectif de 1,5 degré Celsius** et à en faire la référence mondiale en ce qui concerne l'ambition d'atténuation. J'invite également la Conférence à s'inspirer de l'appel que j'ai lancé à tous les États pour qu'ils déclarent une **urgence climatique** et à agir dans l'urgence, notamment à traiter rapidement les nouveaux problèmes et à tirer parti des progrès de la science. Dans l'Accord de Paris, les États Membres se sont engagés à actualiser régulièrement leurs contributions déterminées au niveau national, en revoyant leurs ambitions à la hausse. Ils sont également convenus d'évaluer tous les cinq ans, lors d'un bilan mondial de l'Accord de Paris, les progrès accomplis collectivement sur la voie des objectifs à long terme fixés dans l'Accord. **J'ai l'intention de réunir les dirigeantes et dirigeants du monde entier avant le premier bilan mondial en 2023** afin de parvenir à un accord politique sur les mesures urgentes à prendre pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degré Celsius, protéger les gens et les sociétés des impacts climatiques et aligner les financements publics et privés sur les objectifs de l'Accord de Paris.

83. La Conférence des Parties peut devenir l'espace où se font entendre les appels pressants des peuples du monde entier en faveur de l'action climatique et les voix de celles et ceux qui sont les plus touchés et qui nous demanderont des comptes. La réalisation des objectifs de l'Accord de Paris relève de la responsabilité de toutes les parties prenantes. Certaines entreprises ont des profils d'émissions plus importants que des pays entiers, et les villes sont responsables de plus de 70 % des émissions dans le monde. Je demande instamment aux gouvernements de reconnaître officiellement la mobilisation et les contributions de **toutes les parties prenantes** qui jouent un rôle réel dans la réalisation des engagements pris par les pays lors de la Conférence. J'ai également l'intention d'inviter des personnalités issues de la société civile, du secteur privé et de la jeunesse à la réunion des dirigeantes et dirigeants du monde que je compte organiser avant le premier bilan mondial en 2023, et de veiller à ce qu'elles puissent participer véritablement à ce processus.

QUEL SCÉNARIO POUR LE CLIMAT ?



Sources : Fondation pour les Nations Unies, Climate Analytics et E3G, 2021.

84. **Les risques courus par notre planète doivent être au cœur de chaque décision, de chaque mesure, de chaque investissement, de chaque budget.** Les pays qui sont membres du G20 ont fourni plus de 3 300 milliards de dollars en appui direct aux secteurs du charbon, du pétrole, du gaz et des combustibles fossiles entre 2015 et 2019. En 2019, 60 % des subventions aux combustibles fossiles sont allées aux producteurs et aux services publics, malgré les engagements pris par les gouvernements dans le domaine climatique. Les subventions aux combustibles fossiles faussent les prix et risquent d'accroître les investissements dans des actifs à forte intensité d'émissions qui mettent les objectifs de l'Accord de Paris hors de portée. Alors que l'architecture financière internationale continue de trop encourager la croissance économique en tenant peu ou pas compte du tout de la durabilité et des impacts climatiques, j'exhorte les États, les institutions financières internationales et les banques de développement multilatérales et nationales à travailler avec nous pour

trouver des méthodes de mesure complémentaires à celle du PIB, qui tiennent compte de l'environnement, et à les utiliser pour modifier leurs mandats et leurs investissements.

85. Plus généralement, **tous les flux financiers** doivent être compatibles avec le mouvement vers de faibles émissions de gaz à effet de serre et un développement résilient face aux changements climatiques. Les financements publics sont essentiels, en particulier pour les investissements qui n'ont aucun rendement financier, comme certaines mesures d'adaptation. Nous avons également besoin de **financements privés à grande échelle** pour aider les pays à passer d'une économie dépendante des combustibles fossiles à une économie à faibles émissions, qui soit résiliente face aux changements climatiques. J'exhorte tous les pays à mettre en œuvre des **mécanismes de tarification du carbone** et, à terme, à fixer un prix du carbone, et j'encourage les nations du G20 à examiner la proposition du FMI concernant la détermination d'un prix plancher international pour le carbone. Les acteurs financiers du G20 ont pris des mesures décisives en s'engageant à respecter le principe « zéro carbone », mais l'heure est venue de tester leur crédibilité : tous les acteurs financiers doivent fixer des objectifs vérifiables couvrant l'ensemble de leurs portefeuilles afin de les détourner des secteurs à fortes émissions vers une économie « zéro carbone », qui soit résiliente face aux changements climatiques, et fixer des délais pour le respect de leurs engagements. L'initiative des Nations Unies « Net Zero Asset Owner Alliance » (alliance des détenteurs d'avoirs engagés en faveur de la neutralité carbone) constitue un modèle important, avec des objectifs transparents et mesurables. Alors que les initiatives autour des marchés du carbone se multiplient, l'utilisation des compensations des émissions de carbone ne doit être que l'ultime recours. J'exhorte tous les acteurs privés à donner la priorité à la réduction nette des émissions et des impacts négatifs sur la biodiversité dans l'ensemble de leur chaîne de valeur et à respecter les normes les plus strictes en matière d'intégrité environnementale.

86. Quand bien même nous ferions tout ce que nous pouvons pour prévenir les changements climatiques, nous devons nous préparer à un climat et à un environnement radicalement différents à l'avenir. **Il faut que la plupart des pays adaptent leur économie**, leurs infrastructures et leurs services pour tenir compte de l'impact des changements climatiques et que les pays en développement reçoivent davantage d'appui à l'adaptation, comme indiqué ci-dessus. Seule une personne sur trois dans le monde est couverte par des systèmes d'alerte précoce – il est essentiel de tirer pleinement parti du mécanisme de financement des observations systématiques de l'Organisation météorologique mondiale pour faire en sorte que chaque personne soit couverte. Alors que les effets des changements climatiques s'aggravent et que les déplacements de population augmentent, l'Assemblée générale pourrait envisager des mesures pour faire face aux menaces territoriales des changements climatiques, en particulier pour les petits États insulaires en développement et d'autres pays gravement menacés. En s'appuyant sur les travaux de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, sur le Pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, ainsi que sur l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, on pourrait trouver des moyens de **prévenir les situations de déplacement liées à l'environnement, de protéger les personnes qui en sont réduites à de telles extrémités et de trouver des solutions.**

87. L'action climatique est au cœur de la redéfinition de notre rapport à la nature. Plus largement, nous avons besoin d'un **cadre solide pour la biodiversité post-2020** afin de mobiliser suffisamment de fonds pour inverser la perte catastrophique de biodiversité que connaît actuellement la planète. Les **systèmes alimentaires**

Transformer les systèmes alimentaires

- Des systèmes alimentaires durables et une protection forestière solide pourraient **générer plus de 2 000 milliards de dollars par an de profits économiques**, créer des millions d'emploi et améliorer la sécurité alimentaire, mais aussi apporter des solutions aux changements climatiques.

doivent également être transformés compte tenu des objectifs de santé, du climat, de l'impératif d'équité et des objectifs de développement durable. Sur la base des résultats du Sommet sur les systèmes alimentaires, qui se tiendra à New York en septembre 2021, nous devons anticiper les risques d'insécurité alimentaire et de famine à grande échelle dus à l'évolution de notre environnement et y répondre. En repensant nos modes de consommation et de production non durables, nous devrions pouvoir utiliser plus efficacement et plus équitablement les ressources, limiter les pertes et déchets alimentaires, et assurer une gestion saine des produits chimiques et des déchets afin d'en minimiser les effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement. Les systèmes alimentaires doivent garantir que tout le monde ait accès à des régimes sains qui contribuent à la restauration de la nature, à la lutte contre les changements climatiques et qui soient adaptés aux particularités locales. Cette transition peut servir l'ensemble des objectifs et sera facilitée par une participation inclusive des différents acteurs, y compris les producteurs, les femmes, les populations autochtones et les jeunes. La réunion internationale « Stockholm+50 : Une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance » sera l'occasion de redéfinir la relation de l'humanité avec la nature et de se donner les moyens de parvenir à une planète saine qui soit gage de prospérité pour toutes et tous. Je demande instamment la reconnaissance du **droit à un environnement sain**.

Un nouvel agenda pour la paix

88. La paix est la promesse qui se trouve au cœur de la Charte des Nations Unies et c'est notamment pour produire ce bien public mondial que l'Organisation des Nations Unies a été créée. Notre architecture multilatérale a porté ses fruits à bien des égards : il n'y a pas eu de guerre mondiale et les armes nucléaires n'ont pas été utilisées pendant les guerres qui ont jalonné les 75 dernières années, tandis que certains des plus grands risques d'escalade ont été évités. Mais notre paix et notre sécurité collectives sont de plus en plus menacées par des risques émergents et des tendances dangereuses, au regard desquels les formes traditionnelles de prévention, de gestion et de règlement semblent mal adaptées. Il s'agit notamment de conflits prolongés impliquant des réseaux transnationaux et de nouveaux acteurs, souvent associés au terrorisme, de l'évolution rapide des technologies d'armement et de la volonté croissante des acteurs régionaux de participer directement aux guerres. Les changements climatiques contribuent à l'instabilité, en influant sur les moyens de subsistance, l'accès aux ressources et la mobilité humaine. Compte tenu du grand nombre de personnes déplacées et des nouveaux records de violences perpétrées en dehors des conflits armés, il serait difficile de prétendre que nous tenons les promesses de la Charte. Les risques pour la paix et la sécurité augmentent : avec les nouvelles technologies, des acteurs de plus en plus nombreux ont les moyens de perturber la stabilité mondiale ; les accords de longue date sur les armes nucléaires et autres armes de destruction massive sont de plus en plus fragiles, suite à l'érosion de la confiance entre les grandes puissances ; de nouveaux domaines propices au conflit ou à l'anarchie, comme le cyberspace, ont mis en évidence les lacunes de notre architecture de gouvernance. Le monde est sur le point de basculer dans l'instabilité

et de nous confronter à des risques face auxquels les systèmes dont nous disposons seront inopérants.

89. Pour protéger et gérer le bien public mondial qu'est la paix, nous avons besoin d'un continuum de paix fondé sur une meilleure compréhension des moteurs sous-jacents des conflits et des systèmes d'influence qui les alimentent, d'un regain d'efforts pour convenir de réponses plus efficaces aux fins de la sécurité collective, et d'un ensemble de mesures permettant de gérer les risques émergents. Pour ce faire, nous devons adopter un **nouvel agenda pour la paix** articulé autour de six grands domaines :

a) **Réduire les risques stratégiques.** J'ai déjà proposé de travailler aux côtés des États Membres pour actualiser notre conception du désarmement afin de garantir la sécurité humaine, nationale et collective, notamment en ralliant davantage de soutiens en faveur de la non-prolifération, d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, de la maîtrise des armes conventionnelles et de la réglementation des nouvelles armes technologiques. Le nouvel agenda pour la paix pourrait offrir l'occasion d'aller de l'avant, notamment grâce à des engagements plus fermes en faveur du non-recours aux armes nucléaires et à l'établissement d'un calendrier en vue de leur élimination, à la poursuite de la coopération destinée à prévenir et combattre le terrorisme, au renforcement de la transformation numérique et de l'innovation par les entités des Nations Unies chargées de la paix et de la sécurité, et à l'interdiction des cyberattaques contre les infrastructures civiles, à des mesures visant à faire retomber les risques et les tensions liés à la cybernétique, ainsi qu'à la définition de limites arrêtées au niveau international pour les systèmes d'armes létaux autonomes. L'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en janvier 2021 est un succès extraordinaire et marque une étape sur la voie de l'élimination pure et simple des armes nucléaires ;

b) **Renforcer la prospective internationale et les capacités d'identification des nouveaux risques qui pèsent sur la paix et la sécurité et les moyens de s'y adapter.** Les propositions formulées au chapitre III ci-dessus pour assurer l'avenir des futures générations et au chapitre IV.B ci-dessous sur la gestion des principaux risques pourraient nous permettre d'identifier les nouveaux risques pesant sur la paix et la sécurité et de nous y adapter ;

c) **Revoir nos réponses à toutes les formes de violence.** Les conflits à grande échelle font moins de victimes que d'autres formes de violence, y compris celle des groupes criminels et la violence interpersonnelle au sein du foyer. Dans le même temps, l'augmentation de certaines formes de violence (notamment les violences faites aux femmes) tend à être un signe avant-coureur de la dégradation de l'ordre public et de la montée de l'insécurité, qui risquent de déboucher sur un conflit plus large. Le nouvel agenda pour la paix pourrait offrir l'occasion d'examiner les moyens d'aborder plus efficacement la violence de manière globale, par exemple dans le cadre d'efforts multipartites visant à réduire sensiblement la violence dans le monde et sous toutes ses formes, y compris contre les femmes et les filles, conformément à la cible 16.1 des objectifs de développement durable, en s'appuyant sur le mouvement visant à réduire de moitié la violence dans le monde d'ici à 2030 ;

d) **Investir dans la prévention et la consolidation de la paix.** Les investissements dans la prévention et la préparation sont largement rentables au regard des coûts humains et financiers qu'ils permettent d'éviter, et pourtant, c'est sans succès que nous les encourageons. Le nouvel agenda pour la paix pourrait comporter une série d'engagements visant à consacrer des ressources à la prévention, y compris au niveau national ; à réduire les budgets militaires excessifs et à garantir des dépenses sociales adéquates ; à adapter l'aide au développement pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et faire respecter les droits humains ; à lier le

désarmement aux possibilités de développement. Les progrès accomplis laissent aussi à désirer en ce qui concerne le financement adéquat, prévisible et durable de la consolidation de la paix, les demandes d'aide au titre du Fonds pour la consolidation de la paix dépassant largement les ressources disponibles. Le nouvel agenda pour la paix pourrait offrir l'occasion d'appeler de nouveau les États Membres à envisager d'allouer de toute urgence au Fonds une partie des contributions statutaires issues d'abord du budget de maintien de la paix, puis du budget ordinaire. Il s'agirait d'un investissement complémentaire permettant de pérenniser les résultats des initiatives de maintien de la paix et d'appuyer le programme de développement. Dans le même ordre d'idées, la Commission de consolidation de la paix a remodelé les interventions des Nations Unies face aux menaces multidimensionnelles pesant sur le développement, la paix et la sécurité grâce à une approche inclusive. Les États Membres sont invités à consacrer davantage de ressources à la Commission de consolidation de la paix et au Fonds pour la consolidation de la paix, qui bénéficieraient d'un soutien proportionnel de la part du système des Nations Unies, afin de permettre à ces instruments utiles de répondre à la demande croissante. Il pourrait également être envisagé d'étendre le rôle de la Commission de consolidation de la paix à des contextes plus géographiques et plus substantiels, ainsi que d'aborder les questions transversales de la sécurité, des changements climatiques, de la santé, de l'égalité des genres, du développement et des droits humains dans une perspective de prévention ;

e) **Appuyer la prévention régionale.** Les acteurs régionaux jouent un rôle central dans le maintien de la paix ainsi que dans la prévention des conflits et la lutte contre l'insécurité, mais ces interventions de première ligne essentielles doivent être encore consolidées. Il devient urgent de garantir des financements prévisibles pour les opérations d'appui à la paix menées dans le cadre d'accords régionaux relevant du chapitre VIII : ces opérations sont un pan important de notre architecture mondiale de paix et de sécurité et ne devraient pas dépendre d'accords spéciaux. Plus généralement, le nouvel agenda pour la paix doit offrir l'occasion d'examiner les moyens d'approfondir le soutien de l'Organisation des Nations Unies aux capacités régionales, y compris en ce qui concerne les mesures de sécurité, la coopération militaire et les travaux conjoints de consolidation de la paix, la coopération face aux défis transnationaux complexes dans les domaines de la paix et de la sécurité et dans de nouveaux domaines, tels que les effets des changements climatiques sur la sécurité. Mes propositions précédentes concernant les plateformes de coordination régionale pourraient à cet égard constituer un bon point de départ ;

f) **Placer les femmes et les filles au cœur des politiques de sécurité.** Faisant fond sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et ses principes de prévention, de démilitarisation et d'égalité, le nouvel agenda pour la paix placerait les femmes et l'égalité des genres au cœur de la paix et de la sécurité. Les liens qui existent entre la violence interpersonnelle et l'insécurité, ainsi qu'entre la participation des femmes au rétablissement de la paix sur un pied d'égalité et l'efficacité des activités de rétablissement de la paix sont la preuve qu'il faut que les femmes prennent part à égalité à toutes les décisions relatives à la paix et à la sécurité, et qu'il faut revoir toutes les hypothèses de base, notamment la manière dont la paix et la sécurité sont définies, négociées et pérennisées.

Utilisation pacifique, sûre et durable de l'espace extra-atmosphérique

90. L'espace extra-atmosphérique est traditionnellement vu comme un commun mondial, qui ne relève pas de la juridiction d'un seul État. Son utilisation pacifique, sûre et durable serait dans l'intérêt de l'humanité dans son ensemble, aujourd'hui et à l'avenir. La création des dispositifs de gouvernance de l'espace extra-atmosphérique, y compris le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-

atmosphérique de l'ONU, remonte à une époque où les activités étaient exclusivement étatiques et ces dispositifs ne donnent que des orientations générales sur la gestion du trafic spatial, l'établissement permanent des corps célestes et la définition des responsabilités en ce qui concerne la gestion des ressources. Nous sommes entrés dans une nouvelle ère d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, avec des programmes actifs visant à envoyer de nouveau des êtres humains sur la Lune ou encore plus loin, et à lancer des méga-constellations de milliers de nouveaux satellites. Les moyens spatiaux ont transformé nos modes de vie et les systèmes spatiaux sont essentiels pour comprendre et résoudre des problèmes mondiaux dans le cadre, par exemple, de la réalisation des objectifs de développement durable et de l'action climatique. Nombre de ces activités sont le fait d'acteurs du secteur privé et présentent également de nouveaux risques pour la sécurité, la sûreté et la durabilité. La congestion croissante de l'espace extra-atmosphérique et la concurrence dont il est le théâtre risquent de mettre en péril son accès et son utilisation par les générations futures. Nos régimes de gouvernance et de réglementation doivent être mis à jour pour s'adapter à cette nouvelle ère et préserver l'espace extra-atmosphérique en tant que commun mondial.

91. Les Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, qui ont été récemment adoptées, ont montré que la gouvernance peut être améliorée mais reste incomplète. Il faut se doter d'une combinaison de normes contraignantes et non contraignantes, en s'appuyant sur les cadres existants et en faisant appel à tout l'éventail des acteurs qui participent désormais à l'exploration et à l'utilisation de l'espace. Des mesures pourraient être prises sans attendre, notamment le développement d'un régime mondial de coordination du trafic spatial et l'élaboration de nouveaux instruments visant à empêcher l'armement de l'espace. À cette fin, on pourrait envisager **un dialogue multipartite sur l'espace extra-atmosphérique** dans le cadre d'un Sommet de l'avenir (voir par. 103 ci-dessous) réunissant les gouvernements et les autres principaux acteurs de l'espace. Ce dialogue pourrait permettre la conclusion d'un accord politique de haut niveau sur l'utilisation pacifique, sûre et durable de l'espace extra-atmosphérique et être l'occasion de s'orienter vers un régime mondial de coordination du trafic spatial et de convenir de principes pour la future gouvernance des activités spatiales.

Réinvestir l'agora numérique

92. La quatrième révolution industrielle a changé le monde. Internet a permis à des milliards de personnes d'avoir accès à l'information, en favorisant ainsi l'innovation, la connexion et le développement durable. Il s'agit d'un bien public mondial

L'impact de la COVID-19 sur Internet

- L'utilisation globale d'Internet a augmenté de 40 % pendant les confinements dus à la pandémie de COVID-19.

dont tout le monde devrait profiter, partout. Mais aujourd'hui, les dangers potentiels du numérique risquent d'éclipser ses avantages. La gouvernance aux niveaux national et mondial n'a pas suivi le rythme du développement d'Internet, dont la nature est intrinsèquement informelle et décentralisée et qui est dominé par des intérêts commerciaux. Nous sommes confrontés à des questions éthiques, sociales et réglementaires graves, auxquelles il nous faut répondre d'urgence, notamment en ce qui concerne : l'absence de règles dans le cyberspace ; l'émergence de grandes entreprises technologiques comme acteurs géopolitiques et arbitres de questions sociales sensibles, dont les responsabilités sont sans commune mesure avec leurs bénéfices démesurés ; l'exacerbation des préjugés de genre et d'une vision masculine du monde, les femmes ne jouant pas un rôle égal dans la conception des technologies numériques, ainsi que le harcèlement numérique, qui vise particulièrement les femmes et les filles et a conduit de nombreuses femmes à sortir du débat public ; le

recours à la surveillance et à la manipulation numériques pour influencer les comportements et contrôler les populations.

93. L'heure est venue de **protéger l'espace en ligne et d'en renforcer la gouvernance**. Je demande instamment au Forum sur la gouvernance d'Internet de s'adapter, d'innover et de se réformer pour favoriser une gouvernance efficace des communs numériques et suivre l'évolution rapide du monde. En outre, sur la base des recommandations faites dans le Plan d'action de coopération numérique (voir [A/74/821](#)), l'Organisation des Nations Unies, les gouvernements, le secteur privé et la société civile pourraient former **une filière multipartite du numérique** en vue de la préparation d'un Sommet de l'avenir à l'occasion duquel on conviendrait d'un **Pacte numérique mondial**, qui définirait les principes communs d'un avenir numérique ouvert, libre et sûr pour tout le monde. Ce serait le moyen de traiter des questions numériques complexes, et notamment de réaffirmer l'engagement fondamental consistant à connecter les personnes qui ne le sont toujours pas ; d'éviter la fragmentation d'Internet ; d'offrir aux individus des choix quant à l'utilisation de leurs données ; d'appliquer les droits humains en ligne ; de promouvoir un Internet digne de confiance en introduisant des critères de responsabilité en cas de discrimination et de contenus trompeurs. Plus largement, le Pacte pourrait également promouvoir l'adoption d'une réglementation de l'intelligence artificielle alignée sur les valeurs mondiales partagées.

Une coopération internationale guidée par le droit international

94. Comme l'ont souligné les États Membres dans la déclaration qu'ils ont faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, les objectifs et les principes de la Charte et du droit international restent intemporels, universels et sont des fondements indispensables à l'avènement d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. En plus de sous-tendre la protection des communs mondiaux et la production de nombreux biens publics mondiaux identifiés ci-dessus, les régimes juridiques internationaux garantissent plus largement un ordre international fondé sur le respect des droits humains et de l'état de droit, et ils jouent un rôle essentiel à ces différents égards. Le fait que le droit international, en particulier le droit international des droits humains, est au fondement d'environ 90 % des objectifs de développement durable le montre bien.

95. Ce sont les États qui jouent le rôle principal dans le développement du droit international, tant dans le cadre d'organisations internationales comme l'ONU qu'en dehors. L'ONU a également joué et continue de jouer un rôle unique dans l'identification et le développement du droit international coutumier. Les discussions en cours au sein de l'Organisation concernant l'élaboration de normes et de standards pour plusieurs questions d'intérêt mondial, telles que les technologies de l'information et des communications (voir [A/75/816](#)) et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, montrent bien le rôle essentiel qu'elle joue en tant que forum indispensable au développement du droit international. En ce qui concerne les nombreux instruments déjà existants, j'exhorte les États à s'acquitter de leurs obligations et je suis prêt à leur apporter mon soutien dans le cadre des diverses activités de renforcement des capacités et d'assistance technique proposées par l'ONU.

96. Dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, les États ont accepté de respecter les accords internationaux qu'ils avaient conclus et les engagements qu'ils avaient pris. Nous continuerons à promouvoir le respect de la démocratie et des droits humains et à renforcer la gouvernance démocratique et l'état de droit en consolidant une gouvernance transparente et responsable et des institutions judiciaires indépendantes. Forts de ces

engagements, on pourrait envisager l'adoption d'**un plan d'action mondial pour le développement et l'application effective du droit international**, ce qui pourrait être un moyen d'encourager davantage d'États à ratifier les traités d'intérêt universel – tels que ceux relatifs au désarmement, aux droits humains, à l'environnement et aux questions pénales – ou à y adhérer, y compris ceux dont je suis le dépositaire (il y en a plus de 600). Ce serait aussi une manière d'inciter les États à reconnaître la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice et à retirer leurs réserves aux clauses des traités relatives à l'exercice de cette juridiction. Je voudrais aussi aider les États à recenser et à combler les lacunes normatives auxquelles il est urgent de remédier. Ce pourrait également être l'occasion de comprendre pourquoi les textes ne sont pas respectés en tirant parti de mon rôle dans les mécanismes de conformité. Dans le cadre de ce plan d'action, les États pourraient envisager de tenir régulièrement à l'Assemblée générale des Nations Unies des dialogues inclusifs sur les questions juridiques d'intérêt mondial. Je continue à saluer le rôle de la Commission du droit international, qui est chargée de formuler des recommandations dans le but d'encourager le développement progressif du droit international et sa codification, conformément au paragraphe 1 de l'article premier de son statut.

B. Atténuer les principaux risques

97. La prévention sous tous ses aspects reste une question centrale. C'est de notre aptitude à anticiper, à prévenir les futurs grands risques et à s'y préparer que dépendra notre capacité à trouver des solutions à des problèmes imbriqués les uns dans les autres. Un programme de prévention revitalisé, complet et global doit donc être au cœur de tout ce que nous faisons. Nous avons besoin de davantage d'innovation, d'inclusion et d'anticipation, et d'investir dans les biens publics mondiaux dont nous dépendons toutes et tous. En l'absence de biens publics mondiaux, les « maux » publics mondiaux l'emportent, sous la forme de risques et de menaces graves pesant sur le bien-être humain. Aujourd'hui, ces risques sont de plus en plus nombreux à avoir une envergure mondiale et leur impact potentiel devient plus important. Certains portent même sur notre existence, l'humanité ayant acquis le pouvoir de provoquer sa propre extinction avec l'avènement de l'ère nucléaire. Les progrès technologiques constants, l'accélération des changements climatiques et la multiplication des maladies zoonotiques décuplent les risques de nature extrême et multiple pouvant déclencher des catastrophes mondiales, voire menacer la vie. Il importe de se préparer à prévenir ces risques et à y répondre comme d'améliorer la gestion des communs mondiaux et des biens publics mondiaux : les deux vont de pair.

98. Il faut faire un effort pour mieux définir et cerner les risques extrêmes, catastrophiques et existentiels. Toutefois, nous ne pouvons attendre d'être d'accord sur les définitions pour agir. En effet, la nécessité d'agir d'une manière compatible avec la dignité de la vie humaine est un impératif éthique auquel nos systèmes de gouvernance mondiale ne sauraient se soustraire et qui fait écho au principe de précaution dans le droit international de l'environnement et dans d'autres domaines. Le coût de la préparation aux risques graves est dérisoire par rapport aux coûts humains et financiers qu'aurait un échec.

99. Nous pouvons tirer des leçons de la pandémie de COVID-19 pour mieux anticiper et nous préparer à agir en cas de crise mondiale de grande ampleur. Pour cela, il faut disposer de cadres juridiques plus solides, de meilleurs outils de gestion des risques, de meilleures données, identifier les risques futurs et les anticiper, et pouvoir compter sur un financement adéquat de la prévention et de la préparation. Nombre de ces éléments sont abordés dans d'autres parties du présent rapport. Il importe toutefois de souligner que les mesures de préparation et de riposte ne doivent pas être spécifiques à un type de crise en particulier. Nous ne savons pas quel sera le

prochain événement à risque extrême – il pourrait s’agir d’une nouvelle pandémie, d’une nouvelle guerre, d’une attaque biologique de grande ampleur, d’une cyberattaque contre une infrastructure critique, d’un événement nucléaire, d’une catastrophe environnementale à évolution rapide, ou de quelque chose de complètement différent, comme un dérapage technologique ou scientifique dans un domaine dépourvu de cadres éthiques et réglementaires efficaces.

100. Pour nous permettre de mieux anticiper ces risques et d’y répondre, il faudra que l’Organisation des Nations Unies s’appuie sur les plus grands spécialistes et les meilleures données, issus du système des Nations Unies ou d’ailleurs, pour publier tous les cinq ans un **Rapport de prospective stratégique et d’étude des risques mondiaux** à l’intention des États Membres. Cette initiative sera facilitée par le Laboratoire pour l’avenir qu’il est prévu de mettre sur pied, ainsi que par les mécanismes existants au sein du système des Nations Unies et en dehors, tels que l’exercice annuel d’alerte avancée du FMI, afin de collecter et d’analyser des données et de comprendre les risques à court, moyen et long terme. Rien de tout cela ne serait fait sans tenir compte des mécanismes de gouvernance chargés des risques concernés ou des mesures prévues pour répondre à ces risques.

101. Deuxièmement, je propose de travailler aux côtés des États Membres pour créer une **Plateforme d’urgence qui serait activée en cas de crise mondiale complexe**. Il ne s’agirait pas d’un nouvel organe permanent ou d’une nouvelle institution. La plateforme entrerait automatiquement en jeu en cas de crise d’une ampleur suffisante, quel qu’en soit le type ou la nature. Une fois activée, elle réunirait des responsables des États Membres, du système des Nations Unies, des principaux groupements de pays, des institutions financières internationales, des organismes régionaux, de la société civile, du secteur privé, d’industries ou d’organismes de recherche spécialisés et d’autres experts. Les modalités et les critères d’activation de la plateforme, l’ampleur et la portée des crises gérées, la question des fonds et du financement, l’identification des acteurs pertinents, le soutien qu’on attendrait de la plateforme et les critères de désactivation seraient définis dans son mandat. D’autres éléments clés pourraient être couverts, comme les renforts mobilisables, les points de contact et les protocoles à suivre pour promouvoir l’interopérabilité avec les dispositifs d’intervention qui existent déjà, l’organisation d’exercices réguliers pour tester l’efficacité de la plateforme, trouver d’éventuels défauts et y remédier, et l’identification d’un ensemble d’outils utiles pour préparer le système international aux crises. La plateforme permettrait d’optimiser le rôle fédérateur du Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies face à des crises de portée mondiale.

C. Prochaines étapes

102. En dernier lieu, c’est aux États Membres qu’il appartient de déterminer ensemble quels sont les communs mondiaux ou biens publics mondiaux qui pourraient exiger des engagements renouvelés ou des améliorations de la gouvernance, en étroite consultation avec les autres parties prenantes concernées. Pour soutenir leurs délibérations, je demanderai à un **Conseil consultatif de haut niveau** dirigé par d’anciennes et d’anciens chefs d’État ou de gouvernement de donner suite aux idées que j’ai présentées ici. Je lui demanderai notamment d’identifier les biens publics mondiaux et autres domaines d’intérêt commun pour lesquels des améliorations de la gouvernance sont les plus nécessaires et de proposer des moyens d’y parvenir. Il faudrait tenir compte des dispositions institutionnelles et juridiques en vigueur, ainsi que des lacunes à combler et des priorités émergentes ou des niveaux d’urgence, et du besoin d’équité et de justice dans la prise de décision mondiale. Le Conseil consultatif pourrait également prendre en considération les propositions formulées

dans le présent rapport, y compris celles concernant le Conseil de tutelle et la Plateforme d'urgence susmentionnée.

103. Une fois que le Conseil consultatif aura présenté ses constatations, il sera important d'organiser un « **Sommet de l'avenir** » multipartite de haut niveau pour présenter de nouvelles idées sur les dispositifs de gouvernance qui pourraient répondre aux inquiétudes internationales mentionnées dans le présent rapport, entre autres, qu'il s'agisse de dispositifs en voie de formation ou devant être actualisés. Après des réunions préparatoires et des consultations, le Sommet se tiendrait idéalement en conjonction avec la semaine de haut niveau de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale et pourrait explorer des pistes de réflexion de haut niveau sur les thèmes suivants :

- a) Améliorer la gouvernance des biens publics mondiaux et d'autres domaines, selon que de besoin, à la lumière des constatations du Conseil consultatif ;
- b) Le développement durable et l'action climatique au-delà de 2030 ;
- c) La paix et la sécurité, pour le nouvel agenda pour la paix ;
- d) La technologie numérique, pour le Pacte numérique mondial ;
- e) L'espace extra-atmosphérique, pour rechercher un accord sur l'utilisation durable et pacifique de l'espace extra-atmosphérique, s'orienter vers un régime mondial de coordination du trafic spatial et convenir de principes pour la future gouvernance des activités spatiales ;
- f) Les grands risques et la conclusion d'un accord sur une Plateforme d'urgence ;
- g) Les générations futures, en vue d'un éventuel accord sur une Déclaration sur les générations futures.

104. Alors que nous nous efforçons de revoir nos systèmes de gouvernance pour l'avenir, j'aimerais présenter quelques **observations et paramètres**. Le contexte de l'action collective a évolué au cours des 75 dernières années. Lorsque la Charte des Nations Unies a été rédigée, le multilatéralisme désignait la coopération entre un petit nombre d'États. Aujourd'hui, c'est un groupe plus large d'acteurs étatiques et non étatiques qui participent aux affaires mondiales dans le cadre de systèmes ouverts, participatifs, dirigés par les pairs et transparents, où l'on s'emploie à régler les problèmes en tirant parti des capacités de tous les acteurs concernés et en écoutant leurs points de vue au lieu de s'en tenir aux seuls mandats ou de s'en remettre aux seules institutions. **Fonctionnant davantage en réseau, ce multilatéralisme est plus inclusif et plus efficace** pour relever les défis du XXI^e siècle. Les initiatives visant à améliorer la gouvernance des communs mondiaux et des biens publics mondiaux et à gérer les risques doivent tenir compte de la complexité de ce système et chercher ouvertement à s'insérer là où elles ont le plus de chances de réussir.

105. Un multilatéralisme **en réseau** rassemble les capacités institutionnelles existantes, en surmontant la fragmentation pour garantir que tout le monde poursuive ensemble un objectif commun. Il dépasse les cloisonnements conceptuels traditionnels, tels que la paix et la sécurité, le développement, les droits humains et l'action humanitaire, et renforce la coordination des acteurs et des mesures aux niveaux régional et mondial. Les réseaux peuvent être flexibles, permettant la participation variable de multiples acteurs et la possibilité de coalitions ouvertes ou de petits groupes « minilatéraux » ou même « microlatéraux », qui s'élargissent au fil du temps. Pour faire en sorte qu'un ensemble d'acteurs divers œuvrent dans le même sens, les réseaux les plus performants s'appuient sur des objectifs clairs, tels que l'objectif climatique consistant à limiter le réchauffement à 1,5 degré Celsius. Grâce

à des organes d'experts tels que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ces réseaux peuvent travailler à partir de données factuelles. Ils ne sauraient remplacer nos grandes institutions internationales, qui jouent un rôle unique en galvanisant les divers acteurs et en permettant aux voix marginalisées de se faire entendre. Si nous fixons des objectifs et des cibles clairs, nous pouvons, forts de la légitimité des organisations internationales, mieux utiliser le pouvoir des réseaux pour produire des biens publics mondiaux. Pour ma part, je chercherai à améliorer la coopération avec les organisations régionales, les acteurs du développement, les institutions financières internationales et d'autres institutions multilatérales compétentes (voir chap. V).

106. Un **multilatéralisme plus inclusif**, c'est, pour les États de toutes les régions et de toutes les tailles, la possibilité de participer véritablement à l'action collective, et notamment, pour les pays en développement, de mieux se faire entendre dans le processus décisionnel mondial. Cela signifie également que les États ne sont pas les seuls à s'exprimer. Outre les organisations intergouvernementales, il peut s'agir des parlements, des autorités infranationales (villes, collectivités locales, autorités régionales), de la société civile, des organisations confessionnelles, des universités, des chercheurs et experts, des syndicats, du secteur privé et de l'industrie, ainsi que des mouvements locaux et populaires, y compris ceux dirigés par des femmes et des jeunes. L'idée est que les États restent au cœur de notre capacité collective de relever les défis mondiaux et assument des responsabilités uniques dans le système multilatéral, mais que les solutions dépendent de plus en plus du secteur privé et des acteurs non étatiques, qui devraient donc prendre part aux délibérations et rendre compte du respect des engagements qu'ils ont pris. Les approches inclusives voient l'accent mis sur **le rôle des parlements, des villes et des autres autorités infranationales**. Les examens locaux volontaires de la réalisation des objectifs de développement durable sont un bon exemple. La société civile doit rester indissociable de notre action dans les différents secteurs au sein des forums multilatéraux. Comme elle peut faire bouger les lignes pour nombre des défis les plus critiques que nous devons relever, l'inclusion **du secteur privé** est d'une grande importance et celui-ci doit assumer ses responsabilités. Les accords par lesquels le secteur privé s'engage à innover de manière responsable et à exploiter les technologies de façon équitable constituent une bonne base, tout comme les modèles d'activité axés sur l'inclusion, les droits humains et le développement durable – par exemple les fonds d'investissement qui tiennent compte des questions d'environnement, de société et de gouvernance.

107. En dernier lieu, ce qui compte, ce sont les résultats. Nous avons besoin d'un multilatéralisme qui **tienne mieux ses promesses** et qui suscite donc davantage la confiance. Le système multilatéral doit être préparé et prêt à agir ou à s'adapter face aux risques présents ou nouveaux, accorder la priorité aux tâches importantes et y affecter les ressources nécessaires, donner des résultats et tenir tous les acteurs – étatiques ou non – responsables des engagements pris. Toute tentative d'amélioration de la gouvernance des communs mondiaux et des biens publics mondiaux doit partir d'une évaluation permettant de déterminer dans quelle mesure les dispositions en vigueur remplissent ces critères. Si tel n'est pas le cas, il conviendrait d'examiner les moyens d'améliorer la préparation, la hiérarchisation des priorités, les modalités de prise de décision, la mobilisation des ressources, la définition des responsabilités et la conformité. En particulier, il faut trouver un équilibre entre actions à caractère volontaire et actions à caractère contraignant qui soit à la mesure des défis que nous devons relever. Le droit international est essentiel à la fourniture de biens publics mondiaux et j'ai d'ailleurs appelé à un engagement renouvelé en faveur de son développement, mais nous disposons également d'autres cadres pour encourager l'application du principe de responsabilité mutuelle,

notamment des modèles d'examen par les pairs (tels que l'Examen périodique universel) et des mécanismes d'échange de bonnes pratiques et de collecte de données dans la transparence. Enfin, dans un souci d'efficacité, il est essentiel que les fonds et le financement soient mis au service de nos engagements collectifs. Le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, qui a pour but d'examiner les moyens de réaliser les objectifs de développement durable, en est un exemple prometteur.

PARAMÈTRES POUR UN MULTILATÉRALISME EN RÉSEAU – INCLUSIF – EFFICACE



V. Objectifs et principes : adapter l'Organisation des Nations Unies à une ère nouvelle

108. Dans le présent rapport, j'ai exposé la vision portée par Notre Programme commun, qui exige que l'Organisation des Nations Unies, elle aussi, s'adapte. L'ONU s'est certes transformée au fil des ans à mesure qu'évoluaient les besoins ; tout récemment encore, elle a lancé en 2017 un ambitieux programme de réforme visant à améliorer son fonctionnement et dont les résultats se font déjà sentir. La pandémie de COVID-19 a mis à l'épreuve ces réformes plus tôt qu'on ne l'imaginait mais, grâce à elles, l'Organisation a pu répondre aux besoins des populations et des États Membres. Au sortir de la pandémie, alors que le monde est face à une alternative – le délitement

ou le sursaut –, elle doit tout faire pour être le lieu où l'humanité pourra se façonner un avenir auquel aspirer, un avenir où il fera bon vivre.

109. Certains États Membres ont avancé l'idée que l'ONU elle-même était un commun mondial ou, à tout le moins, qu'elle était indispensable à la fourniture de nombreux biens publics mondiaux, étant donné sa place dans l'action collective, l'élaboration des normes et la coopération internationale. Bien qu'elle ne puisse régler à elle seule tous les problèmes de notre temps, en particulier dans un monde complexe fonctionnant en réseau, l'Organisation n'en reste pas moins l'une des grandes institutions capables de se saisir des questions cruciales. Elle réunit dans un même lieu où tous ont voix égale ses 193 États Membres – soit la quasi-totalité de la planète –, auxquels se joignent de plus en plus souvent des représentants du secteur privé, de la société civile et de l'université ; en outre, elle joue un rôle unique dans la sauvegarde des valeurs, de l'éthique et des normes mondiales, elle est présente partout sur la planète et offre une expertise technique sans pareille. À l'heure où certains lieux de décision deviennent plus exclusifs, il importe de préserver un espace où toutes et tous peuvent s'exprimer. Notre Programme commun prévoit donc de moderniser l'ONU, pour en faire un instrument de discussion, de négociation, de progrès, de recherche de solutions et un moyen d'action qui permette au monde d'atteindre ses visées collectives les plus pressantes.

110. Jusqu'ici, nous avons présenté les mesures que l'Organisation entendait appliquer, en collaboration notamment avec les États Membres, pour concourir à la refondation du contrat social, renforcer la solidarité entre générations et fournir des biens publics mondiaux. Ci-après, je souhaite non seulement résumer ces mesures mais également les assortir de réflexions, d'engagements et de recommandations sur ce que l'ONU peut faire pour s'adapter et continuer d'améliorer la vie des gens. On se souviendra à cet égard que, si la Charte est fondée sur des valeurs et des principes immuables, l'esprit qui l'anime et son cadre souple autorisent des aménagements lorsque se posent des problèmes inédits.

A. Pour le Secrétariat et le système des Nations Unies

À l'appui d'un nouveau contrat social

111. La plupart des activités que mène l'Organisation dans les pays, selon les besoins et à la demande des États, permettent de renforcer le contrat social au niveau national. Parfois, c'est l'ONU elle-même qui fournit les biens publics essentiels : aide humanitaire, santé, éducation, distribution d'électricité et logement, sécurité et appui à la police. Les propositions que j'ai formulées au chapitre II, qui visent à établir des **institutions davantage à l'écoute des citoyens, ouvertes à la participation des usagers et plus faciles d'accès**, s'appliquent *mutatis mutandis* à l'Organisation. En prenant comme modèle les plus belles réussites du système des Nations Unies, le Secrétariat entend élaborer une politique qui place les personnes au cœur de toutes ses activités, compte tenu des situations auxquelles les exposent leurs caractéristiques personnelles (âge, genre et autres éléments de diversité), notamment quand celles-ci se combinent.

112. La réforme du système des Nations Unies pour le développement a permis à l'Organisation d'offrir un appui plus cohérent aux États. Dans le prolongement de cette réforme, les États Membres pourraient envisager des mesures qui, dans un souci d'efficacité, permettraient de mettre en cohérence les orientations des organes de décision et le financement des agences de développement, étant entendu que chacune conserve son identité et continue de mener ses propres activités. J'entends encourager également les équipes de pays des Nations Unies à aider les États à refonder leur contrat social, l'accent étant mis sur la confiance, la lutte contre les discriminations

et l'exclusion et la mise au point d'indicateurs permettant de mesurer ce qui est bon pour les gens et la planète. Nous voulons faire en sorte que, partout où elle est présente, l'ONU offre, à des fins de prévention, une expertise adaptée à chaque situation, notamment en articulant mieux les activités relevant de ses différents domaines de compétence (paix et sécurité, droits humains, climat, développement) et en s'intéressant aux éléments susceptibles de susciter ou d'exacerber le mécontentement. Les consultations tenues lors du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation (auxquelles ont participé 1,5 million de personnes) et celles menées aux fins de Notre Programme commun (qui ont donné lieu à 500 soumissions), ainsi que mon Appel à l'action en faveur des droits humains, qui promeut l'ouverture de l'espace civique, ont fait entrer l'écoute, la consultation et la participation du public dans une nouvelle ère. J'entends encourager toutes les entités du système des Nations Unies à consulter régulièrement et systématiquement les populations, y compris les femmes et les jeunes.

113. Afin de prêter appui à la refondation du contrat social et d'alimenter la réflexion sur le sujet, le système des Nations Unies entend notamment : dresser le bilan de l'assistance en matière d'état de droit ; mettre en œuvre l'Appel à l'action en faveur des droits humains, notamment en adoptant un agenda pour la protection applicable à toutes les entités ; faire du respect des droits humains un critère déterminant lorsqu'il élabore et exécute ses programmes, ses activités d'aide au développement et ses initiatives de prévention de crise. Je prends ici de nouveau l'engagement d'atteindre la parité femmes-hommes à tous les niveaux du système des Nations Unies au plus tard en 2028. J'entends également soutenir un examen des capacités du système (personnel, ressources, structure organisationnelle) visant à déterminer si celui-ci est en mesure de considérer l'égalité de genres comme une priorité et d'en faire une réalité dans toutes les entités.

À l'appui de la solidarité intergénérationnelle

114. Au chapitre III, j'ai proposé d'apporter quelques modifications à l'architecture institutionnelle de l'Organisation pour renforcer notre solidarité à l'égard des jeunes et des générations futures. Pour mieux faire entendre la parole des jeunes dans le système des Nations Unies, je propose ainsi de réfléchir, de concert avec les États Membres, à l'idée de supprimer le poste d'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la jeunesse et de le remplacer par un Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, intégré au Secrétariat et dont les compétences seraient élargies. J'entends également continuer d'écouter et de soutenir les réseaux de jeunes fonctionnaires, notamment sur la question du recrutement et de la rétention de jeunes d'origines diverses, ainsi que sur celle de l'instauration d'un environnement plus moderne et plus souple qui leur permette, notamment aux femmes, de progresser dans leur carrière.

115. Par ailleurs, je propose de nommer un(e) Envoyé(e) spécial(e) pour les générations futures qui aurait comme mission – pour la première fois dans l'histoire de l'ONU – de représenter les intérêts des générations futures au sein du système des Nations Unies et auprès des États Membres. Il ou elle serait chargé(e) de diriger les toutes premières initiatives prises par l'Organisation pour renforcer sa capacité de penser le temps long et de planifier et d'agir sur le long terme, y compris dans le cadre mon projet de Laboratoire pour l'avenir. J'ai l'espoir que l'Organisation devienne ainsi la gardienne de l'avenir et puisse agir au nom des générations à la fois actuelles et futures comme la Charte l'avait imaginé. En outre, le Laboratoire pour l'avenir viendrait renforcer notablement les capacités de l'ONU en matière d'analyse anticipatrice et de prospective.

À l'appui de la fourniture de biens publics mondiaux dans le cadre d'un multilatéralisme plus inclusif, plus efficace et fonctionnant davantage en réseau

116. Au chapitre IV, j'ai présenté ma conception d'une meilleure gouvernance multilatérale – une gouvernance axée sur la protection des communs mondiaux, la fourniture de biens publics mondiaux essentiels et aussi la préparation à faire face aux risques les plus graves. Pour parvenir à cet objectif, le système des Nations Unies doit s'adapter et se préparer à jouer un rôle moteur dans un monde organisé davantage en réseaux et plus inclusif, améliorer sa collaboration et sa coopération stratégique avec les autres acteurs et instances aux niveaux mondial et régional et exploiter au maximum ses avantages comparatifs au service des populations qui ont le plus besoin de lui.

117. Dans un **monde en réseau**, le système des Nations Unies dispose de plusieurs avantages qu'il pourrait encore renforcer. Tout d'abord, il est une **source de données fiables**, publiant en libre accès des informations dûment vérifiées qui permettent au monde de comprendre les risques qui le menacent et les perspectives qui s'ouvrent à lui. Pour renforcer ce rôle, j'entends rétablir à mes côtés le Conseil consultatif scientifique et réfléchir aux moyens de renforcer les relations entre les centres de connaissances du système des Nations Unies, y compris des institutions spécialisées, afin d'en accroître l'influence. J'entends également encourager le système des Nations Unies à se montrer plus stratégique en matière de production des connaissances et notamment à publier chaque année des rapports moins nombreux mais plus cohérents et davantage orientés vers l'action. La stratégie de transformation numérique des Nations Unies, qui vise directement à assurer une production et une diffusion efficaces des connaissances dans l'ensemble du système, contribuera à cet objectif.

118. Dans un monde en réseau, l'ONU joue également un rôle **rassembleur**, c'est-à-dire qu'elle est un lieu où se forge le consensus autour des priorités et des stratégies, un lieu où les acteurs de tous les secteurs prennent des engagements et en répondent, un lieu enfin propice à l'action et aux réalisations collectives. Tous les États du globe étant membres de l'Organisation, celle-ci a parfois du mal à agir vite, les usages et le protocole devant par ailleurs être respectés. Toutefois, c'est dans son enceinte que se rassemblent les décideurs, investis de toute la responsabilité et l'autorité que confère la participation aux instances intergouvernementales, lorsque vient le moment de soutenir des propositions élaborées en réseau. Ce rôle de rassembleur, nous devons mieux l'endosser, et plus souvent. L'Organisation des Nations Unies s'emploiera à améliorer ses activités à tous les niveaux (national, régional et mondial) et dans tous ses domaines de compétence (paix et sécurité, développement, climat, droits humains, aide humanitaire). Nous renforcerons également la coopération au sein du système des Nations Unies et entre celui-ci et les organisations régionales et les institutions financières internationales, entre autres. Pour renforcer la coopération entre l'ONU et les organismes régionaux, je prévois d'organiser chaque année une réunion avec tous les chefs des organisations régionales. J'entends également encourager le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et les banques régionales de développement à entretenir un dialogue permanent, dialogue qui viendrait compléter le Sommet biennal dont je propose la tenue au chapitre IV.

119. Le système des Nations Unies, dont le Secrétariat, prendra également de nouvelles mesures pour être plus **inclusif**. Il a nous été demandé d'envisager de créer, à l'intention de certaines parties prenantes (parlementaires, secteur privé, villes et autorités infranationales) qui contribuent grandement aujourd'hui par leurs innovations aux changements globaux, des mécanismes permanents de participation

et de consultation, dans le respect de la souveraineté des États Membres et des dispositions de la Charte des Nations Unies régissant l'admission à l'Organisation. Au Secrétariat, j'entends renforcer notre collaboration avec les autorités infranationales en créant un **Groupe consultatif pour les autorités locales et régionales**. J'examinerai également, en collaboration avec nos partenaires, les moyens d'améliorer la contribution des parlements aux travaux de l'ONU.

120. Le système des Nations Unies entend également prendre en compte **le secteur privé**, dont le rôle et l'influence vont croissant et sans lequel il sera impossible de réaliser nombre des actions décrites dans le présent rapport. Il accordera en particulier une grande importance à la question des entreprises et des droits humains. J'invite toutes les entreprises, aussi bien les multinationales que les petites et moyennes entreprises, à participer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et à l'action climatique, notamment en adoptant des modèles d'activité allant dans le sens des tentatives de redéfinir les mesures du progrès et de la prospérité. La nouvelle stratégie du Pacte mondial des Nations Unies, qui vise à promouvoir les dix principes du Pacte, à étendre le réseau des entreprises participantes et à accroître les investissements du secteur privé, offre un excellent moyen de rehausser les ambitions et d'obtenir que le secteur privé se mobilise davantage, rende davantage compte de son action et renforce sa collaboration.

121. Présentes à San Francisco au moment de la fondation de l'ONU, les organisations de la société civile ont depuis toujours été étroitement associées aux travaux de l'Organisation. Durant nos consultations, la société civile a exprimé le souhait d'une meilleure collaboration avec le système des Nations Unies. Je considère qu'il est indispensable que l'ONU soit à l'écoute de la société civile et se coordonne et dialogue avec elle. J'ai entendu la demande qui m'est faite de nommer un fonctionnaire de haut rang qui serait l'unique interlocuteur pour la société civile et je compte examiner cette question plus avant. Je pense toutefois qu'à l'heure actuelle, le plus urgent est de ne plus cantonner la société civile dans un rôle de consultation et de sensibilisation mais de faire en sorte que toutes les parties du système des Nations Unies l'associent directement à leurs travaux dans tous leurs grands domaines d'activité. Cela nécessite un changement des mentalités autant que des pratiques. Dans cette optique, toutes les entités des Nations Unies seront priées, si elles ne l'ont pas encore fait, de **désigner un(e) interlocuteur(trice) de la société civile**, qui sera chargé(e) de faire en sorte que les acteurs de la société civile puissent contribuer à leurs activités, aux niveaux national et mondial, et participer à leurs réunions, réseaux, procédures et mécanismes. Pour que cette meilleure collaboration à laquelle nous aspirons toutes et tous devienne une réalité, nous entendons faire le point régulièrement sur nos relations avec la société civile dans l'ensemble du système et suivrons de près la question.

122. Au Secrétariat, le **Bureau des Nations Unies pour les partenariats** prêtera appui à cette collaboration, en veillant à ce que soient mis en place le cadre administratif et juridique et l'infrastructure numérique permettant à nos partenaires d'avoir accès à l'information et de participer à nos travaux. Nous entendons tirer grand parti des solutions apparues lors de la COVID-19, ayant constaté qu'un plus grand nombre d'acteurs avaient pu, grâce aux outils numériques et aux réunions hybrides, prendre part à nos activités, sans s'embarrasser de questions de visa, de financement ou de voyage. Pour que ces réunions en ligne accueillent le plus grand nombre possible de participants, il faudra veiller à prendre en compte et à régler les problèmes que sont l'accès à Internet, les barrières linguistiques, les fuseaux horaires et la sécurité.

123. Pour rendre l'Organisation **plus efficace**, nous entendons nous doter de capacités qui favorisent l'agilité, l'intégration et la cohésion dans l'ensemble du

système. Cette entreprise s'inscrira dans le cadre des efforts visant à transformer l'ONU en une **ONU 2.0** capable d'offrir à l'échelle du système des solutions adaptées aux problèmes du XXI^e siècle. J'entends hâter cette transformation en retenant « **cinq axes de changement** », à savoir les domaines d'action transversaux qui sont au fondement de bon nombre des initiatives proposées dans le présent rapport. Ces cinq axes sont les suivants : données, analyse et communication ; innovation et transformation numérique ; prospective stratégique ; sciences comportementales ; souci de la performance et du résultat. La stratégie d'exploitation des données doit nous permettre d'améliorer nos capacités en matière **de données, d'analyse et de communication**, grâce à quoi nous pourrions convertir plus facilement l'information en connaissance, transformer les procédures de décision, optimiser nos services et améliorer la communication publique de l'Organisation. Investir davantage dans **l'innovation et la transformation numérique** remodelera notre façon de travailler et nous aidera à nous rapprocher d'un plus grand nombre de personnes dans le besoin et à mieux les servir. En renforçant **la prospective stratégique**, grâce à des projets comme le Laboratoire pour l'avenir, nous serons en mesure d'agir par anticipation et de concevoir des politiques et des programmes plus prospectifs. Le recours systématique aux **sciences comportementales** nous permettra d'être plus efficace dans l'exécution des politiques, des programmes et des mandats et de rendre nos procédures moins bureaucratiques. Enfin, **le souci de la performance et du résultat** garantira que l'Organisation donne priorité à l'efficacité, à l'apprentissage et à l'amélioration continue.

124. Enfin, pour assurer la bonne marche de l'Organisation, il est indispensable que les États Membres s'acquittent de leurs **obligations financières**, intégralement et en temps voulu. Les problèmes à l'origine de la récente crise financière ne sont pas entièrement résolus. J'ai fait plusieurs propositions aux États Membres à cet égard, préconisant par exemple d'augmenter les réserves de liquidités, de créer une nouvelle réserve pour les opérations de maintien de la paix, ou encore de remédier aux obstacles structurels qui entravent la bonne gestion des budgets. Dans le cadre des dernières réformes, l'Organisation s'est beaucoup employée à améliorer la transparence de l'information financière et des procédures budgétaires. Cependant, l'irrégularité des paiements qui nous sont faits, dont on ne connaît à l'avance ni le montant ni la date, vient entraver l'action entreprise pour privilégier les résultats et mieux exécuter les mandats. Pour concrétiser l'ambition affichée par les États Membres dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation – ambition sur laquelle j'ai bâti Notre Programme commun – il nous faut régler la crise financière et assurer à l'Organisation une plus grande stabilité financière. Le système des Nations Unies peut faire un meilleur usage des ressources dont il dispose, notamment en **réaffectant les fonds existants** et en adoptant des procédures budgétaires moins rigides. Il réfléchira également aux moyens de mieux harmoniser les procédures budgétaires et les demandes de financement, en veillant à ce que les conseils d'administration des différents organismes, fonds et programmes collaborent et se concertent. Nous nous attacherons à mieux établir et à mieux exécuter les budgets, le but étant que l'Organisation reste agile et dynamique et puisse faire face aux situations instables et aux urgences nouvelles. Les efforts déployés pour rendre la procédure budgétaire plus transparente pour les États Membres ne doivent pas venir empiéter sur la capacité de l'Organisation de faire bon usage de ses ressources : on devrait pouvoir accorder plus d'attention à la bonne exécution des programmes et aux résultats qu'aux questions de financement. Il faut donner aux responsables les moyens de gérer leur budget tout en exigeant qu'ils rendent compte des résultats obtenus. Parallèlement aux mesures susmentionnées, j'invite les États Membres à envisager de s'intéresser aux mécanismes d'examen du budget, avec l'appui du Secrétariat si nécessaire. Ensemble, nous pouvons trouver les moyens d'améliorer la procédure budgétaire de l'ONU,

notamment la façon dont nous formulons et communiquons les résultats que nous souhaitons obtenir et que nous obtenons, en examinant d'un point de vue global ce qui est sensé, ce qui fonctionne bien et ce qui doit être amélioré.

B. Pour examen par les États Membres

125. Toute décision concernant les grands organes intergouvernementaux et les autres instances de l'Organisation incombe aux États Membres. Le présent rapport recense toutefois certains besoins, notamment en ce qui concerne les intérêts des générations futures, ainsi que la gouvernance des communs mondiaux et la fourniture de biens publics mondiaux dans le cadre d'un multilatéralisme inclusif, efficace et fonctionnant en réseau. Les travaux du **Conseil de tutelle** sont suspendus depuis 1994. Par le passé, des commissions et des Secrétaires généraux, ainsi que certains États Membres, ont proposé de revisiter son rôle et de l'employer à améliorer la gouvernance des communs mondiaux. Dans le prolongement de ces idées et de Notre Programme commun, j'invite les États à envisager de faire du Conseil de tutelle un organe multipartite chargé de remédier aux problèmes émergents et, surtout, un espace de délibération qui permettrait d'agir au nom des générations futures. Il pourrait notamment rendre des avis et des conseils sur la gouvernance à long terme des communs mondiaux, la fourniture de biens publics mondiaux et la gestion des risques publics globaux.

126. Indépendamment de la question du Conseil de tutelle, je prends note du fait que, **dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, les États Membres ont dit souhaiter voir réformer les trois principaux organes de l'Organisation** et se sont engagés à donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité et à continuer de travailler à la revitalisation de l'Assemblée générale et au renforcement du Conseil économique et social. J'apporterai le soutien nécessaire à toute décision que prendraient les États Membres pour adapter les organes intergouvernementaux aux besoins et aux réalités d'aujourd'hui. On trouvera ci-après certaines des idées formulées lors des consultations organisées à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation et de celles tenues aux fins de Notre Programme commun, que nous avons regroupées ici et que les États Membres sont invités à examiner.

127. Après des décennies de débat, la majorité des États Membres reconnaissent aujourd'hui que le **Conseil de sécurité** pourrait être rendu plus représentatif des réalités du XXI^e siècle, au moyen par exemple d'un élargissement de sa composition, qui viendrait notamment assurer une meilleure représentation de l'Afrique, et de procédures systématiques permettant à davantage de voix de s'y exprimer. Parallèlement aux négociations intergouvernementales qui se poursuivent, des propositions ont été faites pour renforcer la légitimité du Conseil de sécurité et le rendre plus inclusif. Celui-ci pourrait ainsi : consulter systématiquement un plus grand nombre d'acteurs, y compris les organisations régionales ; envisager de s'engager publiquement à exercer le veto avec retenue ; recourir davantage aux mécanismes informels, comme les réunions organisées selon la formule Arria, lorsqu'il est saisi de questions sensibles. Chargé de faire face et de remédier aux menaces potentielles ou existantes contre la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité ne pourra renforcer son action préventive, laquelle vise à empêcher l'aggravation des menaces qui pèsent sur nous aujourd'hui, que si l'on trouve le moyen d'éviter que la liste des questions dont il est saisi ne s'allonge indéfiniment. Le système des Nations Unies devrait pouvoir se saisir des questions transversales que sont la sécurité, les changements climatiques, la santé, le développement, l'égalité des genres et les droits humains, à des fins de prévention et

dans un souci d'efficacité et de responsabilité, par exemple en élargissant le rôle et le champ d'intervention de la **Commission de consolidation de la paix**. Notre proposition de créer une Plateforme d'urgence où se réuniraient les principaux acteurs en cas de crise mondiale complexe s'inscrit également dans cette perspective.

128. L'action menée par les États Membres pour revitaliser les travaux de l'**Assemblée générale** et rationaliser ses pratiques (résolutions, présentation de rapports, fonctionnement des commissions) a été saluée. Il a également été proposé que les États donnent plus de relief à la semaine de haut niveau en prenant à cette occasion des décisions et des engagements au niveau des chefs d'État et de gouvernement. Par ailleurs, le **Conseil économique et social** est selon la Charte l'organe auquel incombe au premier chef la coordination des activités économiques et sociales de l'Organisation. L'époque ayant changé, plusieurs propositions ont été faites pour renforcer son rôle et sa visibilité, l'une d'elles étant de le rapprocher du G20 et de ses groupes de travail. D'après moi, le Sommet biennal dont je propose la création au chapitre IV serait une première étape sur la voie d'une meilleure coordination de la gouvernance économique mondiale. Par ailleurs, le **forum politique de haut niveau pour le développement durable** s'est imposé comme le premier rendez-vous mondial sur le développement durable. Il permet d'assurer dans un cadre inclusif le suivi de la mise en œuvre du Programme 2030, favorise l'apprentissage entre pairs et contribue à la dynamique mondiale en faveur des objectifs de développement durable. J'invite tous les gouvernements, secteurs, partenaires et alliances à se mobiliser chaque année à l'occasion du forum pour revoir les ambitions à la hausse, accélérer la mise en œuvre du Programme et créer les passerelles thématiques indispensables à la bonne marche du multilatéralisme.

129. Lors des consultations menées aux fins de Notre Programme commun, il a été demandé qu'il soit fait plein usage de **l'ensemble des mécanismes de suivi des traités des droits de l'homme**, y compris l'examen périodique universel, les organes conventionnels et les procédures spéciales, afin de régler les problèmes sociaux, économiques et politiques les plus graves. Comme je l'ai indiqué dans mon Appel à l'action en faveur des droits humains, je suis prêt à collaborer avec les États pour trouver les moyens d'assurer une plus grande stabilité financière aux mécanismes des droits de l'homme, par exemple en accordant à l'ONU une plus grande marge de manœuvre dans l'allocation des fonds, et de mieux les associer à d'autres mécanismes afin d'en renforcer l'action et d'aider les États parties à respecter leurs obligations. Il a été demandé également qu'une plus grande transparence soit assurée en ce qui concerne les engagements que prennent en matière de droits humains les pays candidats à un siège au **Conseil des droits de l'homme**, conformément aux critères adoptés par les États dans la résolution [60/251](#) portant création du Conseil.

130. Enfin, nous avons reçu des propositions sur la façon dont on pourrait accroître la participation de **la société civile et des autres parties prenantes** aux travaux des organes intergouvernementaux – propositions qui rappellent celles faites concernant le système des Nations Unies. Il a été ainsi proposé d'organiser chaque année un forum de la société civile en marge de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale ; il a été proposé également que soit adoptée une résolution qui viendrait renouveler la façon dont s'organisent les relations entre les organes comme le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, d'une part, et la société civile, les autorités locales et régionales et les acteurs économiques, d'autre part, et que la présidence du Conseil économique et social lance un examen général des règles encadrant le statut d'observateur ou tiennent des consultations à cet égard. J'encourage les États Membres à examiner avec toute l'attention voulue ces propositions qui peuvent nous aider dans notre quête d'un multilatéralisme fonctionnant davantage en réseau, plus inclusif et plus efficace.

VI. Aller de l'avant

131. Continuer à tenir la promesse formulée dans la Charte des Nations Unies, tel est le but de Notre Programme commun. Dans le présent rapport, nous avons esquissé la vision d'une solidarité et d'une coopération internationale ouvrant la voie à un avenir meilleur, plus vert et plus sûr, celle d'un sursaut qui nous permettrait d'échapper à un délitement généralisé. Cette vision est bâtie sur la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation et vient lui donner suite, déclaration dans laquelle les États Membres ont pris douze engagements cruciaux : ne laisser personne de côté ; protéger notre planète ; promouvoir la paix et prévenir les conflits ; respecter le droit international et faire régner la justice ; attribuer une place centrale aux femmes et aux filles ; instaurer un climat de confiance ; améliorer la coopération numérique ; moderniser l'Organisation des Nations Unies ; assurer un financement durable ; favoriser les partenariats ; être à l'écoute des jeunes et travailler à leurs côtés ; se préparer aux futures crises, y compris aux crises de santé publique. Les États ont également insisté sur le fait que l'ONU devait être au centre des efforts entrepris pour donner corps à ces engagements, constatant qu'aucune autre organisation n'avait une légitimité, une puissance de rassemblement et un pouvoir normatif semblables. Notre Programme commun vise à mettre en œuvre ces engagements par des mesures urgentes, porteuses de transformations et qui viendront combler les carences les plus graves. Il vient rappeler combien il importe de faire tout notre possible pour réaliser le Programme 2030 et les objectifs de développement durable et tenir nos engagements en faveur du climat et des droits humains. Je me réjouis à la perspective de collaborer avec les États Membres et d'autres partenaires pour concrétiser les idées exprimées ici.

Annexe

Notre Programme commun : déroulement des consultations

1. Dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), les États Membres m'ont demandé de présenter, avant la fin de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, des recommandations visant à faire progresser notre programme commun et à relever les défis actuels et futurs. Pour donner suite à cette demande, nous avons lancé une réflexion, en y associant quatre grands groupes de parties prenantes, à savoir les États Membres, des intellectuels de renom, des jeunes et des représentants de la société civile. Nous sommes partis de l'enquête mondiale réalisée pendant un an à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, qui avait permis, au moyen d'un questionnaire en ligne, de recueillir la parole de plus de 1,5 million de personnes issues des 193 États Membres. Des instituts de sondage ont également mené des enquêtes dans 70 pays. Tous ces travaux ont mis en évidence un fort soutien public à la coopération internationale et le souhait d'un multilatéralisme plus efficace, plus inclusif et fonctionnant davantage en réseau.

2. La concertation avec les États Membres s'est engagée le 8 octobre 2020, date où une lettre a été envoyée à tous les représentants et observateurs permanents pour leur présenter notre initiative et les inviter à partager leurs vues. Le 15 décembre 2020, à l'occasion d'une rencontre informelle organisée par le Président de l'Assemblée générale, j'ai exposé mes premières réflexions aux membres de l'Assemblée et recueilli leurs observations. En 2021, la Fondation pour les Nations Unies, l'un de nos principaux partenaires dans la conduite des consultations, a organisé plusieurs petits-déjeuners avec les États Membres pour discuter des 12 thèmes figurant dans la déclaration. Le 8 juillet 2021, j'ai participé à une autre rencontre informelle avec l'Assemblée générale pendant laquelle j'ai pu de nouveau présenter des idées et en recueillir.

3. Pour enrichir la réflexion, j'ai également invité un groupe d'intellectuels issus des diverses régions du monde et composé à égalité de femmes et d'hommes à se pencher sur l'un ou plusieurs des douze thèmes figurant dans la déclaration. J'ai adressé la même demande à plusieurs groupes d'experts de haut niveau, à des professionnels et à d'anciens dirigeants. Par la suite, nous avons reçu de nombreux articles, enregistrements vidéo et exposés riches en observations, et certaines des personnalités contactées ont pu s'exprimer directement lors des petits-déjeuners ou d'autres dialogues.

4. Résolu à voir les jeunes participer à l'invention de leur avenir, j'ai offert à de jeunes penseurs et leaders la possibilité d'apporter leur contribution. Des participants au programme « Next Generation » invités par la Fondation pour les Nations Unies ont, prenant appui sur les consultations menées auprès des jeunes à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU et sur les conseils fournis par mon Envoyée pour la jeunesse, organisé des groupes d'action sur les douze thèmes prioritaires, dans le cadre d'un « brainstorming géant », et se sont entretenus au niveau national avec des jeunes qui jusque-là étaient restés à l'écart du système onusien. Ils ont eu de nombreux échanges avec des réseaux et des organisations de jeunes de toute la planète et ont tenu des dialogues intergénérationnels avec des décideurs. Leurs travaux sont venus nourrir les recommandations que j'ai formulées ensuite sur les jeunes et les générations futures. Ils ont en outre exposé leur propre façon de voir et leurs idées et propositions dans un rapport intitulé « Our future agenda ».

5. Pour donner corps à l'idée d'un multilatéralisme plus inclusif et fonctionnant davantage en réseau, et dans le plein respect de la Charte des Nations Unies, j'ai également consulté largement toutes celles et ceux qui forment ensemble le « nous, les peuples », notamment la société civile, les parlementaires, les groupes de réflexion, le secteur privé, les dirigeants de collectivités territoriales, les réseaux de villes, les groupes sous-représentés et d'autres acteurs non gouvernementaux. Cette entreprise a été facilitée par la Fondation pour les Nations Unies et l'Institut Igarapé, ainsi que par un réseau de partenaires mondiaux issus de toutes les régions, dont l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes (Afrique du Sud), Southern Voice (un réseau de 50 groupes de réflexion d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie) et l'école de politique publique Lee Kuan Yew de l'Université nationale de Singapour. Grâce aux efforts déployés à cette fin, la réflexion s'est ouverte à un grand nombre de voix de toutes les régions ; en particulier, lors d'une consultation numérique expérimentale menée sous l'égide de l'Institut Igarapé, plus de 1 750 participants issus de 147 pays, dont des organisations comptant plusieurs millions de membres, ont soumis plus de 520 propositions dans les six langues.

6. La grande diversité des perspectives et des contributions ayant permis de considérablement enrichir les idées exposées dans le présent rapport, je tiens à exprimer ici mes remerciements à toutes celles et ceux qui ont participé à la concertation.
